

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

2
2012

DIACHRONIQUES

SENTIMENT
DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE

PDF complet – 979-10-231-2138-4



SENTIMENT DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE**GILLES SIOUFFI**

Présentation

BRUNO COURBONQuelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire ? Points de vue de deux linguistes du début du XX^e siècle**MICHELLE LECOLLE**

Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et « air du temps »

AGNÈS STEUCKARDTNéologie et sentiment de la langue française au XVIII^e siècle**ODILE LECLERCQ**Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au XVII^e siècle**BERNARD COMBETTES**

Réanalyse et discursivité

AURELIO PRINCIPATO

Le sujet dont on parle

CLAIRE BADIOU-MONFERRAN« Plus d'amour, partant plus de joie » (La Fontaine, *Fables*, VII, 1) : *Partant* à l'épreuve du « raisonnement linguistique » et du « sentiment de la langue »

SENTIMENT DE LA LANGUE
ET DIACHRONIE

Sentiment de la langue et diachronie



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 2
isbn papier : 978-2-84050-824-3

PDF complet – 979-10-231-2138-4

TIRÉS À PART EN PDF :

Siouffi – 979-10-231-2139-1
Courbon – 979-10-231-2140-7
Lecolle – 979-10-231-2141-4
Steuckardt – 979-10-231-2142-1
Leclercq – 979-10-231-2143-8
Combettes – 979-10-231-2144-5
Principato – 979-10-231-2145-2
Badiou-Monferran – 979-10-231-2146-9

Maquette et réalisation :
Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Présentation

Gilles Siouffi

Université Paris-Sorbonne

Dans son histoire, l'histoire de la langue a souvent traité d'évolutions descriptibles sur de grands empan chronologiques, impliquant des dynamiques collectives si vastes qu'elles en viennent à être assimilées au devenir de « la langue » elle-même, et a produit des synthèses dans lesquelles la figure des locuteurs et leur manière d'être dans le langage, une fois traversée et dépassée toute l'épaisseur des discours, ne se reconnaissent plus qu'à peine ou, de manière plus décisive et revendiquée, s'oublent.

Le projet de ce numéro est de proposer une exploration du point de vue inverse, et de mener l'investigation sur ce que le diachronicien peut faire de la relation même que les locuteurs ont eue avec ce qui, dans les discours, dans les usages, est extrait à des fins opératives par le linguiste. Il s'agira de se demander quelles sont les manières possibles de comprendre cette relation, quels sont les territoires, en termes de faits de langue, où cette investigation peut être menée, et surtout s'il l'on peut en retirer un fruit quelconque dans l'approche authentiquement diachronique de la langue, autrement dit celle qui s'intéresse au changement.

Cette option s'inscrit dans la continuité d'évolutions récentes observables tant en histoire de la langue qu'en linguistique du contemporain. Du côté de l'histoire de la langue, les propositions de Romaine, Posner, Milroy ou Lodge allant dans le sens d'une « sociolinguistique historique » ont aidé à déplacer le regard depuis « la langue » vers les usages. La manière dont les problématiques du changement linguistique se sont trouvées au cœur de nouvelles recherches, impliquant du coup celles de la grammaticalisation, de la réanalyse et de la motivation,

la relecture de grands anciens comme Saussure et Meillet, ou d'auteurs plus récents comme Coseriu, sont allées dans le sens d'un retour sur le devant de la scène de qu'on appellera ici de façon simple le « sujet parlant ». Du côté de la sociolinguistique du contemporain, on voit que ce « sujet parlant », précisément, est de plus en plus au centre des préoccupations, qu'il s'agisse de s'intéresser, après Culioli, à l'« épilinguistique », à la « linguistique populaire », ou au « sentiment linguistique » (voir Paveau et Rosier 2008 ou Lecolle et Achard-Bayle, dir., 2009, et le bilan qui y est proposé).

Toutes ces évolutions rendent peut-être pertinent aujourd'hui d'essayer de préciser de quelle manière on peut articuler ensemble l'approche diachronique des usages et la relation que les locuteurs ont eue avec eux, qu'il s'agisse de leurs usages propres ou d'usages perçus. Lorsqu'on réinterroge l'histoire de notre discipline, on s'aperçoit que semblable rapprochement n'est pas nouveau : l'histoire du français « cultivé », telle qu'elle a été menée par Ferdinand Brunot ou Alexis François, a été faite de cet entrecroisement entre l'usage, qu'on renoncera dès lors à qualifier de « spontané », et ses évaluations. Mais ce dialogue a ensuite été relativement occulté, au profit, d'une part, d'une séparation entre l'histoire des formes et l'histoire métalinguistique, et par le biais, d'autre part, d'une occultation volontaire de tout ce qui pouvait ressembler à la convocation de la pure opinion, du pur ressenti, autrement dit de ce qui risquait de nous entraîner du côté du subjectif.

« Approche diachronique des usages » : si nous privilégions ici le terme de *diachronie*, ce n'est pas seulement en guise de déclinaison du nom de la revue dans laquelle s'inscrit ce projet, mais aussi en postulant qu'il nous faudra, pour mener semblable enquête, renoncer à partir du primat d'une certaine transchronicité de la *langue*. La sociolinguistique contemporaine qui adopte l'individualisme méthodologique ne voit en effet pas les « langues » autrement que comme des points de repère valables à l'intérieur de certains points de vue, soumis à des évaluations et des renégociations incessantes. Si nous

engageons une recherche du côté de la relation entre diachronie et « sentiment de la langue », comme nous l'avons formulé ici, il nous faut écarter du champ de manière préliminaire toute idée selon laquelle ces résultats auraient comme finalité ultime de pouvoir être intégrés à une « histoire de la langue » : c'est-à-dire cesser de situer d'emblée les différences observées dans des moments de changements, par rapport aux « frontières » que pose, souvent depuis un lieu théorique surplombant, l'histoire des objets-langues. C'est souvent lorsque l'évidence de « la langue » disparaît, précisément, que le « sentiment de la langue » peut commencer à jouer un rôle en diachronie.

Pour autant, le terme *diachronie* a souvent été associé à l'histoire interne. Christiane Marchello-Nizia (1995, p. 28), par exemple, a proposé d'appeler *linguistique historique* la somme de l'histoire interne et de l'histoire externe, alors que la *linguistique diachronique* serait la seule histoire interne. Mais qui dit « sujet parlant » ne dit-il pas aussi, d'une certaine façon, histoire externe ? Le sociolinguiste britannique Jim Milroy a relevé de son côté ce qu'il appelle (2003 en ligne, nous traduisons) « la réticence des historiens de la langue à faire appel à des facteurs externes pour expliquer des changements phonétiques », pointant que, selon lui, « cet accent mis sur le changement endogène a été stimulé par les préoccupations du XIX^e siècle et renforcé par le structuralisme saussurien qui a encouragé l'idée que les langues peuvent changer indépendamment des facteurs sociaux ».

Pour notre part, nous proposons ici de mettre cette réflexion sous l'égide de Saussure, dont on rappellera qu'il a pu écrire - à rebours de certaines représentations qu'on a pu avoir de lui : « La conquête de ces dernières années est d'avoir enfin placé non seulement tout ce qui est le langage et la langue à son vrai foyer exclusivement dans le sujet parlant soit comme être humain soit comme être social » (Saussure, 2002, p. 130) et qu'il considérait « la collectivité sociale et ses lois comme un de ses éléments internes [au système de signes] et non externes » (*ibid.*, p. 290). Il s'agirait donc de reprendre le terme *diachronie* pour l'infléchir

vers un territoire nouveau, qu'on pourrait qualifier de mi-interne, mi-externe, et qui, d'une part, mettrait la question des usages au premier plan, d'autre part, porterait l'interrogation vers la relation, explicitée ou non, des locuteurs à ces usages.

Pour autant, il ne faut pas se le cacher, il y a de vraies difficultés à penser cette implication des locuteurs dans leurs usages, et surtout la manière dont cette implication pourra être appréciée dans l'étude du changement linguistique.

La première tient à la profonde indécision qui règne quant à la manière de nommer ce dont, précisément, l'on cherche à parler.

L'expression *sentiment de la langue*, utilisée dans le titre de ce numéro, peut à ce titre étonner. Elle n'est pas usuelle en linguistique, ou pas unanimement reconnue. On hésite, en la recevant, entre deux directions principales. S'agit-il d'aller porter l'enquête, avec, probablement, un remarquable manque d'outils s'agissant d'époques reculées, vers la conscience ou l'inconscience que les locuteurs, au plus profond d'eux-mêmes, ont de leurs usages, cette (in-)conscience les amenant à altérer la physionomie de ces usages par le biais de modifications de leur compétence, de motivations ou remotivations subites et possédant des causes variées, ou d'inflexions subjectives données à la compréhension d'un trait phonétique, d'un mot, d'une particularité de syntaxe ? Ou s'agit-il d'aller explorer le territoire des discours ordinaires sur la langue, exprimant parfois des « rapports à la langue », aux formes, aux manières de parler ?

Apparue tardivement dans l'histoire du français (seulement au début du XIX^e siècle, chez des auteurs comme Chateaubriand ou Nodier), l'expression *sentiment de la langue* s'est diffusée progressivement, traversant les premières grandes entreprises d'histoire de la langue française (on la trouve chez Littré, 1862, par exemple), des ouvrages linguistiques techniques, pour se retrouver chez des auteurs considérés aujourd'hui comme faisant partie du « canon » de la linguistique : Bréal, Brunot, Saussure, Meillet. Comme le montre Bruno Courbon dans l'article liminaire du présent numéro, article qui propose une enquête fouillée sur

l'usage du mot (et d'autres voisins) chez les deux derniers, on ne trouve néanmoins aucun réglage strict du sens de l'expression chez tous ces auteurs, ce qui est significatif.

Si Saussure, par exemple, a parlé de *sentiment de la langue* (« Notes sur la morphologie », 1891-1894, dans Saussure 2002, p. 195) pour rendre compte, non seulement de la manière dont les sujets parlants perçoivent la langue, mais aussi de la manière dont ils la créent, il a aussi employé l'expression de *sens linguistique immédiat* (Cours I, notes de Riedlinger, début 1907, *ibid.*, p. 44). Pour lui, ce « sens » ou ce « sentiment » fait partie de la réalité linguistique, puisqu'il définit ainsi le mot *réalité* : « Réalité= fait présent à la conscience des sujets parlants » (*ibid.*, p. 187) et énonce des propositions comme : « Rappelons que tout ce qui est dans le sentiment des sujets parlants est phénomène réel » (*ibid.*, p. 185), ou : « Ce qui est réel, c'est ce dont les sujets parlants ont conscience à un degré quelconque ; tout ce dont ils ont conscience et rien que ce dont ils peuvent avoir conscience » (*ibid.*, p. 183).

C'est pourquoi on comprend que le « sentiment de la langue » puisse avoir un sens « interne » pour Saussure, et que des expressions comme « la langue a le sentiment » ou « la langue a la conscience » aient pu être mal interprétées, « la langue » ne signifiant pas ici une totalité abstraite, mais étant à interpréter comme le ou les « sujets parlants » selon Depecker (2009, p. 128). Un commentateur comme V. Nyckees voit même dans le « sentiment linguistique » la caractéristique essentielle de Saussure, à définir alors, selon l'exégète, comme « produit de l'analyse spontanée que la conscience (linguistique) opère sur les attestations enregistrées par la mémoire (linguistique) » (Nyckees, 2008, p. 15). Dans sa linguistique « diachronique », Nyckees note que Saussure ne se propose ni plus ni moins, finalement, que de reconstituer par exemple le sentiment linguistique des Latins par distinction avec celui des Français, attribuant un rôle considérable à l'analogie vue comme « opération psychologique » (Saussure, 2002, p. 161) et principale productrice au final des régularités selon lui.

Continuant sa lecture du projet saussurien, le commentateur écrit : « La description linguistique conduite par un esprit sémiologique n'est rien d'autre en effet que l'explicitation, guidée par les principes de la linguistique générale, de l'analyse spontanée des locuteurs, analyse révélée par leurs pratiques, à distinguer du discours qu'ils peuvent tenir sur les faits linguistiques considérés » (Nyckees, 2008, p. 15).

À vrai dire, la prise en compte du sentiment linguistique est une dimension qui se révèle importante chez nombre de linguistes. L'emploi du mot *sentiment* est fréquent sous la plume de Guillaume, par exemple, chez qui l'on trouve écrit : « Le français est ma langue, une langue dont j'ai le sentiment », écrit-il (Leçons, 6 nov. 1941, série B, dans Lowe, éd., 2005, p. 9). Certains linguistes contemporains travaillant aujourd'hui sur la notion d'« intuition », comme Samir Bajric (2005), choisissent alors, dans son sillage, de distinguer une « intuition énonciative » (dicibilité en puissance) qui permettrait de passer de la langue au discours, et une « intuition heuristique » (acceptabilité en effet), qui permettrait de passer du discours à la langue. Selon Bajric, pour Guillaume, le linguiste aurait pour mission de « traduire en dicibilité des mécanismes dont nous portons en nous, préalablement, la visibilité » (Guillaume, *Principes de linguistique théorique*, 1973, p. 38, cité par Bajric, p. 8). On rejoindrait alors ce que Danielle Leeman, que cite également Bajric, nomme « le savoir inconscient », qui permet de prévoir les contraintes (à distinguer du sens prêté aux énoncés). On pourrait alors rapprocher de cette « mécanique intuitionnelle » proche de la compétence le sens qui rend possible de penser les transformations plausibles dans la langue, et qui permettrait à l'usager de privilégier certains choix nouveaux plutôt que d'autres.

Un autre auteur récent chez qui l'on trouve un réglage intéressant d'expressions apparentées à notre continent de dénominations est William Labov, lequel consacre un chapitre de ses *Principles of Language Change* à ce qu'il appelle les « Subjective dimensions of Change in Progress » (Labov,

2001, p. 193). Sous ce terme, le sociolinguiste américain inclut les réactions subjectives aux *langues* prises dans leur ensemble (l'anglais, le français), et les réactions subjectives à des particularités, des traits, la palatalisation, par exemple. Au-delà du fonctionnement quasi mécanique d'un aspect de la compétence, s'ouvre alors un autre territoire, qui serait celui des *attitudes* linguistiques en général, dont on sait que Labov les considère comme le vrai ciment des communautés linguistiques, plus que la langue (Labov, 1976, p. 338), du « rapport à la langue », celui-ci intégrant les réactions du sujet face à des usages, ses représentations, ses évaluations, ses « goûts », son rapport sensible, corporel, esthétique (dans son sens le plus ordinaire) à des formes qu'il n'invente pas, et qu'il s'approprie plus ou moins. À la suite de Labov, on pourrait prendre en compte les réactions subjectives, évaluatives, plus ou moins explicites des locuteurs pour traiter du passage de l'innovation (*speaker-based*, selon les auteurs) à des aspects du changement qui pourraient alors s'ouvrir à des paramètres jusque là peu pris en compte, car non *system-based*.

Sans doute y a-t-il bien des façons de comprendre ce qu'on peut appeler « sentiment de la langue » ou « sentiment linguistique ». La lecture la plus « linguistique », la plus « objective », pour ainsi dire, est d'en faire, chez le locuteur, une instance de compréhension et d'appropriation des faits mi-consciente, mi-inconsciente, susceptible de donner naissance à des explicitations plus ou moins rationalisées, plus ou moins subjectivement assumées - allant le cas échéant jusqu'à d'authentiques « raisonnements linguistiques » -, et impliquant en tout cas une modification des usages. Il est curieux qu'il n'y ait pas eu jusqu'à présent chez les linguistes plus de désir de régler le sens de ces expressions. Chez le linguiste, le « sentiment linguistique » est une réalité vécue, une expérience pour ainsi dire quotidienne ; il soutient souvent l'analyse, et il apparaît comme une instance nécessaire chaque fois qu'un détour par un niveau supérieur d'interprétation est requis. Mais comme il a parfois été remarqué (Hug, 2002), il y a souvent là une manière de tabou,

dans le discours linguistique. Souvent, en effet, les linguistes sont amenés à s'appuyer majoritairement sur leur propre intuition – leur propre sentiment linguistique – pour analyser des énoncés ou pour décider de leur acceptabilité. La mobilisation de cette dimension chez d'autres locuteurs témoins porte donc toujours un peu en elle-même un ferment de déstabilisation. La linguistique diachronique présente de ce point de vue l'avantage de contourner cette déstabilisation potentielle, la confrontation avec d'autres témoins pour juger qu'une construction, un mot, un morphème, n'a plus été, à un moment donné, compris, perçu, « senti » de la même manière, n'étant plus guère possible... Le système offre une meilleure prise.

Si du sentiment linguistique entendu dans ce sens on fait une émanation de la « compétence », la question essentielle qui va se poser est certainement la suivante : comment y avoir accès ? Sur quel matériau s'appuyer pour *lire*, à notre manière, le déroulé des phénomènes ? Faut-il prendre pour argent comptant une explicitation que la nature même des dynamiques que nous venons de voir invite à considérer avec précaution ? Faut-il *forcer* le témoignage ? Doit-on postuler le « sentiment » ancré dans l'inconscient, par nature à jamais inaccessible et destiné à être seulement reconstruit ? S'il est conscient, doit-on voir dans le *métalinguistique* sa meilleure illustration ?

La fortune du terme *épilinguistique* ces dernières années est issue, on le sait, de sa première utilisation par Culioli (1990 et 1999). Dans l'esprit de ce dernier, la notion était pensée de manière à ce qu'on puisse considérer en linguistique le « point de vue du sujet-énonciateur-locuteur qui a une activité métalinguistique non consciente ou qui, par les jeux de langage de tous ordres, s'adonne à la jouissance du métalinguistique » (Culioli, 1990, p. 41), le métalinguistique étant distingué par lui du métalangage ordonné (*ibid.*).

Rapidement, cependant, le terme forgé par Culioli a été utilisé à fin de créer une séparation entre l'univers institutionnellement propriétaire du métalangage, « la linguistique », « les savoirs linguistiques », et un monde du « commun des mortels » qui

serait cantonné dans l'approximatif et le non-scientifique. Cette dernière option est aujourd'hui assez répandue, qui fait de l'épilinguistique une annexe de la « linguistique populaire ».

Ce qui est intéressant dans l'approche des faits diachroniques, pour autant, c'est que cette compréhension « discursive » de l'épilinguistique a été concomitante avec l'exploration de nouveaux territoires du métalinguistique historique. À ce titre, la redécouverte de l'univers de ceux qu'on a appelés les « remarqueurs », au XVII^e siècle notamment (Caron, dir., 2004), est un exemple de l'intérêt nouveau que prennent les historiens de la langue pour ces discours qui n'ont pas toujours construit des savoirs, mais plutôt des représentations, des normes, des attitudes, des manières d'être dans le langage (voir également Paveau et Rosier, 2008, pour des discours journalistiques plus récents). On s'est aperçu qu'il existait dans l'histoire tout un ensemble de discours qui ont contribué, non seulement à régulariser les usages (si l'on accepte l'option de la régularisation), mais aussi à changer les manières de recevoir et de s'appropriier les formes.

Certes les ouvrages de Brunot, François, Caput, Thomas, avaient déjà exploré la riche transversalité entre histoire des usages et histoire des discours qu'implique semblable perspective. Dans la *Nouvelle histoire de la langue française* (Chaurand, dir., 1999), la partie écrite par Jean-Pierre Seguin offre un aller-retour permanent entre les usages et une compréhension aussi large que possible de ce qui a *entouré* les usages ; sa méthode demeure une inspiration constante, que nous avons essayé de prolonger dans Rey, Siouffi et Duval (2007). Mais cela est-il vraiment possible pour tous les états de langue ? « Au XVI^e siècle, les discours sur la langue commencent à compléter les productions dans la langue dont il avait fallu se contenter pour le Moyen Âge, ce qui nécessite d'autres approches », écrit J. Chaurand à l'ouverture de la partie sur le français moderne (Chaurand, dir., 1999, p. 732). Ce qui pose le problème de l'inégalité flagrante entre des périodes privilégiées, où l'on dispose de certaines explicitations détaillées de « sentiments

linguistiques » plus ou moins individuels et plus ou moins collectifs, et d'autres, comme le Moyen Âge, où le matériau manque - à quoi il faudrait ajouter des périodes, comme les périodes les plus récentes, où l'on croule à l'inverse littéralement sous un matériau explicite très divers au milieu duquel il est bien difficile de se faire une idée de ce qui est véritablement pertinent quant à la *diachronie*.

En outre, si des textes sont mobilisables, il ne faut pas oublier que certains aspects de ce qu'on l'on vise par ce type d'études ne peuvent être approchés que par des hypothèses sur des fonctionnements englobants souvent peu décrits – ou pas du tout - par les époques qui les ont connus : le fonctionnement général de la communication écrite, par exemple, avec son sous-cas de figure qu'est la communication lettrée (Berlan, dir., 2006). On peut donner l'exemple, intermédiaire, dans la mesure où il comporte une part d'explicité, du domaine des « fautes », défriché par Henri Frei, dont le travail a été récemment réédité ([1929] 2004), et exploré plus avant par le GEHLF ([Gehlf] 1992) ; ou celui des régimes de discursivité, de lecture et d'écriture, explorés par exemple, à propos de la période révolutionnaire, par Branca et Schneider (1994).

Au total, on s'aperçoit que l'un des effets de toute recherche sur le « sentiment de la langue », précisément, est de faire apparaître l'*historicité* fondamentale de la condition langagière, autrement dit la grande difficulté qu'il y a à en tirer des lois générales. S'il existe une diachronie des relations entre les usages et les sujets parlants, c'est que celles-ci s'offrent visiblement différemment à chaque moment où on les saisit.

Si l'on a fait l'effort de spécifier un tant soit peu de quelle manière on va pouvoir essayer de saisir l'interaction entre ce qu'on appellera donc ici, assez indifféremment, « sentiment de la langue » ou « sentiment linguistique », – et diachronie, restent à envisager les domaines dans lesquels ce type d'étude peut être mené.

C'est sans doute dans le domaine des études sur la grammaticalisation que la nécessité de faire appel à la

dimension du « sentiment » est apparue avec le plus d'évidence, donnant naissance à la notion de « réanalyse », sur laquelle se fonde ici Bernard Combettes, et qui ne manque pas de poser de nombreuses questions. La réanalyse est-elle du ressort de ce qu'on appelle parfois la *folk grammaticality*, autrement dit la pure compréhension intuitive, selon un schéma de lecture précis mais enfoui, de telle ou telle construction ou de tel ou tel constituant ? Passe-t-elle au contraire par la postulation de catégories grammaticales explicitées ? Dans *L'invention de la phrase*, Jean-Pierre Seguin avait considéré, en mettant au jour, dans le discours métalinguistique, la naissance d'une nouvelle compréhension de l'unité *phrase*, qu'il apportait une « contribution à l'histoire du sentiment linguistique français » (sous-titre de l'ouvrage). Il y écrivait que le sentiment moderne de la phrase était essentiel dans le « sentiment actuel de la langue » (Seguin, 1998, p. 3), évoquant en contrepoint l'« insécurité de la conscience linguistique française face à la phrase » (*ibid.*, p. 6). Faut-il croire que certaines explicitations métalinguistiques ont influé sur la *folk grammaticality* des locuteurs ? Qu'elles sont parfois au contraire entrées en conflit avec elle, ou avec ce qu'on pourrait appeler la « culture grammaticale ordinaire » ?

Dans le domaine de la morphologie, Saussure lui-même avait donné les premiers exemples pertinents, en remarquant que le locuteur français ne considérait pas que le mot *enfant* contenait un préfixe, alors que c'était probablement le cas des locuteurs latins pour *in-fans* (Saussure, 2002, p. 186). Qualifiera-t-on alors de « sentiment morphologique » ou de « sentiment morphématique » un sentiment qui nous permettrait de décomposer les mots ?

Dans le domaine du lexique, le sentiment linguistique est souvent monopolisé par les jugements d'acceptabilité, ceux-ci ne se faisant d'ailleurs pas toujours dans le sens discours / langue. On peut y ajouter aussi le sentiment de la présence ou de l'absence en discours des formes, la question du sentiment de la disponibilité théorique dans le système de tel ou tel mot, de la conscience de son caractère d'emprunt, de néologisme, de

terme, d'archaïsme, etc. Ces questions sont largement abordées, à partir de corpus contemporains, dans le numéro dirigé par Lecolle et Achard-Bayle (2009) ; elles avaient auparavant fait l'objet d'enquêtes pionnières (sur du contemporain), comme celle de Gardin *et alii* (1974).

Dans le domaine sémantique, c'est bien évidemment la question des changements de sens qui est posée, de l'émergence de sens nouveaux et de la disparition de sens attestés. Ici encore, on peut s'appuyer sur une postulation de Saussure : évoquant les « différentes manières de comprendre le mot » qui se présentent théoriquement (les deux premières étant : « dans le dictionnaire » et « hors de nous »), il termine ainsi : « la troisième manière est de comprendre que le mot pas plus que son sens n'existe hors de la conscience que nous en avons, ou que nous voulons bien en prendre à chaque moment » (Saussure, 2002, p. 83). « Nous sommes très éloigné de vouloir ici faire de la métaphysique », ajoute-t-il, comme s'il s'agissait de se prémunir de l'objection d'une sortie du champ.

Un domaine où l'exploration du rôle du sentiment linguistique ainsi défini dans le changement pourrait s'avérer fructueuse est bien évidemment aussi la phonétique. Après quelques décennies de tabou autour du phénomène de la motivation, les études dans ce domaine ressurgissent, s'appuyant souvent sur la reconceptualisation du *style* effectuée en sociolinguistique. Dans le conflit de prononciations qui a mis en regard, à la fin du XVII^e siècle, les trois prononciations en [wa], [wɛ], et en [ɛ] (Ayres-Bennett, 2004), il apparaît assez évident qu'on ne peut plus parler d'évolution spontanée : un certain sentiment linguistique a joué, doublé d'aspects subjectifs et sociolinguistiques.

Enfin, il est possible de postuler que de nouveaux territoires en linguistique diachronique peuvent apparaître si l'on prend en compte comme facteur premier cette dimension de sentiment linguistique. Dans le domaine de la grammaire textuelle et de la grammaire de l'information, par exemple, des phénomènes jusqu'à présent peu commentés, car dépourvus d'une visibilité très forte, sont apparus sous la loupe dès lors qu'on s'est

posé des questions sur la manière de lire un texte (Combettes 1992). De façon générale, toute enquête sur la réception d'une production langagière entre dans le champ des études sur le sentiment linguistique, si l'on accepte de faire de celui-ci, non pas seulement le laboratoire des compétences de production, donc de l'usage, mais le lieu où s'exerce la capacité des locuteurs d'interpréter des variables, même s'ils ne les produisent pas.

Le propos de ce numéro est donc de rassembler des contributions illustrant dans une étendue aussi grande que possible les démarches actuelles engagées autour du rôle du sentiment de la langue en diachronie.

Une première partie rassemble des réflexions théoriques, issues des différents courants dans lesquels le point de vue du locuteur, ses attitudes, ses discours, ses représentations, sont pris en compte dans l'analyse d'un « état de langue » ou d'un « état d'usages ».

Une seconde partie rassemble des enquêtes empiriques dont nous avons souhaité qu'elles intègrent les trois grandes périodes de l'histoire du français : ancien et moyen français, français de pré- à post-classique, français moderne et contemporain. Dans ces enquêtes, les moments de changement linguistique peuvent être considérés comme des observatoires privilégiés mais non exclusifs.

Avant d'engager ces investigations, il était nécessaire d'éclairer, comme nous l'avons déjà un peu dit, l'usage possible des termes. On lira donc en ouverture du numéro l'enquête méthodique et fouillée que Bruno Courbon a menée auprès de deux des grands fondateurs de notre pensée linguistique moderne, surtout en contexte francophone, Ferdinand de Saussure et Antoine Meillet. Bruno Courbon a abordé ces textes en montrant comment, au sein d'un clivage entre conception sociohistorique ou « culturaliste » de la langue et vision naturaliste, les deux auteurs ont élaboré – et de quelle manière surprenante et inattendue parfois, pour nous en 2011 ! – une pensée du sujet parlant. Mais il a aussi mené l'enquête sur les usages qu'ils font de toute une série de termes apparentés, entre lesquels on est

souvent amené à hésiter : les termes *sentiment*, *sensibilité*, *sens*, *sentir* et *ressentir* ; *sujet*, dont *sujet parlant* ; *intuition*, *individu*, *conscient*, *conscience*, *consciemment* et leurs antonymes, etc. On découvre alors à quel point il est fructueux de revenir vers ces deux auteurs qui, quoique récemment réexaminés (on pense bien sûr à la découverte des *Écrits*, pour Saussure), réservent encore de nombreuses et fortes capacités de stimulation.

Il était important, ensuite, d'évaluer à partir de l'expérience unique que nous offre l'enquête sur le contemporain, de quelle manière on peut mobiliser les témoignages des locuteurs pour approcher ce fameux « sentiment de la langue », ou « sentiment linguistique » dont on postule qu'il joue un rôle dans le changement linguistique. Spécialiste française de la « linguistique populaire », ou des « discours spontanés » sur la langue, selon deux des expressions actuellement en circulation, et coordinatrice récente, avec Guy Achard-Bayle, d'un numéro de la revue *Pratiques* appliqué au cas du lexique (Lecolle et Achard-Bayle, 2009), Michelle Lecolle nous propose ici cette réflexion, qui pose la double question des lieux dans lesquels chercher l'expression de ce « sentiment », et des formes mêmes par lesquelles il s'exprime. La méthode expérimentée ici par Michelle Lecolle est celle de la construction de corpus à partir de marqueurs exprimant la néologie (comme *glissement de sens*, par exemple, ou *novlangue*) recherchés dans des bases de textes de presse ou sur le web. Ainsi se précisent les contours de ce que la mention du changement linguistique par les locuteurs *donne à voir*, sans extrapolation quant à ce changement.

Les cinq contributions qui suivent se sont choisis des objets diachroniques. Deux concernent le lexique, et trois la syntaxe.

Période d'intense activité néologique, précisément, comme de d'élaboration d'une lexicologie plus méthodique, plus réfléchie, plus « objective », le XVIII^e siècle était un siècle idéal où étudier les manifestations fluctuantes d'un « sentiment » qui ne se voit pas toujours lui-même de la même manière, et ne s'attribue pas toujours le même rôle. C'est ce que fait ici Agnès Steuckardt, dont l'enquête révèle, d'une part un changement

diachronique de ce « sentiment », entre le début du XVIII^e siècle et sa fin, allant dans le sens d'une plus grande acceptation des néologies, d'autre part la spécification progressive de ce « sentiment » dès lors qu'il est appliqué à des formes précises (un féminin, par exemple, comme *amatrice*), l'*analogie* étant désormais comprise comme la force décisive à l'œuvre dans ce « sentiment ».

C'est au sentiment du « vieillissement » des mots que s'est inversement intéressée Odile Leclercq, et presque un siècle plus tôt, c'est-à-dire au moment de la parution des premiers dictionnaires monolingues du français, laquelle correspond à un moment où une certaine « modernité du bon usage » se construit contre des attestations historiques et anciennement légitimes. Odile Leclercq a d'abord étudié quel type de marquage de vieillissement était utilisé par les académiciens dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694), puis a mené l'enquête dans Frantext pour savoir si les mots ainsi marqués avaient réellement vu leur usage baisser. Les mots sentis comme « vieux » l'étaient-ils réellement au moment du jugement des académiciens ? Le sont-ils devenus par la suite ? C'est l'occasion de poser la question décisive de la transformation de ce qui paraît, à un moment donné, comme un « sentiment » parfois teinté de subjectivité, en instance normative, voire prescriptive. La conclusion de l'enquête d'Odile Leclercq ne laisse pas, à cet égard, de réserver des surprises.

En syntaxe, on l'a vu, l'une des manières de comprendre le rôle du sentiment linguistique dans les changements se trouve fréquemment réglée dans la littérature scientifique sous le nom de *réanalyse*. Encore faut-il s'entendre sur le sens que l'on donne à ce concept et surtout sur l'extension du domaine de faits dans lesquels on l'estime pertinent. Classiquement, la notion de réanalyse est en effet surtout mobilisée pour rendre compte de changements d'ordre morphosyntaxique, ou syntaxique dans un empan limité. Peut-on y rattacher des changements impliquant la discursivité ? C'est la question qu'examine ici Bernard Combettes, en étudiant deux ordres de faits, les uns impliquant la syntaxe

positionnelle de la phrase envisagée sous l'angle informationnel, les autres le passage de certaines expressions, comme des formes en *-ant* du plan des prédications secondes associées à un verbe à celui de constructions détachées gagnant une autonomie au plan discursif. Cette mise au point est nécessaire, car la tentation serait forte, sinon, d'interpréter tout changement de régime de « sentiment linguistique » en termes de réanalyse, ce qui ferait perdre de sa consistance à cette dernière notion. Cette discussion est aussi l'occasion d'aborder la question – complexe – des rapports entre l'analogie et les grands schémas de dynamisme communicationnel qui régissent l'énoncé.

Ce sont des faits de syntaxe positionnelle qu'étudie Aurelio Principato, auteur d'une histoire du français (Principato 2000), et co-auteur d'une grammaire récente du français (Madonia et Principato 2011), en se proposant ici d'aborder à la lumière du sentiment linguistique la question, délicate en français, du sujet pronominal et de sa présence, plus ou moins sentie comme obligatoire. Si l'on se place du point de vue de la typologie linguistique, en effet, on observe que, à un moment de son histoire (début du *xvi^e* siècle ?), le français a commencé à subir les contraintes d'une langue *non-pro-drop*, autrement dit d'une langue qui, à la différence de l'italien (*mi sembra importante che tu gli parli*), n'accepte pas la chute d'un sujet vide (*il me semble important que tu lui parles*). Comment ces contraintes ont-elles été vécues par les locuteurs et par les grammairiens ? Aurelio Principato postule ici que, face au changement de perception du fonctionnement de ce sujet (et avant la perturbation nouvelle introduite par le familier *ça*), les grammairiens, notamment les grammairiens et remarqueurs classiques, ont été conduits à accorder une place exagérée au sujet pronominal convoqué pour compenser la défaillance du verbe, renforçant de ce fait le sentiment *non-pro-drop*. Hypothèse forte, qui invite à relire un pan important de la syntaxe phrastique française, semée aujourd'hui d'irrégularités et de variations parfois difficilement descriptibles ou accessibles aux locuteurs étrangers.

Les représentations, analyses des grammairiens, et « raisonnements linguistiques » sont également mobilisés par Claire Badiou-Monferran qui, dans l'article sur lequel se clôt le numéro, s'est intéressée au destin étrange du connecteur *partant*, d'abord donné pour sorti du bon usage au XVII^e siècle, puis exemplifié au XIX^e, sur la base d'un vers de La Fontaine fameux (« Plus d'amour, partant plus de joie ») comme un emblème « utile » du fonctionnement consécutif, et connaissant une inattendue revitalisation, sa recatégorisation possible en forme verbale (alors qu'il est issu de la soudure entre *par* et *tant*) ayant visiblement joué un rôle. Réactivation consciente, voire « cultivée » d'un usage désormais référé à son quasi « hypertexte » lafontainien ? Affleurement inconscient d'une ancienne forme désormais redynamisée par son étymologie populaire ? Comme on le voit sur ce dernier exemple, la question du rapport entre phénomènes conscients et inconscients se repose sans cesse, dès lors qu'on aborde le domaine du « sentiment linguistique », ou du « sentiment de la langue ».

Autant d'angles de vue qui, nous l'espérons, permettront de stimuler la réflexion sur le phénomène toujours un peu mystérieux qu'est le changement linguistique, et nous rappeler qu'on ne peut comprendre les langues, leurs formes, éventuellement leurs changements, sans revenir à la manière dont elles sont constamment appropriées, renégociées, comprises ou « mal » comprises, évaluées, aimées ou délaissées...

Références bibliographiques :

- AYRES-BENNETT Wendy, 2004, *Sociolinguistic Variation in Seventeenth Century France*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BAJRIC Samir, 2005, « Questions d'intuition », *Langue française*, n° 147, p. 7-19.
- BERLAN Françoise, dir., 2006, *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris, PUPS.
- BRANCA-ROSOFF Sonia et SCHNEIDER Nathalie, 1994, *L'Écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu lettrés pendant la période révolutionnaire*, Paris, Klincksieck, Publications de l'INALF.
- BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française*, 13 vol., Paris, Armand Colin, 1905-1972.
- CAPUT Jean-Paul, 1972 et 1975, *La Langue française, histoire d'une institution*, Paris, Larousse, 2 vol.
- CARON Philippe, dir., 2004, *Les Remarqueurs sur la langue française du XVII^e siècle à nos jours*, Rennes, PUR / La Licorne.
- CHAURAND Jacques, dir., 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Le Seuil.
- COMBETTES Bernard, 1992, *L'Organisation du texte*, Metz, Publications de l'université de Metz.
- COSERIU Eugenio, 2007 [1973], *Synchronie, diachronie et histoire*, traduit de l'espagnol par Thomas Verjans, Édition électronique *Texto!* 2007 [en ligne]. Disponible sur : www.revue-texto.net/Parutions/Livres-E/Coseriu_SDH/Sommaire.html.
- CULIOLI Antoine, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, Paris-Gap, Ophrys, t. 2.
- , 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris-Gap, Ophrys, t. 1.
- DEPECKER Loïc, 2009, *Comprendre Saussure*, Paris, Armand Colin.
- FRANÇOIS Alexis, 1959, *Histoire de la langue française cultivée (des origines à nos jours)*, Genève, A. Jullien, 2 vol.

- FREI Henri [1929] 2004, *La Grammaire des fautes*, Paris, Ennoïa.
- GARDIN Benard, LEFÈVRE G., MORTUREUX M.-F., MARCELLES C., 1974, « A propos du « sentiment néologique » », *Langages*, n° 46, p. 45-52.
- [GEHLF], 1992, *Grammaire des fautes et français non conventionnel*, Paris, Éditions Rue D'Ulm.
- HUG Marc, 2002, *L'Enquête d'usage linguistique*, Paris-Genève, Slatkine-Champion.
- LABOV William, 2001, *Principles of Language Change I : Social factors*, Blackwell.
- , 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit.
- LECOLLE Michelle et ACHARD-BAYLE Guy, dir., 2009, *Recherches linguistiques* n° 30, « Sentiment linguistique. Discours spontané sur le lexique », Université de Metz, p. 3-20.
- LITTRÉ Émile, 1862, *Histoire de la langue française*, Paris, Didier.
- LODGE R. Anthony, 2004, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- , 1997, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- LOWE Ronald, éd., 2005, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1941-1942* (tome 17), Presses de l'université Laval.
- MADONIA Francesco Paolo Alexandre et PRINCIPATO Aurelio, 2011, *Grammatica della lingua francese*, Roma, Carocci.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Bœck.
- , 1995, *L'Évolution du français*, Paris, Armand Colin.
- MEILLET Antoine, 1948, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MILROY Jim, 2003, « On the Discourse of Historical Linguistics: Language-Internal Explanation and Language Ideologies », *Forum Mod Lang Stud.*, 39, 2003 (Online), p. 357-370.
- , 1999, « Toward a speaker-based account of language change », dans Jahr, E., dir., *Language Change : Advances in Historical Linguistics*, Berlin, Mouton, p. 21-36.

- NYCKEES Vincent, 2008, « Une linguistique sans langue ? Contributions à une réflexion sur les conditions d'émergence d'un sens commun », *Langages*, n° 170, p. 13-28.
- PAVEAU Marie-Anne, et ROSIER Laurence, 2008, *La Langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- POSNER Rebecca, 1997, *Linguistic change in French*, Cambridge University Press.
- PRINCIPATO Aurelio, 2000, *Breve Storia della lingua francese*, Roma, Carocci.
- REY Alain, SIOUFFI Gilles, DUVAL Frédéric, 2007, *Mille ans de langue française*, Paris, Perrin.
- ROMAINE Suzanne, 1982, *Socio-Historical Linguistics. Its Status and Methodology*, Cambridge University Press.
- SAUSSURE Ferdinand de, 2002, *Écrits de linguistique générale*, éd. S. Bouquet et R. Engler, Paris, Gallimard.
- SEGUIN Jean-Pierre, 1994, *L'Invention de la phrase*, Louvain, Bibliothèque de l'information grammaticale.
- THOMAS Jean-Jacques, 1989, *La Langue volée. Histoire intellectuelle de la formation de la langue française*, Berne, Peter Lang, Publications universitaires européennes.

Quelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire ? Points de vue de deux linguistes du début du xx^e siècle

Bruno Courbon
Université Laval, Québec

La conquête de ces dernières années est d'avoir enfin placé non seulement tout ce qui est le langage et la langue à son vrai foyer exclusivement dans le sujet parlant soit comme être humain soit comme être social. (Saussure, *Écrits de linguistique générale*, 2002, texte posthume, p. 130)

Parmi les faits les plus saillants du langage se trouvent certes ses manifestations matérielles, qui sont des faits d'expérience, mais également leur source, en principe humaine. Les noms que reçoit celle-ci varient de façon considérable : *sujet* dans les approches anthropologiques, *émetteur* dans les théories de l'information, *énonciateur* ou *locuteur* dans les approches interactionnistes ou généralistes... Quel que soit ce nom, et quelles que soient les distinctions pratiquées entre les diverses notions qui s'y rapportent, on constate la place qui, dans les travaux sur la langue, est accordée à la source manifeste des productions langagières. L'origine immédiate, subjective, du discours mérite à plus d'un titre qu'on s'y intéresse. En parlant – comme en écrivant – les individus exercent une action sur la langue (voir Berlan 2006) ; ils contribuent à faire et à transmettre de la langue par l'intermédiaire de discours (par nature *effectifs*). L'individu ne saurait toutefois, lorsqu'il endosse le rôle d'« homme de paroles », être détaché du reste de sa subjectivité. Sujet sensible, il présente dans son dire une conscience réflexive. Les théories de l'énonciation (en particulier celles qu'ont produites Benveniste, Culioli et leurs héritiers)

ont mis en évidence le caractère central de la dimension épilinguistique dans l'activité de langage. Quantité de travaux sur l'oral réalisés à partir des années 1970-1980 ont permis de vérifier et de mettre à l'épreuve (empiriquement) ce qui avait été pressenti et théorisé auparavant. Bon nombre de ces travaux font ressortir la présence active des sujets énonciateurs dans l'activité langagière à laquelle ils participent (*i.e.* qu'ils produisent, construisent, « co »-construisent...) : qu'il s'agisse d'intervenir sur des propos tenus par eux-mêmes ou par autrui – voire qu'ils anticipent de tenir ou d'entendre –, les sujets font retour sur ceux-ci et, éventuellement, les négocient (Authier-Revuz, 1995 ; Kerbrat-Orecchioni, 2000 ; Julia, 2001 et Constantin de Chanay, 2005). Toutefois, bien que manifeste, l'activité méta-énonciative est souvent décrite dans l'aspect ponctuel, toujours circonstanciel d'une énonciation. Peut-être par respect pour la distinction utile entre synchronie et diachronie, sans doute par commodité, elle est la plupart du temps (mais pas toujours : voir à ce sujet Vincent et Martel, 2001) décrochée de la question de la « mutabilité [diachronique] du signe » (Saussure, 1967/1916 [= CLG], p. 108 et suiv.). Sont en général examinés les effets immédiats de l'action du sujet producteur de discours (sujet parlant, sujet énonçant ou « émettant »), rarement son incidence sur les changements et les transformations en œuvre dans la langue, c'est-à-dire sa portée à plus ou moins long terme, délogée de l'aspect ponctuel d'une situation particulière.

Identifié à certains emplois et conscient dans une certaine mesure, indéfiniment, des valeurs d'usage voire des formes lexicales qui peuvent lui servir, le sujet produit du sens avec ce dont il dispose et, ce faisant, inscrit ses propos dans un rapport continuels au matériau qu'il exploite. Sa production langagière est déterminée par ce rapport, lui-même conditionné par un « sentiment linguistique » variable, en général (sens de la langue) et surtout en particulier (sens d'usages spécifiques). Cherchant et choisissant les signes qui conviennent (= qu'il estime convenir) le mieux à l'expression de ce qu'il vise, le sujet se conforme en premier lieu aux contraintes usagères telles

qu'il se les représente (Courbon, 2010a). Parmi ces contraintes – qui fluctuent, apparaissant et disparaissant au gré du rapport temps/espace – figurent en bonne place la réception souhaitée (rejoindre un interlocuteur ou, au contraire, le provoquer), ainsi que l'intercompréhension anticipée (à quoi tiendra le fait que le discours produit sera compris ou non ?). Les conditions mêmes de son activité langagière révèlent que l'individu, en tant que sujet sensible, n'est pas seulement à l'origine de chaînes discursives ponctuelles et éparées, mais bien qu'en parlant ou, éventuellement, en écrivant, il produit de la langue, au sens général du terme, c'est-à-dire qu'il exerce une action sur sa propre langue. Action individuelle à dimension collective qui – sans nécessairement que le sujet de langue le veuille d'abord – participe à la production de nouvelles formes ou de nouvelles valeurs linguistiques. Rien de vraiment neuf ici. C'est, comme le répétait Saussure (CLG, p. 24), au carrefour entre individuel et social ou collectif que s'institue le linguistique. Suivant la distinction traditionnelle (essentiellement post-saussurienne dans son interprétation) entre linguistique de la langue et linguistique de la parole, il y aurait d'une part une approche hors du sujet, et d'autre part une approche centrée sur le sujet (qui produit et interprète).

Mais qu'apporte en effet ledit sujet aux ensembles d'usages systématisés que constituent les normes linguistiques ? En particulier, quel rôle joue-t-il dans leur changement ? Quelle place occupe sa subjectivité sensible (perceptuelle, attitudinale, intuitive) dans le mouvement évolutif de la langue ?

Relativement à l'ampleur de ces questions, qui nécessiteraient la mise en œuvre de vastes chantiers expérimentaux pour trouver des éléments de réponse, la contribution apportée dans le présent article est très modeste. Elle consiste à examiner la façon dont deux linguistes du début du siècle passé concevaient la place du sujet dans sa langue (produite, comprise, et changeante). On présentera d'abord le contexte scientifique de l'époque, avant de relater de quelle manière, le cas échéant, la subjectivité (ou plus précisément

la part intime du sujet sensible) est mise en rapport avec l'histoire linguistique sous la plume de Ferdinand de Saussure et d'Antoine Meillet. Cette contribution s'inscrit dans une réflexion plus vaste, dont l'objectif consiste à concilier autant que faire se peut ces deux linguistiques – longtemps dissociées – celle du système et celle du sujet afin de mieux saisir, d'abord empiriquement, les modalités pratiques des changements et des transformations linguistiques.

Remarques sur le contexte historique de la linguistique du français au début du xx^e siècle

Comprendre le passé d'aujourd'hui

Loin d'être inutile, toute « plongée » – plus ou moins profonde – dans l'histoire de la linguistique comporte une valeur ajoutée certaine. L'immersion dans le passé d'une discipline scientifique, en l'occurrence, pour la linguistique, dans un passé vieux d'environ un siècle, présente en particulier plusieurs avantages, notamment les suivants :

- affermir la culture générale et confronter différents points de vue sur la langue,
- éviter de reproduire des erreurs déjà décelées et faciliter l'identification de conceptions erronées dans les études contemporaines sur les faits de langue,
- situer la pensée contemporaine dans une série de traditions, toujours plurielles, éventuellement antagonistes, mais parfois aussi complémentaires,
- relativiser la nature de conclusions actuelles qui auraient pu passer pour novatrices : si on ne réinvente jamais la roue, on doit trouver les moyens satisfaisants d'en améliorer la qualité de roulement.

Le préfixe du mot *recherche* prend alors sa pleine valeur, à la fois intensive et répétitive (ou cumulative). Une culture des (de) travaux antérieurs sur la langue sert la réflexion métalinguistique, à quelque niveau que ce soit (débutant ou avancé). Parce que les conceptions modernes proviennent du

passé, et qu’elles traitent en général – et au moins en partie – d’objets semblables à ceux traités dans les conceptions anciennes, il est artificiel de faire une distinction radicale entre ce qui relève de l’histoire de la discipline d’une part, et ce qui est de l’ordre de son actualité d’autre part. En matière d’idées, non seulement le présent est nourri du passé, mais on constate que des auteurs du passé, trop vite oubliés, ou déformés à force d’être cités, ont poussé la réflexion sur certains aspects du langage plus avant qu’on aurait, bien naïvement, pu le croire.

Tendances de la linguistique entre xix^e et xx^e siècles

On trouve encore aujourd’hui, dans la linguistique du début du xxi^e siècle, des conceptions qui étaient critiquées voilà plus d’un siècle. Ainsi, un certain nombre d’oppositions théoriques débattues aujourd’hui existaient sous des formes très semblables dans la linguistique du début du xx^e siècle et de la fin du siècle précédent. C’est par exemple le cas de l’opposition entre conception sociohistorique / culturaliste et vision naturaliste de la langue, dans laquelle la langue et les faits qui la composent sont présentés comme des organismes vivants, naturels (voir à ce sujet Desmet 1996, ainsi que les critiques qu’adressent Auroux 2007 et Rastier 2010 à cette façon de voir / dire la langue, et plus largement, de l’étudier). De même que Bréal revient, dans son *Essai de sémantique* (Bréal 1897), sur le caractère trompeur d’expressions courantes telles que *vie des mots* ou *vie des langues*¹, de même Saussure critique cette vision de la langue considérée comme le « quatrième règne de la nature » (CLG, p. 17). À la conception organiciste présentant la langue comme « naturelle » (cf. par exemple l’inextricable métaphore des racines ; Rabault-Feuerhahn 2008) s’oppose

1. On se reportera en particulier au texte « Histoire des mots » écrit en 1887, soit dix ans avant la parution de *l’Essai de sémantique*. Dans son texte (nous attirons l’attention du lecteur sur l’emploi du terme *histoire* dans le titre), Bréal revient sur le titre de l’ouvrage d’Arsène Darmesteter, *La vie des mots étudiés dans leur signification* (Darmesteter, 1887). Pour Bréal (1897, p. 306), une telle formulation est « pure métaphore », qui, si elle était prise « au pied de la lettre, nous transporter[ait] en plein rêve ». Cela a le mérite d’être clair.

alors une conception dans laquelle la langue est présentée comme une construction historique, issue d'un héritage et produit d'une élaboration collective.

En termes de tendances dominantes, on observe au tournant du ^{xx}^e siècle une évolution épistémologique qui va de pair avec une redéfinition de l'objet étudié par la linguistique. Peu à peu, de macrolinguistique (et interlinguistique) qu'elle était essentiellement avec la grammaire comparée des langues indo-européennes, la perspective adoptée se rapproche davantage des réalités empiriques, les objets examinés se précisent (rejoignant ainsi par endroits des descriptions plus anciennes, notamment dans les domaines lexicologique et sémantique). Les principes et méthodes défendus par un certain nombre de linguistes à partir de la fin du ^{xix}^e siècle (Michel Bréal, l'abbé Rousselot, Ferdinand de Saussure, Paul Passy, Ferdinand Brunot, Antoine Meillet, pour ne citer que des auteurs de langue française) orientent la discipline vers des approches plus microlinguistiques (ou locales), au sein desquelles la langue française n'est plus considérée d'abord dans ses relations à d'autres états de langue ou à d'autres langues qui l'ont précédée ou avec lesquelles elle est apparentée. Les orientations nouvelles que prend la linguistique d'alors tendent plutôt à appréhender la langue comme un ensemble de faits linguistiques réels formant un tout singulier. C'est, peut-être paradoxalement, par l'intermédiaire de conceptions structurales – qui passent notamment par l'utilisation de métaphores mécanistes, telle celle du système – qu'a lieu cet affinement de la description de l'objet linguistique. On s'intéresse alors de plus en plus, à nouveau pourrait-on dire, aux relations structurelles internes (voir par exemple la fameuse expression, reprise notamment par Meillet, du « système où tout se tient » ; Hewson, 1990 et Peeters, 1990).

Ces premières générations de linguistes formés dans un cadre institutionnel ont participé à la réconciliation, sous une forme moderne, entre l'ancienne tradition rhétorico-stylistique (parole / discours) et la linguistique lexico-grammairienne,

jusqu'alors conçue essentiellement sous un angle fonctionnel et historique (voir par exemple l'intérêt porté aux oppositions lexicales, aux éléments de formation et à leur étymologie). Une terminologie nouvelle se diffuse, qui reflète l'évolution de la science linguistique de l'époque. À titre illustratif, nous en donnerons quelques exemples. Ainsi en est-il du terme *polysémie*, qui commence alors à être utilisé pour référer à la pluralité des significations lexicales (formalisation conceptuelle). Les linguistes du xx^e siècle en ont attribué l'invention à Bréal qui, dans un texte écrit en 1887 et publié dix ans plus tard (Bréal, 1897, p. 314 ; chapitre XIV, p. 154 et suiv.), écrivait : « Il n'a pas été donné de nom, jusqu'à présent, à la faculté que possèdent les mots de se présenter sous tant de faces. On pourrait l'appeler *polysémie* ». Le *Petit Robert 2012* (sous polysémie) donne encore comme date de première attestation l'année de publication de *l'Essai de sémantique* de Bréal, soit 1897. En fait, ce terme avait déjà été utilisé à partir des années 1870, sous la plume de l'orientaliste Joseph Halévy, notamment, dans des textes portant sur l'écriture cunéiforme (sur ce point d'histoire de la sémantique, voir Courbon à paraître). Voici un extrait de l'un d'eux :

Il nous reste [...] à expliquer [...] le phénomène de la *polyphonie*, qui, avec celui de la *polysémie*, forme les particularités les plus saillantes du système graphique assyro-babylonien. Notre tâche consistera, par conséquent : 1^o À retrouver les mots qui ont pu donner naissance aux valeurs phonétiques propres à chaque signe ; 2^o À montrer comment ces mots générateurs, grâce soit à leur ambiguïté formelle, soit à leur similitude accidentelle avec d'autres mots, ont pu produire, pour le même signe, des significations très-diverses et n'ayant aucun lien logique entre elles. (Halévy, 1876, p. 174²)

Dans un texte ultérieur, Halévy (1882, p. 15) parle aussi de la « polysémie des idéogrammes ». Peu importe ici la date exacte de création du terme *polysémie* ; ces emplois définis

2. Cet extrait reproduit fidèlement l'un des passages de la contribution apportée par Halévy dans le premier numéro de l'année 1876 du *Journal asiatique* (t. 7, janvier-février 1876, p. 298).

d'un terme nouveau dans les années 1870-1880 révèlent le besoin qu'éprouvent les linguistes de formaliser – sur le plan tant conceptuel que terminologique – une description plus fine de la réalité linguistique. Autre exemple, le syntagme lexical *sujets parlants*, dont il sera question plus bas, commence à être utilisé dans la même décennie, son correspondant singulier *sujet parlant* l'ayant précédé de peu. Les syntagmes *faits de langue* et *faits linguistiques* prennent leur essor quelques décennies plus tôt, vers la fin des années 1850, et surtout à partir des années 1860. On remarquera ici la contemporanéité entre la préoccupation des linguistes de décrire les *productions* langagières dans leur diversité et les thèses que soutiennent Gustave Le Bon et Gabriel Tarde dans le domaine de la psychologie sociale.

Cette époque est particulièrement intéressante parce qu'elle correspond à une période de transition, qui marque le passage progressif d'une linguistique des langues à une linguistique des faits de langue, l'un des prolongements possibles de cette dernière étant une linguistique des phénomènes linguistiques, c'est-à-dire une linguistique des faits discursifs plus ou moins – voire pas du tout – stabilisés sur le plan des usages. La variation interindividuelle est relevée dans la linguistique des faits de langue, et, aussi étonnant que cela puisse paraître au moment où Saussure formalise le concept de « langue »-trésor totalisant, s'y trouve déjà, sous une forme embryonnaire, l'intuition d'une « linguistique sans langue » (Nyckees, 2008). Comme c'est souvent le cas des périodes de transition, les idées avant-gardistes qui en ressortent comportent une modernité qui dépasse, par certains aspects, l'horizon des générations ultérieures.

Le choix des auteurs : Saussure et Meillet

Les écrits de Saussure et de Meillet sont intéressants à plus d'un titre. Les raisons suivantes ont présidé au choix d'une partie de leurs textes à des fins d'analyse :

- les deux auteurs contribuent à la « nouvelle direction » théorique qui prend son essor à la fin du XIX^e siècle (Malmberg, 1991, p. 406) et vise à replacer la langue dans son contexte humain et social ;
- chacun reprend à sa façon l'héritage comparatiste qui a été au cœur de sa formation ;
- l'un comme l'autre ont eu une grande influence, en particulier dans le domaine de la linguistique du français ; leur influence s'est exercée tant sur le plan des conceptions linguistiques émergentes au début du XX^e siècle qu'à l'intérieur du cadre institutionnel ; on pense par exemple au rôle qu'a joué Meillet dans la formation d'un nombre important de linguistes, parmi lesquels ses deux disciples Gustave Guillaume et Émile Benveniste qui firent école, chacun de son côté – par ailleurs, nul besoin d'insister sur l'influence institutionnelle de Saussure, tant à l'Université de Genève qu'ailleurs dans le monde : pour ce qui est de la reprise des thèses saussuriennes par l'École de Genève, voir Amacker 2001 ;
- les travaux les plus accessibles de l'un et de l'autre, à savoir le *Cours de linguistique général* ou CLG (édité, rappelons-le, à partir de notes d'étudiants) et *Linguistique historique et linguistique générale* ou LHLG (t. 1, 1921), ont été très diffusés (voir le tableau suivant), figurant souvent parmi les textes de référence en matière de linguistique ;
- Saussure et Meillet sont contemporains l'un de l'autre, bien que l'un meure une vingtaine d'années avant l'autre ; Meillet fut l'élève de Saussure à l'École pratique des hautes études, et lui succéda un temps ; ils correspondirent l'un avec l'autre (pour les aspects biographiques et historiques relatifs à ces deux linguistes, on se reportera utilement aux travaux suivants : Minassian 1976, Auroux 1988, Bouquet 2003 et Bergounioux et Lamberterie 2006).

auteur	titre	1 ^{re} édition	Sudoc	Ariane_UL
Saussure	<i>Cours de linguistique générale</i>	1916	72	13
Meillet	<i>Linguistique historique et linguistique générale</i>	t. 1 1921, t. 2 1936	23	3
Vendryes	<i>Le langage : introduction linguistique à l'histoire</i>	1921	10	3
Frei	<i>Grammaire des fautes</i>	1929	14	2

1. Textes de linguistique publiés en français dans la première partie du xx^e siècle³.

En ce qui concerne tout particulièrement la question de l'histoire de la langue, il n'est pas inutile de rappeler ou de préciser que la formation de Saussure et de Meillet est, à l'origine, une formation « diachronicienne ». Malgré les changements opérés dans la linguistique d'alors, leurs approches et leurs préoccupations scientifiques demeurent résolument historicistes. La figure de Saussure, avec le CLG, est largement associée à la distinction entre diachronie et synchronie (qui est dans l'air du temps). Contrairement à certaines idées reçues, cette distinction, d'ordre méthodologique (Buridant, 1984 ; Wunderli, 1988 et 1990 ; Mejía, 1998), permet de penser l'articulation entre sujet parlant (voir ci-dessous) et langue-totalité considérée dans son historicité.

Outre les deux textes mentionnés ci-dessus, et afin d'homogénéiser le corpus tout en rendant justice à la pensée saussurienne exprimée hors du cadre strictement universitaire, les *Écrits de linguistique générale* (= ELG), également posthumes (Saussure 2002), ont été choisis pour examen (sur le statut controversé du CLG en tant que texte saussurien, on pourra se reporter notamment à l'étude de cas de Nomura 1973/2007, ainsi qu'à Bouquet 2005 et à Mejía Quijano 2005). Le corpus examiné est donc composé de trois regroupements de textes. Chaque regroupement de textes comporte une certaine hétérogénéité

3. Les textes de linguistique écrits en français et parus dans la première partie du xx^e siècle ont été classés par ordre décroissant du nombre d'exemplaires inventoriés dans les catalogues de bibliothèques universitaires (Système universitaire de documentation ou Sudoc pour les bibliothèques de France, et Ariane pour la bibliothèque de l'Université Laval, à Québec).

qui s'explique notamment par leur étalement dans le temps : notes, fragments et projets d'articles écrits sur plusieurs décennies pour les ELG, notes d'un cours que Saussure donna à trois reprises entre 1906 et 1911, série d'articles écrits sur une quinzaine d'années pour les LHLG. Tandis que le CLG est la mise en forme de notes prises sous la dictée par des étudiants et des disciples, les ELG comme LHLG sont directement écrits de la main de leurs auteurs. LHLG résulte de la republication d'articles (Meillet mit à jour certains éléments de ses textes, que l'on peut relever çà et là – pour autant, l'examen a porté sur la version republiée des textes, celle de 1921 donc⁴). Les ELG, quant à eux, se présentent souvent sous une forme non aboutie, puisque les textes (ou les fragments de textes) n'étaient pas destinés à la publication, du moins dans cet état. Cela n'empêche pour autant pas de suivre la pensée de Saussure, la plupart des fragments, même les plus brefs, étant presque entièrement rédigés.

Une analyse statistique eût été envisageable pour traiter le corpus d'œuvres, qui aurait consisté à mesurer la fréquence de cooccurrence entre une série de mots-clés exprimant la subjectivité et une autre série de mots-clés exprimant la dimension historico-linguistique. Toutefois, plutôt que d'établir une sélection de mots-clés univoques afin d'analyser quelques rapprochements ponctuels, l'approche adoptée a d'abord été d'ordre qualitatif, puis quantitatif : les textes ont été examinés à partir d'un petit ensemble de termes relatifs aux notions de subjectivité et de sentiment linguistique (en particulier, les termes *sentiment*, *sensibilité*, *sens*, *sentir* et *ressentir*, *sujet*, dont *sujet parlant*, *intuition*, *individu*, *conscient*, *conscience*, *consciemment* et leurs antonymes). Les trois textes ont ainsi fait l'objet 1) d'une lecture linéaire, 2) de relevés exhaustifs à partir des mots-clés retenus, à partir desquels l'analyse par extraits a été réalisée.

4. L'auteur précise que seules des « retouches de détails » ont été apportées aux textes (Meillet, 1921, p. vi).

Le traitement de la part subjective dans la langue au tournant du xx^e siècle

Sentiment de la langue est un mot vague qui recouvre des réalités précises : l'enregistrement, réfléchi parfois, mais aussi, inconscient, dans la mémoire, de la presque totalité des expressions, constructions types, tours de phrase types dont use une langue ; la constitution, dans l'entendement, au moyen de ces matériaux, d'une catégorie du possible ; et, pour la mise en œuvre de ces acquisitions, quelques dons naturels plus rares qu'on ne pourrait croire : la capacité d'être choqué par l'absurde, mis en défiance par l'anormal, et réfractaire au spécieux. (Marçais, 1938, p. 80-81)

Quelle place du sujet dans la langue ?

Comme cela a été mentionné plus haut, le syntagme *sujet parlant* ne se développe de manière significative, notamment au pluriel, qu'à partir des années 1880. Auparavant, on rencontre quelques occurrences, rares, de l'expression au singulier. La variation combinatoire du terme *sujet*, en particulier de l'association syntagmatique *sujet + base verbale + -ant* (cf. *sujet écrivant, sujet parlant, sujet pensant...*), l'inexistence, pendant longtemps, du syntagme *sujets parlants* (au pluriel), la rareté du syntagme au singulier (*sujet parlant*), mais également la valeur verbale (participe présent) de *parlant* dans ses premières attestations (ex. *le sujet parlant anglais*) sont autant d'éléments qui semblent indiquer la lexicalisation tardive du syntagme en question. Tardive par rapport à l'époque de production de Saussure et de Meillet. Le syntagme *sujet parlant*, spécifique du terme *sujet*, est de toute évidence une invention de la linguistique moderne. Parmi les toutes premières attestations présentes dans le corpus de textes numérisés accessible au moyen du moteur de recherche Google (automne 2011), se trouve l'étude lexicologique de Chavée (1878, p. 12). On en trouve trente ans plus tôt une occurrence précoce, dans un contexte de colinguisme français/allemand, sous la plume de Heller (1848, p. 7-8) : « [...] la qualification de cette [montagne] n'a lieu que par le rapport dans lequel le sujet parlant se trouve avec la montagne ; cette qualification est par conséquent purement subjective ». Si Heller

reconnaît bel bien dans ce passage l'importance de la subjectivité dans la production langagière, le fait que *sujet parlant* alterne, quelques lignes plus haut, avec *sujet qui parle* semble indiquer que le syntagme n'est pas encore lexicalisé comme tel. Toutefois, la piste d'une origine allemande (par calque) n'est pas à écarter. Par ailleurs, la souplesse de la construction lexicale donne lieu à la création du syntagme *sujet pensant et parlant*, que l'on trouve dans les ELG (hapax dans le corpus traité, p. 126), et qui est attesté, sous diverses formes entre 1872 (« le sujet parlant ou pensant », Benloew, 1872, p. 106) et le début du ^{xxi}^e siècle, en particulier chez Guillaume et ses héritiers.

Il est clair, d'après les premiers textes où figure le syntagme *sujet parlant* (au singulier comme au pluriel), que son utilisation sert à lever l'ambiguïté du terme *sujet*, dont les valeurs grammaticale (le sujet grammatical) et référentielle (le sujet du discours) sont, pour des raisons évidentes, particulièrement courantes en linguistique⁵.

Même « absente de l'index du *Cours* » (Chiss, 1985, p. 87, note 5), l'expression *sujet(s) parlant(s)* est bien représentée dans le CLG, puisqu'on l'y trouve 32 fois (9 fois au singulier, 23 fois au pluriel), sans compter 18 attestations de *sujet(s)* avec la même valeur. La notion de *sujet (parlant)* apparaît ainsi toutes les 6 pages en moyenne dans le CLG, ce qui correspond certes à peine à 10 % de la fréquence d'attestation de la notion de *langue*, au singulier et au pluriel (respectivement 557 et 145 occurrences du terme *langue[s]*), mais qui la place néanmoins à un rang fréquentiel équivalent à celui des notions de *langage* (69 occurrences du terme correspondant, toutes au singulier), de *grammaire* (62 occurrences, dont 2 au pluriel) et de *réalité* (57 occurrences), devant les notions de *signifiant* (43 occurrences, dont 5 au pluriel), d'*usage* (31 occurrences, toutes au singulier) et de *signifié* (23 occurrences, dont 1 au

5. Aucune recherche n'a été effectuée à partir des termes *locuteur* et *énonciateur*, le premier apparaissant « avant 1927 » (*Petit Robert 2012*, sous *locuteur*), tandis que le sens strictement linguistique du second est plus récent (sans doute jugé trop technique, le mot ne figure pas dans le *Petit Robert 2012*).

pluriel). La notion de *sujet parlant* telle qu'elle est présentée dans le CLG n'est donc pas si périphérique qu'on pourrait le croire (rappelons que l'index n'a pas été réalisé de la main de Saussure), et la linguistique saussurienne loin d'être aussi immanentiste (si tant est qu'elle le fût) qu'une certaine doxa postsaussurienne a pu l'affirmer. Abondant dans le sens de Tullio de Mauro (édition critique du CLG, p. 476-477), Bouquet (2001, p. 158) démontre par exemple que la fameuse phrase qui clôt le CLG : « la linguistique a pour unique et véritable objet la *langue envisagée en elle-même et pour elle-même* » (CLG, p. 317) est tout simplement apocryphe. Les extraits de textes de Bally que mentionne Chiss (1985, p. 87-88) pour défendre l'idée que les travaux de cet auteur (collègue et successeur de Saussure à l'Université de Genève) auraient reflété un déplacement par rapport au champ conceptuel saussurien, se trouvent déjà sous une forme très semblable dans le CLG. Bally n'avait donc pas tort de se placer dans la lignée de Saussure, d'en reconnaître l'ascendance et d'affirmer sa volonté de prolonger et de « systématiser » la pensée du maître (Bally, 1965, p. 128). Associée par Saussure à la définition de la réalité synchronique de la langue (« la linguistique synchronique n'admet qu'une seule perspective, celle des sujets parlants », CLG, p. 291⁶), la notion de *sujet* fait partie des concepts de la théorie saussurienne. Voici quelques passages dans lesquels l'association entre sujet parlant, conscience et réalité linguistique est manifeste :

La synchronie ne connaît qu'une perspective, celle des sujets parlants, et toute sa méthode consiste à recueillir leur témoignage [...]. (CLG, p. 128)

[...] pour savoir dans quelle mesure une chose est une réalité, il faudra et il suffira de rechercher dans quelle mesure elle existe pour la conscience des sujets. (*ibid.*)

L'analyse *hipp-o-s* [...] n'est pas fautive, puisque c'est la conscience des sujets qui l'a établie [...]. (CLG, p. 252)

La racine est [...] une réalité pour la conscience des sujets parlants. (CLG, p. 256)

6. Étant donné la nature des textes, nous avons renoncé à l'idée d'indiquer le rang de chacune des occurrences.

Le Saussure des ELG revient à plusieurs reprises, et même insiste sur le lien établi entre synchronie et conscience (ou esprit) des sujets parlants :

Une forme est une figure vocale qui est pour la conscience des sujets parlants déterminée. (ELG, p. 37)

[...] un système de signes [...] tel qu'il existe dans l'esprit des sujets parlants (ELG, p. 43).

On appelle forme une figure vocale qui est déterminée *pour la conscience des sujets parlants*. (ELG, p. 49)

Par quoi cette figure vocale est-elle déterminée *pour la conscience des sujets parlants* ? (ELG, p. 49)

Le rapprochement va plus loin encore, dans une parenthèse où Saussure fait équivaloir la langue (présentée de façon anthropomorphique) au sujet parlant : « La première expression de la réalité serait de dire que la langue (**c'est-à-dire le sujet parlant**) n'aperçoit ni l'idée a, ni la forme A, mais seulement le rapport a/A » (ELG, p. 39 ; mise en gras rajoutée).

On pourrait voir là une forme de préfiguration de la conception théorique individuiste de Gustave Guillaume, qui fut l'un des premiers, sans doute aussi l'un des plus assidus, lecteurs de Saussure (voir notamment Guillaume 1952/1964). Cela rappelle aussi les théories de l'énonciation, qui se développeront sous l'impulsion des travaux de Benveniste, disciple, comme Guillaume, de Meillet (pour une brève synthèse sur la notion de *sujet parlant*, voir Ducrot, 1982). Par contraste avec l'approche de Saussure, et au-delà d'un socle commun (le tournant subjectiviste), Meillet situe presque systématiquement dans leur contexte géo-socio-historique les faits de langue, en particulier tels qu'ils sont produits par des *sujets parlants*. Meillet est à cet égard avant-gardiste : il est souvent cité comme l'un des précurseurs de la sociolinguistique⁷. Sont présentés ci-dessous quelques extraits qui illustrent la place qu'accorde Meillet

7. William Labov, qui n'avait pas connaissance des travaux de Meillet au début de sa carrière, dit y avoir par la suite trouvé quelques-unes des idées maîtresses de la sociolinguistique qu'il avait lui-même développées par ailleurs (communication personnelle).

au sujet de langue. Ils ont été choisis parmi les 62 passages contenant le terme *sujet* au sein des dix premiers articles regroupés dans LHLG.

[...] à un moment ultérieur, des sujets, parlant une langue ont été séparés par des circonstances quelconques de telle sorte qu'il y a eu deux groupes évoluant d'une manière indépendante. (LHLG, p. 13)

[...] ces deux groupes de sujets continuent la tradition d'une même manière de parler. (LHLG, p. 22)

[...] la seule nécessité qui se rencontre en linguistique est celle qui s'impose aux sujets parlants d'un même groupe de conserver un même système linguistique afin de se comprendre aisément entre eux. (LHLG, p. 44)

[...] les sujets parlants ont voulu parler et ont parlé telle ou telle langue. (LHLG, p. 107)

Reflète de la vaste majorité des occurrences du terme, ce sous-ensemble de brefs extraits reflète bien la conception sociale de la subjectivité linguistique qui s'exprime dans l'œuvre de Meillet. On peut constater qu'une importance particulière est donnée à l'intercompréhension (ci-dessus, LHLG, p. 44), qui est présentée comme la principale raison pour laquelle le « système linguistique » conserve une certaine stabilité, mais aussi comme un moyen dont dispose l'utilisateur pour distinguer sa pratique et son identité linguistiques de celles d'utilisateurs allophones (nos termes) : « [...] on peut convenir de compter autant de langues distinctes qu'il existe de parler inintelligibles pour les sujets employant tout autre parler » (LHLG, p. 76).

Les différences les plus frappantes entre la conception de Saussure et celle de Meillet tiennent, semble-t-il, au niveau d'abstraction auquel se situent leurs approches : le premier traite davantage de la langue en tant que réalité psychologique (qu'il situe par conséquent à un niveau d'abstraction supérieur), tandis que le second s'intéresse davantage à la langue en tant que réalité sociale, inscrite dans des conditions matérielles déterminantes. Cette observation vaut d'abord pour la comparaison entre ELG+CLG et LHLG I. On relève ainsi 21 occurrences de *communauté(s)* dans le CLG (toutes ne se rapportent d'ailleurs

pas à la notion de société), chiffre que dépasse rapidement LHLG au bout de quelques articles. De même, il n'y a dans le CLG qu'une quinzaine d'occurrences du terme *groupe* au sens social, tandis que la grosse majorité des occurrences de ce terme (= plusieurs dizaines de *groupe*) renvoie à des groupes de faits linguistiques (phonétiques, lexicaux, etc.). On n'en trouve que 4 occurrences dans les ELG (répartition sémantique semblable à celle du CLG). Par contraste, on trouve déjà dans le premier chapitre de LHLG (18 pages) une dizaine d'occurrences du terme *groupe*, majoritairement employé au sens social.

Cette différence de perspective entre la conception saussurienne et celle de Meillet explique sans doute les différences importantes que l'on trouve dans le rapport entre l'expression *sujet parlant* au singulier (ELG : 8 ; CLG : 9 ; LHLG⁸ : 3) et l'expression *sujets parlants* au pluriel (ELG : 15 ; CLG : 23 ; LHLG : 27) : environ 53 % (rapport singulier/pluriel) pour les ELG, environ 39 % pour le CLG, environ 11 % dans LHLG. On retrouve cette même différence pour le terme *sujet* pris seul (rapport singulier/pluriel) : 1/0 pour les ELG (la pluralité du terme *sujet* y est associée au seul syntagme *sujets parlants*), 5/12, soit environ 41,6 % pour le CLG, 4/28, soit environ 14,3 % dans LHLG. La différence est nette et aussi significative que l'est la différence de proportion entre les mots formés à partir de la base *conscien-* (*conscient*, *conscience*, *consciemment* et leurs antonymes) et le terme *sujets* au pluriel (y compris les formations complexes telles que *sujets parlants*) : 54/15, soit 360 % pour les ELG, 33/35, soit environ 94,3 % pour le CLG, 13/55, soit environ 23,6 % dans LHLG. Cette divergence de proportion entre les trois textes, en particulier entre les deux premiers (de Saussure) et le dernier (de Meillet), reflète bien les deux orientations différentes en termes de traitement de la subjectivité : subjectivité tendanciellement individuelle dans un cas, plurielle dans l'autre. On aurait alors trois types de sujet parlant :

8. Étant donné le nombre important d'énoncés comportant le syntagme *sujet(s) parlant(s)*, nous avons pris le parti d'arrêter le relevé aux alentours de la moitié du volume examiné, soit à la fin du chapitre 10.

- le sujet empirique (conception qui, associée au terme *sujet parlant*, remonte aux années 1860-1870 : c'est la personne qui produit effectivement un ou des énoncés),
- un sujet social, en général présenté au pluriel, membre d'un groupe ou d'une communauté,
- (dans la conception la plus abstraite) un être-langue (faute de mieux, ce néologisme pour dire le difficilement dicible sujet-langue saussurien).

La phrase de Saussure citée en exergue de cet article dresse avec une acuité remarquable le bilan du changement d'orientation que connaît la linguistique à la fin du XIX^e siècle : la subjectivité est finalement reconnue en tant que dimension primordiale de l'objet-langue (« son vrai foyer »). Néanmoins, bien qu'elles soient toutes subordonnées à une conception subjectiviste de la langue, ces différences d'orientation ont une incidence sur le plan diachronique de l'histoire des langues. Dans le CLG (p. 30), Saussure attribue aux « facultés réceptive et coordinative » (sens et mise en sens, en quelque sorte) l'établissement individuel et la stabilisation ou, plus particulièrement, l'harmonisation collective d'usages linguistiques : « C'est par le fonctionnement des facultés réceptive et coordinative que se forment chez les sujets parlants des empreintes qui arrivent à être sensiblement les mêmes chez tous ».

Par ailleurs, sa définition de la langue comme « l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre » (CLG, p. 112) montre clairement l'intégration du sujet à un groupe.

Du sujet parlant au sujet sensible dans l'histoire de la langue

Nous indiquerons dans les lignes qui suivent quelques caractéristiques de l'usage qui est fait du terme *sentiment* chez les deux auteurs examinés, en observant en particulier le rapport qu'ils établissent entre sentiment linguistique et histoire de la langue.

Autour du sentiment de la langue chez Saussure et Meillet

« [T]out ce qui est dans le sentiment des sujets parlants est phénomène réel », écrit Saussure dans les ELG (p. 185). Un peu plus haut dans le texte, Saussure énonce aussi : « Ce qui est réel, c'est ce dont les sujets parlants ont conscience à un degré quelconque ; tout ce dont ils ont conscience et rien que *ce* [*sic*] dont ils peuvent avoir conscience » (ELG, p. 183). On notera le rapport d'équivalence entre les termes *conscience* et *sentiment*, qui, l'un comme l'autre, renvoient à une réalité (psychologique) pour le sujet parlant. Doit-on en conclure que *sentiment* et *conscience* entrent dans une relation d'inclusion (*conscience* étant le générique) ? Il serait en effet excessif de les identifier l'un à l'autre. Pourtant, dans l'énoncé suivant, par exemple : « si = à la conscience du sujet parlant, tout est concret » (ELG, p. 327), il semble possible de remplacer facilement le terme *conscience* par le terme *sentiment*, mais est-ce là aller trop loin ? C'est la manifestation d'un objet à l'esprit (autre quasi-synonyme, plus vague), c'est-à-dire sa présence mentale qui lui donne l'impression d'être « concret », ou « réel ».

De façon assez intéressante, le rapport entre la fréquence absolue du terme *conscience* et celle du terme *sentiment* diffère grandement entre les textes de Saussure et ceux de Meillet : ce rapport est d'environ 1/2 (rapport *sentiment*[s]/*conscience*) dans les ELG et dans le CLG, tandis qu'il est d'environ 4/1 dans LHLG. Cette différence (x 8) entre ELG+CLG et LHLG s'explique sans doute par le fait que Meillet, s'intéressant moins au sujet psychologique qu'au sujet social, traite peu de *conscience*, mais utilise davantage le terme *sentiment*, qu'il associe le plus souvent à un collectif, comme c'est le cas dans le passage suivant :

Depuis [la conquête de la Gaule par les Romains], les habitants de la France actuelle n'ont jamais eu l'intention de parler une langue nouvelle ; ils se sont toujours efforcés de parler leur langue traditionnelle, et ils ont toujours eu le sentiment de parler une même langue. (LHLG, p. 81)

Cette association de la notion de *sentiment* à un collectif correspond à une valeur que prend le terme, souvent en lien

avec la notion d'appartenance ; ainsi en va-t-il des expressions *sentiment national* ou, dans certains cas, *sentiment linguistique* ; chacun sous-entend l'appartenance : « sentiment d'appartenance à une nation » ou « sentiment d'appartenance à une langue ». Gauvin (2004), qui traite de la question du sentiment de la langue (valeur identitaire d'appartenance) chez les écrivains québécois, parle de « surconscience » de la langue, le sentiment étant trop vif. On retrouve ici le rapport entre sentiment et conscience, le sentiment exacerbé d'un phénomène linguistique, ou bien celui de l'appartenance à un groupe linguistique particulier entraîne une conscience aiguë de la situation ainsi produite. À l'inverse, le moindre sentiment d'appartenance à une langue peut limiter la conscience de la richesse de ses usages. Aussi, faire prendre conscience aux élèves de l'existence d'une culture langagière peut faciliter, voire catalyser leur apprentissage de la langue (Siouffi, 2007).

Fait intéressant étant donné l'approche de Meillet, le syntagme *sentiment individuel* figure dans LHLG (p. 96), avec une valeur négative : « [...] on ne peut pas fonder une doctrine sur un sentiment individuel ».

Dans les textes de Saussure, ce syntagme prendrait une valeur quasi-pléonastique, dans la mesure où c'est d'abord le sujet sensible individuel qui l'intéresse, non le collectif. Pour cette raison sans doute, que ce soit dans les ELG ou dans le CLG, l'objet auquel se rapporte le sentiment est presque toujours un objet d'analyse pour un usager, ou pour un linguiste (il ne s'agit pas, à une exception près dans le CLG, d'exprimer son appartenance à une langue). Cet objet d'« analyse » peut relever des divers domaines de la linguistique (sémantique, phonétique, lexicologie, morphologie...). On retrouve ici la perspective microlinguistique, par opposition à la perspective macrolinguistique. Voici dans un premier temps quelques exemples d'objets qui suscitent le sentiment chez un ou des sujets (le second repose sur une métonymie qui peut être analysée comme suit : la langue sert pour parler de ses locuteurs) :

En rapprochant des mots tels que *coutelas, fatras, platras, canevas*, on a le vague sentiment que *-as* est un élément formatif propre aux substantifs, sans qu'on puisse le définir plus exactement. (CLG, p. 181)

Le latin ancien avait [...] à un haut degré le sentiment des pièces du mot (radicaux, suffixes, etc.) et de leur agencement. (CLG, p. 230)

le rôle du sentiment dans la création des formes grammaticales (LHLG, p. 148).

Par contraste, la perspective macrolinguistique traite d'une ou de plusieurs langues. Meillet, en particulier, s'intéresse beaucoup aux cas d'évolution ou de coprésence de langues :

[...] une langue sera dite issue d'une autre si, à tous les moments compris entre celui où se parlait la première et celui où se parle la seconde, les sujets parlants ont eu le sentiment et la volonté de parler une même langue. (LHLG, p. 81)

[...] la parenté de langues résulte uniquement de la continuité du sentiment de l'unité linguistique. (LHLG, p. 81)

L'association de la notion de *volonté* à celle de *sentiment* distingue nettement l'emploi linguistique que font d'une part Saussure et d'autre part Meillet. D'une part, le sujet parlant (qui se rapporte à des usages précédents, ou à des modèles d'usage) a une conscience minimale des modes de formation qu'il pratique (point de vue saussurien) ; il procède par analogie. D'autre part, le sujet social (qui s'identifie à une communauté) développe son sentiment d'appartenance à partir du moment où il se trouve confronté à une autre langue, à un autre parler qui sont « inintelligibles » pour lui (LHLG, p. 76) ; c'est principalement l'approche qu'adopte Meillet. On comprend alors la place qui peut être accordée à la volonté des sujets parlants (chez Meillet environ un quart des occurrences du terme *sentiment* est accompagné du terme *volonté* : ce dernier n'apparaît pas par ailleurs).

Les phénomènes évolutifs prennent chez Meillet une dimension sociolinguistique, constituée à partir des conditions d'existence et de pratique de la langue ; le passage suivant, par exemple, présente une explication de l'acceptation massive d'emprunts :

Dans certaines conditions favorables où des populations se mélangent d'une manière intime et où des sujets parlants, perdant le sentiment net d'appartenir à une certaine nation, ne s'attachent pas à parler leur langue avec pureté, il peut se produire des emprunts [...]. (LHLG, p. 85)

Par ailleurs, Saussure identifie à plusieurs reprises le sentiment de la langue au sujet susceptible de le posséder. Faut-il voir une simple métonymie pratique ? de l'anthropomorphisme ? un statut particulier attribué à la notion de *sentiment de la langue* ? Voici deux exemples de ce cas de figure, qui rappelle l'équivalence que fait Saussure dans les ELG entre langue et sujet parlant :

[...] je pourrais former à l'occasion *λύσις* (*λυτός*). Qui pourrait même dire si c'est exactement de telle ou telle façon que le sentiment de la langue procède ? *graveur* : *graver* = *penseur* : *penser*. Donc (*oser*) *oseur*. (ELG, p. 184)

En grec *ῥήπος*, s'il était coupé par le sentiment de la langue, n'était certainement pas coupé autrement que *ῥήπ-ος*, *ῥήπ-οις*. (ELG, p. 193)

Les verbes *sentir* et *ressentir* couvrent des champs proches du nom *sentiment* (en fait, *ressentir* s'en éloigne quelque peu). En voici deux exemples qui traitent d'histoire de la langue :

Même quand ils emploient les mêmes formes, ils [les enfants, qui constituent leur système linguistique] ne les sentent pas toujours de même. (LHLG, p. 79)

[...] [le passé composé] a tendu à perdre sa valeur de parfait quand on a cessé de sentir *ai* et *fait* comme deux mots distincts. (LHLG, p. 188)

La notion d'intuition

À titre informatif, les deux seules occurrences du terme *intuition* se rapportent, l'une, à l'intuition du linguiste (Meillet reconnaît sa dette envers Saussure, LHLG, p. 2), l'autre à l'intuition que reflètent les systèmes d'écriture quant au marquage de l'opposition entre son explosif et son implusif (ELG, p. 247). L'adjectif *intuitif* n'apparaît pas dans les textes examinés. Bien que parfois critiqué, le recours à l'intuition est difficile à éviter dans les sciences humaines qui, en outre, doivent la situer dans

l'objet décrit. On ne s'étonnera pas de ne pas voir apparaître davantage d'occurrences du mot *intuition* dans les trois textes. Son emploi, diffus, au XIX^e siècle pouvait ne pas paraître assez précis pour intégrer une description rigoureuse. D'après le *Petit Robert 2012*, les termes *intuitionniste* et *intuitionnisme* apparaissent respectivement en 1874 et en 1908. La valeur péjorative qui peut s'y associer provient certainement de l'aspect non rationnel de la notion d'*intuition*, ce qui est particulièrement déconsidéré en sciences. Le passage suivant, de Bréal (1897, p. 305-306), semble confirmer le caractère jugé peu sérieux de cette notion :

Ordinairement, les changements survenus dans le sens des mots sont l'ouvrage du peuple, et comme partout où l'intelligence populaire est en jeu, il faut s'attendre non à une grande profondeur de réflexion, mais à des intuitions, à des associations d'idées, – quelquefois imprévues et bizarres, – mais toujours faciles à suivre.

On trouve en outre quelques attestations du syntagme *intuition linguistique* dès la fin XIX^e siècle, mais c'est surtout à partir des années 1950 qu'il se diffuse dans l'usage.

Sens de la langue et sensibilité linguistique

L'expression *sens de la langue* a été utilisée une seule fois, dans un passage des ELG où Saussure énumère plusieurs interprétations possibles d'un écart phonétique en fonction de la façon dont il est « ressenti » :

[...] le plus insignifiant écart qu'on ferait dans la prononciation d'un *s* ou d'un *d* serait [...] ressenti [...] ou comme un vice ridicule de prononciation ou comme le signe d'un accent étranger, enfin comme une chose choquant de front et irréconciliablement notre sens de la langue. (ELG, p. 72)

On ne trouve aucune attestation du syntagme *sensibilité linguistique* (celui-ci se diffuse surtout à partir des années 1930-1940), mais quelques emplois de *sensible* ou *insensible*, parfois en lien avec la langue. À l'instar du terme *sentiment*, le terme *sensible* peut servir, dans certains cas, à exprimer une évolution linguistique en cours, tant sur le plan macrolinguistique :

Il est permis de souhaiter que l'anglais ne vienne pas à se différencier trop fortement en Amérique ou en Australie, et que les divergences déjà sensibles [...] ne s'accroissent pas de manière à produire des idiomes nouveaux. (LHLG, p. 163-164),

que sur le plan microlinguistique :

[...] la composition [« mangeur de miel » pour *ours*] n'y est plus qu'à peine sensible en slave (LHLG, p. 284),

ou

[...] il n'est presque plus sensible que *Ζεύς* ou *Jupiter* soit le ciel (LHLG, p. 333).

Dans chaque cas, on remarquera le caractère à la fois graduel et inscrit dans le temps de la sensibilité : « presque plus », « plus qu'à peine », « déjà ». Le concept de degrés de sensibilité peut être corrélé aux degrés d'évolution que traite Meillet par ailleurs : « [...] les divers sujets qui le [le groupe social au sein duquel une langue est parlée] composent sont, à certains égards, à des degrés différents de l'évolution qui emporte constamment chaque langue » (LHLG, p. 44). Ce point de vue subjectiviste sur l'évolution de la langue complète la formule proposée par Saussure (à laquelle Meillet n'avait sans doute pas accès) : « Si vous donnez, en fait de langue, du Temps à l'Espace (assez de temps **pour se faire valoir et sentir**) [...], il n'arrivera jamais que le résultat ne soit pas le multiple de l'espace et du temps » (ELG, p. 310 ; la mise en gras est rajoutée).

Pour conclure ce trop bref aperçu, nous pouvons dire que l'examen des trois textes sélectionnés (ELG, CLG et LHLG) révèle l'existence, il y a un siècle environ, d'une réflexion assez poussée sur le rôle que le sujet humain et social joue, dans sa production discursive (ponctuelle) d'abord, et, plus largement, dans l'évolution de la (ou des) langues qu'il pratique. Dans les trois recueils examinés, Saussure comme Meillet reconnaissent la nature intrinsèquement subjective (et intersubjective, en particulier pour Meillet) des faits de langue, ou, plus largement, de la réalité linguistique. Saussure définit d'ailleurs celle-ci d'après le sentiment des sujets,

selon l'équation « tout ce qui est dans le sentiment des sujets parlants est phénomène réel » (ELG, p. 185). Malgré leur caractère manifestement central, les notions de *sentiment*, de *conscience* et d'*intuition* ne sont définies chez aucun des deux auteurs. Saussure dit de la notion de *conscience* qu'elle « est éminemment relative, de sorte qu'il ne s'agit que de deux degrés de conscience dont le plus élevé [sur le plan linguistique] est encore de l'inconscience pure comparé au degré de réflexion qui accompagne la plupart de nos actes » (ELG, p. 259). Chez Saussure, *sentiment* et *conscience linguistique* tendent d'ailleurs à se rejoindre autour du concept de réalité (psycholinguistique), plus précisément, de réalité psychologique de faits de langue. Ainsi, « il n'existe rien que ce qui existe pour la conscience » (ELG, p. 49), « le *lieu* du mot, la sphère où il acquiert une réalité, est purement l'ESPRIT » (ELG, p. 183). La conscience linguistique est rattachée à l'état synchronique, ou « état de conscience » (ELG, p. 179), par opposition à l'« état historique » (ELG, p. 117). Ailleurs (CLG, p. 250-251), Saussure distingue l'« analyse subjective », que les sujets parlants font « à tous les instants », et l'« analyse objective », fondée sur l'histoire. C'est en faisant appel à des mécanismes d'analogie (CLG, p. 233), et en se fiant à leur conscience morphologique (ELG, p. 193) que les sujets parlants peuvent soit créer des signes, soit en importer, soit remotiver (au sens moderne du terme) d'autres signes déjà existants.

Le CLG a été beaucoup cité comme discours d'autorité en matière d'innovation linguistique. Pour Saussure (ELG, p. 95), les nouveaux signes apparaissent dans la « langue discursive » (plus connue sous le nom de « parole » dans le CLG), et ils « pénètre[nt] de là le trésor intime de l'auditeur ou celui de l'orateur » (et – éventuellement – ainsi de suite). Saussure, en particulier dans le CLG (p. 30), insiste sur la passivité de l'individu vis-à-vis du développement de nouveaux usages : l'individu ne fait que les « enregistre[r] » dans ce (son) trésor qu'est la (sa) langue (la conception guillaumienne de la langue se fait jour ici). Dans les deux textes de Saussure, la participation intentionnelle des sujets aux modifications linguistiques est très limitée ; la création n'est

que « l'œuvre occasionnelle d'un sujet isolé » (CLG, p. 227). Saussure inscrit néanmoins le sentiment de la langue au cœur du processus évolutif. Plus exactement, il accorde une place centrale au jugement de conformité ou de non-conformité par rapport au sentiment que le sujet parlant porte sur les usages qu'il est amené à fréquenter ou à produire. Autrement dit, dans la conception saussurienne, l'histoire de la langue n'est autre que celle d'un trésor subjectif et intersubjectif (individuo-collectif) dont les accidents – et, pourrait-on extrapoler, les nouvelles systématisations – relèvent du rapport, empreint de subjectivité, qu'entretiennent les sujets au matériau langagier qui se présente à eux ou dont ils disposent pour s'exprimer ou pour comprendre leurs homoglottes.

Contrairement à la conception du changement linguistique que défend Saussure (conception semi-active et d'abord individuelle), Meillet, dans LHLG, met l'accent sur la part de volonté des sujets parlants (dans ce texte, environ un quart des occurrences du terme *sentiment* est accompagné du terme *volonté*, tandis qu'il n'y a aucune attestation de *volonté* dans le CLG ni dans les ELG). L'auteur situe les sujets parlants (au pluriel dans la grande majorité des cas) à l'intérieur d'un ou de plusieurs groupes d'appartenance, qui peuvent se référer à une norme dont ils ont un sentiment plus ou moins fin. En cela, la combinaison sensuo-rationnelle du sentiment et de la volonté comporte une portée explicative. Dans la conception de Meillet, les usagers disposent d'une certaine liberté de choix, qui rend possibles les échanges interlinguistiques voire interlectaux, donc les « mélanges » linguistiques (LHLG, p. 88). En effet, pour Meillet c'est en partie parce que les sujets parlants ont « constamment [...] le sentiment et la volonté de parler leur langue traditionnelle » (LHLG, p. 104) que les « éléments indigènes » sont transmis. De nature sociolinguistique, la conception que propose Meillet permet d'expliquer les emprunts, la transmission et la diffusion de nouveaux usages, ou, au contraire, le refus d'usages inusités au moyen de procédés tels que l'imitation ou la réticence à innover. Ces procédés sont eux-mêmes déterminés par des

conditions externes : dans le cas où un besoin particulier se fait *sentir*, Meillet fait remarquer que plusieurs foyers d'innovation sont possibles. Lorsque les conditions sont réunies, un nouvel usage se développe. On voit alors se dessiner quelques effets du sentiment de la langue sur l'avenir linguistique, plus précisément de faits de langue intériorisés, ou susceptibles de l'être.

Il est sans nul doute plus facile de postuler que les usagers d'une langue sont égaux devant celle-ci, qu'ils la « maîtrisent », ou du moins qu'ils la pratiquent (l'emploient, la parlent et l'écrivent, la comprennent et la transmettent) *tous* avec la même aisance, de la même façon, sans changement. Les approches sociolinguistiques, psycholinguistiques et interactionnistes apportent une certaine modération à ce postulat. Les productions, mais aussi les compétences ne sont pas les mêmes, y compris, et même avant tout, sur le plan individuel. La notion de variation a beaucoup été utilisée pour pallier cette déficience, mais il s'agit sans doute là d'un pis-aller. Malgré le mouvement apparent qu'elle exprime, elle reste par trop fixiste, figeant voire enfermant les différences dans des catégories pré-identifiées (« marquées », voire remarquables). De ce fait, employée à un premier niveau descriptif, cette notion de variation ne permet pas de comprendre les changements qui s'opèrent. En outre, la conception monolithique de la langue, langue-monument identitaire, est difficilement compatible avec une vision subjectiviste. Si l'on admet que la sensibilité linguistique se décline en divers degrés selon les individus, et plus précisément selon la ou les compétences qu'a développées chacun pour un usage linguistique ou un ensemble d'usages linguistiques interreliés, on peut par conséquent dire – ou certainement redire – que le sujet de langue est un acteur sur la scène de l'évolution des normes linguistiques. À son échelle, l'individu participe à la formation et à la structuration de sa langue, travaillée de toutes parts, et le rapport qu'il entretient avec celle-ci (et, en particulier, avec ses composantes) joue un rôle assez semblable à celui d'un filtre⁹.

9. Je tiens à remercier Gilles Siouffi, pour l'attention, le temps et la place qu'il a accordés à ce texte. Un grand merci également à Elizabeth Winokur, sans qui un anglophone

Références bibliographiques

- AMACKER René, 2001, « Le développement des idées saussuriennes par l'École de Genève », dans Sylvain Auroux et Ernst Frideryk Konrad Koerner (dir.), *History of the Language Sciences. An International Handbook on the Evolution of the Study of Language from the Beginnings to the Present*, 2, Berlin & New York, Walter de Gruyter, p. 1746-1768.
- AUROUX Sylvain, 2007, *La Question de l'origine des langues*, suivi de *L'Historicité des sciences*, Paris, PUF.
- AUROUX Sylvain (dir.), 1988, « Antoine Meillet et la linguistique de son temps », *Histoire, épistémologie, langage*, 10, 2.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 2 vol.
- BALLY Charles, 1965 [1932], *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke, 4^e éd.
- BENLOEW Louis, 1872 [1858], *Aperçu général de la science comparative des langues pour servir d'introduction à un traité comparé des langues indo-européennes*, Paris, E. Thorin, 2^e éd.
- BERGOUNIOUX Gabriel et LAMBERTERIE Charles de (dir.), 2006, *Meillet aujourd'hui*, Leuven & Paris, Peeters.
- BERLAN Françoise (dir.), 2006, *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris, PUPS.
- BOUQUET Simon, 2005, « Après un siècle, les manuscrits de Saussure reviennent bouleverser la linguistique », *Texte !*, revue en ligne.
- , 2001, « Linguistique et sémiologie : le projet de Saussure et l'interdisciplinarité », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 54, p. 155-162.
- BOUQUET Simon (dir.), 2003, « Ferdinand de Saussure », *Cahiers de l'Herne*, 76.

n'aurait certainement pas eu le sentiment que la partie de texte en anglais était écrite dans cette langue.

- BRÉAL Michel, 1897, *Essai de sémantique (science des significations)*, Paris, Hachette.
- BURIDANT Claude, 1984, « Saussure et la diachronie », *Travaux de littérature et linguistique de Strasbourg*, 24, p. 19-51.
- CHAVÉE Honoré-Joseph, 1878, *Idéologie lexicologique des langues indo-européennes*, Paris, Maisonneuve.
- CHISS Jean-Louis, 1985, « La stylistique de Charles Bally : de la notion de “sujet parlant” à la théorie de l'énonciation », *Langages*, 19, 77, p. 85-94.
- CONSTANTIN de CHANAY Hugues, 2005, « “Et c'est avec ce bibelot-là que vous comptez aller sur la Lune ?” : nomination, énonciation, dialogisme », dans Françoise Dufour, Élise Dutilleul-Guerroudj et Bénédicte Laurent (dir.), *La Nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 25-76.
- COURBON Bruno, à paraître, 2012b, « Note de recherche sur l'histoire du terme *polysémie* », *Langues et linguistique*, Université Laval, Québec, 34.
- , 2012a, « Une réutilisation possible du concept d'usage en sémantique diachronique ? », dans Julie Glikman, Leda Mansour et Stéphanie Weiser (dir.), « *Le vocabulaire scientifique et technique en sciences du langage* », Université Paris 10 Nanterre, p. 102-128, <http://fr.calameo.com/read/0012455335a556340813>.
- DARMESTER Arsène, 1887, *La Vie des mots étudiés dans leur signification*, Paris, Delagrave.
- DESMET Piet, 1996, *La Linguistique naturaliste en France (1867-1922) : nature, origine et évolution du langage*, Leuven, Peeters.
- DUCROT Oswald, 1982, « La notion de sujet parlant », *Cahier du groupe de recherches sur la philosophie et le langage*, 2, p. 65-93.
- GAUVIN Lise, 2004, « Décalage langagier : le sentiment de la langue chez les écrivains québécois », dans Robert Laliberté et Denis Monière (dir.), *Le Québec au miroir de l'Europe*, Québec, Association internationale des études québécoises, p. 124-129.

- GUILLAUME Gustave, 1964 [1952], « La langue est-elle ou n'est-elle pas un système ? », *Langage et science du langage*, Paris, Nizet ; Québec, Université Laval, 1964, p. 220-240.
- HALÉVY Joseph, 1882, *Documents religieux de l'Assyrie et de la Babylone*, Paris, Maisonneuve.
- , 1876, *Recherches critiques sur l'origine de la civilisation babylonienne*, Paris, Imprimerie nationale.
- HELLER [Heinrich], 1848, *De la place de l'adjectif*, Berlin, Hayn.
- HEWSON John, 1990, « Un système où tout se tient : origin and evolution of the idea », dans Hans-Josef Niederehe et Ernst Frideryk Konrad Koerner (dir.), *History and historiography of linguistics*, II, Amsterdam & Philadelphia, John Benjamins, p. 787-794.
- JULIA Catherine, 2001, *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2000, « L'analyse des interactions verbales : la notion de "négociation conversationnelle" - défense et illustration », *Lalies- Langue et littérature*, 20, p. 64-141.
- MALMBERG Bertil, 1991, *Histoire de la linguistique : de Sumer à Saussure*, Paris, PUF.
- MARÇAIS William, 1938, « Silvestre de Sacy arabisant », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 82, 1, p. 79-86.
- MEILLET Antoine, 1921, *Linguistique historique et linguistique générale* [= LHLG], Paris, Honoré Champion, t. 1.
- MEJÍA Claudia, 1998, *La Linguistique diachronique : le projet saussurien*, Genève, Droz.
- MEJÍA QUIJANO Claudia, 2005, « Sous le signe du doute. Présentation des textes de E. Constantin », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 58, p. 43-67.
- MINASSIAN Martiros, 1976, « Sur la correspondance de Meillet avec Saussure relative aux anagrammes », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 71, 1, p. 351-359.

- NOMURA Hideo, 2007, « Sur le verbe «créer» chez Saussure », *Texto !*, XII, 1, revue en ligne [le texte est traduit et remanié du japonais « Saussure no ikku o megutte “Ippan gengogaku” to Ippan gengogaku, kogi no mondai » [« Sur une phrase de Saussure : des rapports problématiques entre la linguistique générale et le *Cours de linguistique générale* »], *Gendai Shiso*, 1973, I, 10, p. 53-71].
- NYCKEES Vincent, 2008, « Une linguistique sans *langue* ? Contribution à une réflexion sur les conditions d'émergence d'un sens commun », *Langages*, 170, 2, p. 13-27.
- PEETERS Bert, 1990, « Encore une fois “où tout se tient” », *Historiographia Linguistica*, XVII, 3, p. 427-436.
- Petit Robert 2012*, 2011, Paris, Éditions Le Robert – SEJER.
- RABAULT-FEUEHHAHN Pascale, 2008, *L'Archive des origines : sanskrit, philologie, anthropologie dans l'Allemagne du XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf.
- RASTIER François, 2010, « Naturalisation et culturalisation », *Texto !*, XV, 2, coordonné par Carine Duteil-Mougel, revue en ligne.
- SAUSSURE Ferdinand de, 2002, *Écrits de linguistique générale* [= ELG], Paris, Gallimard [textes établis et édités par Simon Bouquet et Rudolf Engler avec la collaboration d'Antoinette Weil].
- , 1967 [1916], *Cours de linguistique générale* [= CLG], Paris, Payot [texte édité par Charles Bally et Albert Sechehaye, 1916].
- SIOUFFI Gilles, 2007, « Du sentiment de la langue aux arts du langage », *Ela*, 147, 3, p. 265-276.
- VINCENT Diane et MARTEL Guylaine, 2001, « Particules métadiscursives et autres modes langagières : des cas de changement linguistique », *Tranel*, 34-35 : *Le changement linguistique. Évolution, variation, hétérogénéité*, volume coordonné par Marinette Matthey, p. 141-152.
- WUNDERLI Peter, 1990, *Principes de diachronie : contribution à l'exégèse du « Cours de linguistique générale » de Ferdinand de Saussure*, Frankfurt am Main, Bern & Paris, Peter Lang.

—, 1988, « Saussure et la diachronie », dans André Joly (dir.), *La Linguistique génétique : Histoire et théories*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 143-199.

Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et « air du temps »

Michelle Lecolle
Université de Lorraine

L'étude est centrée sur le sentiment linguistique « profane » (*i.e.* exprimé dans un cadre, et, surtout, à visée non scientifique), tel qu'il s'exprime dans des discours médiatiques contemporains à propos de l'évolution, du changement, ou de la nouveauté dans le lexique et la phraséologie. Les faits repérés, que ce soit du point de vue de la mention d'un changement ou du changement (éventuel) lui-même sont donc considérés comme actuels, en cours.

Mis à part le néologisme de forme qui se signale aisément¹, le changement linguistique est graduel, et la plupart du temps peu visible lorsqu'il est à l'œuvre, et non pas reconstitué *a posteriori*. Pour résoudre cette difficulté, l'approche consistant à aborder le changement par le biais de son repérage par les sujets parlants paraît pertinente, et elle donne, d'après mes observations, des résultats intéressants en ce qu'elle permet une « saisie » *in vivo*, un point d'arrêt sur un processus sinon impalpable. Pour autant, peut-on considérer que le sujet parlant « ordinaire » est un bon juge du changement linguistique ? De fait, je ne chercherai pas à répondre (directement) à cette question : dans l'approche que je présenterai ici, le changement linguistique invoqué par le sujet parlant « profane » n'est pas considéré comme un changement avéré, du moins tel que pourrait l'établir une étude scientifique. À partir de ce choix de départ, l'étude se centre sur ce que la mention du changement linguistique par les locuteurs donne néanmoins à voir.

1. Sur la néologie lexicale, voir Sablayrolles (2000 et 2002), Guilbert (1975), Bastuji (1974).

Les corpus choisis sont composés de textes de presse non centrés *a priori* sur la langue elle-même. Ils ont été collectés dans une base textuelle francophone de manière automatique, sur la base de la présence dans les textes de formes supposées renvoyer au changement ou à la nouveauté, qui émerge ou qui s'installe. Ces formes, employées plus ou moins incidemment dans les textes, y sélectionnent des zones autonymiques où la langue et le discours sont discutés pour eux-mêmes. Dans ces corpus, composés principalement d'articles d'analyse, de chroniques, de commentaires de l'actualité (majoritairement politique, géopolitique et économique, mais aussi littéraire et artistique), le sentiment de la langue et ici, également, le sentiment du discours révèlent une attention particulière à l'utilisation du lexique et de la phraséologie dans leur mise en rapport au politique, à la société, à « l'air du temps ». Ainsi, à partir de l'expression du sentiment linguistique, se dessine la perception d'une intrication étroite entre une évolution des comportements et des pratiques publiques, d'une part, et une évolution de la langue et de la pratique langagière chez les acteurs sociaux représentés dans les discours publics de l'autre.

À partir de pratiques langagières contemporaines ancrées dans leur contexte de production et de réception, l'objectif de cette étude est de s'inscrire, par le biais du sentiment de la langue et du discours, dans une approche diachronique telle que celle que propose Nyckees (1998 et 2000), considérant « les significations linguistiques [...] fondamentalement [comme] des constructions culturelles, élaborées grâce au langage au fil de l'histoire des communautés linguistiques » (1998, p. 155-156).

La première partie explique et discute les choix de marqueurs et de corpus. Une deuxième partie décrit, à partir d'exemples, les résultats obtenus selon les corpus. Enfin, la dernière partie propose des observations plus globales, concernant le sujet du sentiment linguistique. À l'issue de ce parcours, un portrait se dégage en définitive, celui d'un locuteur entretenant un rapport non trivial à la langue et au discours, non réductible à l'expression d'une supposée transparence du signe dans sa

relation au réel, ni à celle d'un pur « reflet » du monde dans les mots : globalement, le repérage par les scripteurs de l'évolution du lexique et de l'installation de « manières de dire », met en œuvre des faits qu'on peut rapporter à la *fonction poétique* du langage (les mots et expressions émergents, appréciés pour eux-mêmes), à une sensibilité à l'interdiscours et surtout à la référence (non théorisée) à sa *fonction pragmatique* : le langage comme acte, fût-il acte de nomination.

Expression du sentiment linguistique et diachronie : collecte de faits

La démarche qui consiste à critiquer les emplois inappropriés ou systématiques (et fatigants) de termes à la mode est sans doute vieille comme le monde [...]. C'est d'ailleurs la confrontation dynamique entre le conservatisme nécessaire et l'innovation indispensable qui fait qu'une langue est vivante. La naphtaline comme l'exaltation de l'immédiateté sont mortifères. Ni Flaubert [*Dictionnaire des idées reçues*] ni Rimbaud et Burnier² ne sont propriétaires de la vigilance ordinaire des amoureux d'une langue,

observe l'internaute @ Diogène dans le forum très dynamique lié au blog *Langue sauce Piquante*³.

Et en effet, si l'on en croit la quantité de commentaires quotidiens, le nombre de sites internet dédiés à la langue française et mentionnant, de manière plus ou moins heureuse, étayée et approfondie, les usages remarquables ou déviants et les changements linguistiques⁴, l'affirmation de Bréal (2005 [1897])⁵ et de Saussure⁶, selon laquelle la perception de la dimension diachronique du langage serait réservée aux linguistes, apparaît largement erronée. On sait que pour Coseriu

2. Il s'agit sans doute de Burnier & Rimbaud (1997), *Le Journalisme sans peine*, Paris, Plon.

3. *Langue sauce piquante, le blog des correcteurs du Monde*, <<http://correcteurs.blog.lemonde.fr/>> (consulté le 16 septembre 2011).

4. Voir chez Paveau et Rosier (2008) de nombreuses références.

5. Voir notamment p. 199. Plus généralement, cf. à ce propos les remarques introductives de S. Delesalle.

6. *Cours de Linguistique Générale* (CLG), cité et commenté par Reichler-Béguelin (1990).

(1973⁷) en revanche, cette conscience de la diachronie est bien réelle chez le sujet parlant :

Il est vrai que, dans un état de langue, nous pouvons constater, par exemple, la présence d'archaïsmes. Mais ils sont, en tant qu'ils existent et fonctionnent, des éléments actuels. [...] il est hors de doute que même les individus parlants ont conscience que certains éléments sont "plus anciens" ou "plus récents", mais ils ne manifestent pas cette conscience en parlant avec ces éléments dans le langage primaire, ils la manifestent en parlant sur eux, dans le métalangage, c'est-à-dire aussitôt que, cessant d'être simplement des "individus parlants", ils deviennent d'une certaine façon "linguistes" et adoptent un point de vue historique. Il est également certain que, dans un état de langue, se profilent les systèmes possibles, futurs ; mais dans la mesure où ces systèmes se livrent actuellement, ils ne sont pas simplement "possibles" et "futurs", mais actuels [...].

On constate effectivement que le repérage, de préférence chez les autres, des modifications de la langue et de ses emplois est une pratique usuelle de nos contemporains.

Profusion, pratique usuelle et somme toute banale, mais évanescente. Dès lors, comment la capter, la décrire et la systématiser ? Et quelles observations en tirer ?

Quels faits ?

Comme le signalent Paveau et Rosier (2008, p. 204-205), les remarques des locuteurs non spécialistes sur la langue portent le plus fréquemment sur les mots, auxquels on ajoutera les expressions figées, parfois englobées par les « remarqueurs » dans la catégorie du lexique.

Cette fréquence s'explique aisément : perçu, à tort ou à raison, comme la partie la plus immédiatement palpable de la langue, le lexique s'inscrit dans un rapport étroit et complexe avec la culture et les pratiques sociales, mais aussi avec les changements sociaux. Du fait de sa polysémie, il fait l'objet d'accords ou de désaccords intersubjectifs et est susceptible d'ajustements

7. Dans un chapitre intitulé « L'apparente aporie du changement linguistique. Langue abstraite et projection synchronique ». Non paginé.

constants. C'est pourquoi il apparaît fréquemment comme un lieu de commentaires et de débats, que ce soit de par son utilisation dans les discours publics ou dans le sentiment plus ou moins net de son évolution.

En parcourant blogs, articles de presse, courriers des lecteurs, ouvrages plus ou moins sérieux et documentés dédiés aux discours publics⁸, on peut sérier les faits suivants (je ne retiens que ce qui touche au « changement linguistique », pris dans un sens très général, et appliqué au lexique), concernant le mot et la phraséologie⁹ :

- changement de sens d'un lexème, d'une expression (extension/restriction de sens, métonymie, métaphore)
- apparition d'une forme (néologisme de forme), lexème ou expression
- nouvel emploi d'une forme existante (néologie sémantique)
- nouvelle fréquence d'emploi : des mots ou des expressions sont ou deviennent « en vogue »
- obsolescence de lexèmes ou d'expressions
- nouveaux contextes (sociaux et/ou linguistiques) d'emploi de lexèmes ou d'expressions existants
- adoption plus ou moins adaptée de termes étrangers.

On le voit, le relevé présente des faits relevant aussi bien d'éléments internes (au système), de phénomènes énonciatifs, de phénomènes d'ordre sociolinguistique et discursif (discours publics et partagés, médiatisés ; vocabulaire rapporté à des catégories sociales). Je considérerai l'ensemble de ces faits comme entrant dans le cadre du changement linguistique, en supposant une articulation dialectique entre les pratiques discursives (métalinguistiques comprises) et les évolutions

8. Dont Burnier & Rambaud et Pommier (2010), *Mots en toc et formules en tic, petites maladies du parler d'aujourd'hui*, Seuil, France Inter.

9. J'utilise le mot *phraséologie* dans le sens donné par le TLFi : « Ensemble des tournures typiques d'un milieu, d'une discipline, d'une époque ». Il est délibérément englobant, recouvrant des séquences polylexicales ou simples.

touchant la langue : en effet, d'un côté ce qu'on constate dans les usages discursifs peut être considéré comme un *reflet* plus ou moins exact d'évolutions de langue, et, de l'autre, l'extension ou la restriction d'une forme à une catégorie de locuteurs, la pratique du discours (notamment du point de vue de la référénciation), ainsi que, naturellement, la création néologique exercent une influence sur la langue elle-même. C'est ce que Bastuji (1974, p. 18) décrit, à propos de la néologie lexicale, comme « une relation dialectique entre signifié et référent et, au moins au niveau lexical, un engendrement réciproque du discours et de la langue ». À quoi il faut ajouter le rôle majeur des médias comme vecteur de normes. Concernant des changements en cours, seul l'avenir peut dire ce qui sera maintenu¹⁰ et ce qui, dans les différentes constatations parfois éparses, fait système. Quoi qu'il en soit, les résultats, dont je présente un aperçu plus bas, laissent apparaître des récurrences, voire des constantes.

Quelles marques ?

À partir de ces premières remarques, il convient de capter de manière systématique les cas présentés, ou certains d'entre eux, à partir de formulations *autonymiques*¹¹, i. e. des passages où un segment (de longueur non délimitée *a priori*) est employé *en mention* (Rey-Debove, 1997), le but étant de spécifier, dans l'expression du sentiment linguistique, ce qui porte, plus précisément, sur le changement linguistique.

À la suite de quelques essais, j'ai finalement stabilisé la recherche en constituant des corpus à partir des « marqueurs »¹² d'autonymie suivants, contenant ou constitués de mots

10. On trouve chez Cellard (1983) des exemples de lexèmes ou d'expressions discutés et contestés dans les années 30, et qui font désormais partie de la langue courante : *cent pour cent, affairiste, aérodynamique, autobus, dératisation*.

11. Pour la notion d'autonymie, voir Rey-Debove (1997) et Authier-Revuz (1995).

12. Les guillemets ici expriment la réserve sur leur qualité réelle de *marqueur* du point de vue de l'adéquation des résultats à ce qui est attendu (bruit et silence). Comme il apparaîtra par la suite, les marqueurs pointent vers des textes, et permettent de repérer différents passages, non délimités directement par ces marqueurs eux-mêmes. On pourrait ajouter parmi les marqueurs les guillemets, souvent présents autour d'un segment signalé comme nouveau ou remarquable.

métalinguistiques, plus ou moins spécialisés dans la terminologie grammaticale :

- *glissement(s) sémantique(s)/de sens ; changement(s) sémantique(s)/de sens*

Le marqueur est censé porter sur les mots et leur sens¹³. Il renvoie à un processus en cours.

- *On dit aujourd'hui/maintenant/à présent/actuellement/désormais.*
- *on dirait aujourd'hui*¹⁴.

Ces deux catégories de marqueurs portent *a priori* sur les mots et la phraséologie. Ils marquent un décalage temporel, sous la forme d'un rapport au passé et de l'installation d'une forme, avérée et stabilisée dans le présent¹⁵.

- La suite de caractères *néolog** permet de récupérer *néologie, néologisme(s), néologiser* et son paradigme flexionnel.

Cet ensemble de marqueurs renvoie à la néologie, et donc à l'unité lexicale. Dans les faits, les néologismes mentionnés ne sont pas toujours limités aux mots : on trouve des formes qu'on hésite à qualifier d'expression ou de mot composé, comme *credo du crédible, inanité de la véracité* ou encore *cave à manger*.

- Un dernier marqueur, *novlangue*, est tout à fait particulier. Il comporte bien le morphème *nov-* (qui renvoie à du « nouveau »), mais ce qui est le plus important ici est que le néologisme *novlangue* renvoie à une œuvre, 1984, de Georges Orwell (1948) et à l'univers totalitaire de cette œuvre.

Lancé comme un ballon d'essai, le marqueur donne en définitive des résultats assez concordants avec ceux d'autres corpus (*on dit/on dirait maintenant*), en ce qu'il permet de recueillir des remarques sur l'interdiscours, la phraséologie et

13. Pour un travail sur le mot métalinguistique *sens*, cf. Julia (2001).

14. Pas de réponse avec les autres adverbes dans cette configuration.

15. Je me suis largement inspirée des travaux de Authier-Revuz (1995) et, avec ces marqueurs en particulier, du chapitre mentionnant « l'écart du temps » (p. 423-448).

plus généralement sur des « manières de dire » spécifiques à un contexte socioculturel ou politique, ou plus généraux.

Concrètement, j'ai sélectionné des articles de la presse francophone¹⁶ des deux années en cours¹⁷ sur la base de la présence dans ces textes de ces marqueurs, sans opérer d'autre mode de sélection.

Enfin, j'ai recherché l'emploi du mot métalinguistique *synonyme* : en effet, employé en association avec *devenir* (X *devient synonyme* de Y), il est assez courant et donne des résultats, du point de vue de l'expression du changement de sens de lexèmes comme j'avais pu l'observer dans un travail précédent (Lecolle, 2009).

Quels corpus ? Quels sujets parlants ?

Le tableau 1 présente les corpus obtenus par cette méthode.

Nom corpus	Marqueur	Dates	Occurrences
Glissement	<i>Glissement sémantique, de sens ; changement sémantique, de sens</i>	17/4/2009 à 13/4/2011	55
On dit	<i>on dit aujourd'hui maintenant, à présent, actuellement, désormais</i>	4/6/2009 à 21/5/2011	41
On dirait	<i>on dirait aujourd'hui</i>	1/7/2009 à 18/3/2011	30
Néologisme	<i>néologie, néologisme(s), néologiser</i>	21/4/2010 à 19/4/2011	82
Novlangue	<i>Novlangue, nov-langue</i>	17/4/2009 à 9/4/2011	73

Les corpus sont choisis dans des textes de presse de tous types, brèves et courrier des lecteurs compris ; j'ai également recouru à des collectes ponctuelles dans des forums, des blogs, et des articles de presse écrite, ou des énoncés radiophoniques. Les « sujets parlants » concernés, locuteurs journalistes,

16. La base de données Factiva (<www.dowjones.com/fr/products/product-factivacom.asp>) propose de nombreux titres francophones, de France, Suisse et Belgique notamment.

17. Hormis pour *néolog** pour lequel je me suis limitée à une année, le nombre de résultats étant extrêmement abondant.

blogueurs, intervenants non professionnels de la presse d'un côté, destinataires des textes de l'autre, sont supposés être, sinon des lettrés, du moins des « honnêtes hommes », et, pour les premiers, confrontés professionnellement à la pratique de la langue. Supposés compétents sur ce plan, compétents également du point de vue du sentiment linguistique, ils ne sont pas pour autant des linguistes. Précisant ce point, je ne cherche cependant pas à situer ces sujets parlants sur le plan sociologique – à répondre à la question *qui est le « peuple »* ? dont parle Bréal. Cette question est abordée en termes de *continuum* par Paveau (Achard-Bayle et Paveau (dir.) 2008), Reboul (Achard-Bayle et Lecolle (dir.) 2009), et également par Béguelin (1990)¹⁸. Le point de vue que j'adopte est autre : ce qui distingue le linguiste (professionnel, ou formé en sciences du langage¹⁹) de ces sujets parlants est essentiellement la finalité de l'activité spéculative – « Les langues en elles-mêmes et pour elles-mêmes »²⁰ (ce que certains nomment « un savoir désintéressé »), et ce sont des méthodes, acquises, et appropriées à cet objectif.

Mais les locuteurs convoqués par les corpus (les intervenants, journalistes ou autres, de la presse) sont compétents dans d'autres domaines, également pertinents dans le cadre des discours publics : économie, monde de l'entreprise et des médias, politique française et étrangère, sciences, arts et littérature, du moins suffisamment compétents pour en faire l'objet de leurs articles. De plain-pied dans la société, ils sont aussi supposés être des observateurs éclairés des discours qui la configurent. Et c'est le plus souvent dans ce cadre que l'expression du sentiment linguistique est associée à une description ou une réflexion sur le monde, ou sur la parole publique – le plus souvent, car certains articles portent plus étroitement sur les mots eux-mêmes, décrits dans le cadre d'une pratique littéraire par exemple.

18. Cf. aussi Paveau et Rosier (2008), pour un portrait du puriste, et Yaguello (2006) pour un portrait du logophile. Ces deux figures ne sont pas sans rapport avec le *sujet* dont il est question ici, même si la seconde (le logophile) est un cas extrême non réellement rencontré en tant que tel.

19. Je pense ici aux docteurs ou titulaires de master qui n'exercent (malheureusement) pas toujours la profession de linguiste.

20. Formule rapportée dans l'introduction d'Auroux (1989, p. 30).

Voici un premier exemple pour illustrer cette association (mot/monde et parole publique).

(1) Sous prétexte de craindre un réveil du nationalisme, de la xénophobie et du racisme, faudrait-il renoncer à parler nation, identité, immigration ? [...]il serait contre-productif de persister à penser la réalité avec des œillères et avec le vocabulaire imprécis de la *novlangue* : la diversité, concept historiquement familier aux Français, est devenue synonyme d'éloge de l'immigration ; le métissage, anodin quand il s'agit du mélange des sangs, est maintenant une autre manière de justifier le multiculturalisme (Rioufol, 30 septembre 2009, *Le Figaro*).

Cet exemple illustre en outre le cas (très représenté dans le corpus *novlangue* mais moins systématique dans les autres) où un article entier, ou une partie d'article construit son propos à partir du rapport aux mots et à leur évolution : ici la référence au politiquement correct, au tabou langagier, à la bien-pensance. Ces thèmes, présents dans d'autres textes du même corpus, et dans d'autres corpus, relèvent d'un métadiscours articulé autour de certains mots ou expressions, ou de l'évolution de ces mots (*diversité, métissage*) et signalent par ailleurs la perception d'un « air du temps »²¹, où l'attention se porte à la fois sur des questions sociales (le racisme et l'antisémitisme, et, plus généralement, le rapport à l'autre dans sa différence) et sur la manière dont on y fait référence. Un autre article, de Pierre Marcelle (*Libération*, 4 mars 2011) utilise d'ailleurs le même vocabulaire, mais pour avancer une position politique diamétralement opposée : le thème de la liberté d'expression, en particulier rapportée au racisme, est en effet extrêmement prégnant dans les discours contemporains. Le commentaire métaénonciatif *politiquement correct*, au sein de sa famille thématique, peut dès lors être rapproché de ce que Krieg-Planque (2009) nomme une « formule » : structure semi-figée, polémique, et qui fonctionne comme un « référent social ».

21. Je réfère par ce terme générique et délibérément vague à ce qui est présenté comme tel dans les discours en filigrane, et donc à ce qui, dans les préoccupations qui s'y expriment, me paraît récurrent.

Descriptions

Remarques sur les corpus: épilinguistique, observation métalinguistique et métadiscursive

Ma méthode de collecte des corpus comportant une part d'aléatoire, le résultat, en termes de types de textes sélectionnés à partir des marqueurs et de contenu de ces textes, présente en lui-même un intérêt. On remarque ainsi que la plus grande partie des corpus est constituée d'écrits de réflexion, et d'expression d'opinions, le reste correspondant plutôt à des écrits d'information. Mais certains corpus se distinguent du point de vue des remarques sur la langue, le discours et leur évolution : ainsi le recours au marqueur *novlangue* permet de collecter des textes entièrement traversés de réflexions métalinguistiques et, plus spécifiquement, métadiscursives, ce qui n'est guère étonnant pour ce marqueur, mais qui apparaît aussi dans une moindre mesure avec *glissement sémantique*. Alors que les textes n'ont pas été choisis comme portant spécifiquement sur la langue ou le discours, il est intéressant de remarquer à quel point la question est prégnante dans certains articles d'une part²², de cerner l'objectif discursif de l'observation métalinguistique d'autre part, de repérer ce qui s'y exprime, enfin. Mais même lorsque les réflexions d'ordre métalinguistique sont faites « en passant », comme c'est le cas dans les corpus « néologisme » ou « on dit » et « on dirait », on constate l'importance de l'*épilinguistique*, comme activité métalinguistique non consciente (Culioli, 1990 et 1999) – non explicitement développée serait plus exact. Pour cette raison, le qualificatif « spontané » me paraît inadéquat : dans tous les cas, la remarque sur la langue (en particulier le lexique) est un *topos*, quand elle n'est pas un appui de l'argumentation.

Description des résultats par corpus

Je débiterai la description par des exemples provenant de chacun des corpus, mais en signalant dès à présent qu'il y a

22. Il faut cependant signaler *a contrario* que dans certains textes (*la Tribune, les Échos, le Point* en particulier), la mention autonymique est faite en passant, simplement. La zone de texte pertinente est alors uniquement celle délimitée dans l'entour du marqueur.

peu de sens, hors une analyse de détail que je n'ai pas la place d'entreprendre, à les spécifier un à un en les opposant les uns aux autres. Certains termes sont d'ailleurs présents dans plusieurs corpus (*buzz*, *rilance*, *diversité*, le couple *vidéosurveillance/vidéosécurité* par exemple). Et l'intérêt de l'approche réside essentiellement dans les résultats croisés des différents marqueurs. On trouve cependant des particularités, que je tente d'illustrer.

Avant tout, un premier constat général : les éléments présentés comme nouveaux, ou ayant subi un changement linguistique (glissement de sens, néologie etc.) ne portent (presque) jamais sur du concret. Il s'agit de faits complexes : processus composites (*buzz*), qualifications (*bling bling*, *bankable*, *crowdsourcé*), attitudes sociétales et donc collectives, françaises ou étrangères (les néologismes *parentalité* substitué à *parenté*, *kozoku* au Japon comme « symbole de l'isolement croissant de l'archipel »), choix politiques (*vidéosécurité*).

1. Corpus « Glissement »

(2) S'agissant des caméras vidéo, le colloque s'est aussi interrogé sur les conséquences du **glissement sémantique** qui a transformé la vidéosurveillance en vidéosécurité. Une façon de mieux faire accepter leur omniprésence dans notre quotidien (*Le Temps*, 15 mai 2010).

(3) La notion d'ingérence humanitaire étant [...] discréditée, le gouvernement canadien a pris l'initiative et publié un rapport intitulé « La responsabilité de protéger ». Ce **changement sémantique** a eu pour but de faire oublier le caractère colonialiste du droit d'ingérence (*Le Temps*, 13 avril 2011).

Dans ce corpus, apparaissent généralement des substitutions de termes. En effet, comme le montrent ces exemples, le « glissement » ou « changement » sémantique est en fait un changement total des signes (ici composés) : la forme est touchée tout autant que le sens. Ce qui est pointé est alors plus souterrain : le changement de formulation marque un changement de concept, un changement dans la manière d'appréhender les faits du monde, ou, pour les décideurs, de les traiter (cf. aussi *psychiatrie* remplacé par *santé mentale*). On remarque par ailleurs que le mot *glissement* (progressif)

est plus présent (46 occurrences) que *changement* (brutal et *a posteriori*, 7 occurrences). Cette différence vient en appui d'une constatation générale sur la valeur argumentative attribuée par les remarqueurs au glissement de sens : le changement de nomination est supposé remplacer subrepticement une réalité, une représentation, un concept par un autre :

(4) [à propos de l'accident nucléaire de Fukushima] La dénomination de cette contamination a varié. Les spécialistes ont d'abord parlé du 'panache radioactif' de Fukushima. Mais évoquent désormais une 'masse d'air contaminé'. Un **glissement sémantique** pour souligner qu'avec la dispersion et la dilution des gaz et particules radioactifs émis, il en reste si peu au-dessus de nos têtes que le défi technique sera plutôt de les détecter (*Libération*, 23 mars 2011)

2. Corpus « On dit »

(5) [Bill Gates] Son travail aujourd'hui est de s'occuper des enfants des pays pauvres ou, comme **on dit aujourd'hui**, émergents (*Le Figaro*, 6 avril 2011).

(6) Beaucoup en veulent à Nicolas Sarkozy et, plus généralement, à la droite de n'avoir pas su faire preuve de plus de « care », de « souci de l'autre », comme **on dit maintenant** au Parti socialiste (Luc Ferry, *Le Figaro*, 30 décembre 2010).

Les segments rassemblés autour du marqueur sont des *modalisations autonymiques* c'est-à-dire des segments dans lesquels l'énonciation procède à « une objectivation des mots dans le moment même de leur utilisation » (Authier-Revuz, 1995, p. 34) et est caractérisée par « l'altération de la transparence » qu'elle opère (*ibid*).

Comme le montrent les exemples, ce qu'on « dit maintenant/ aujourd'hui »²³ peut être un emprunt (*care*, *coach*, *people*) ou un néologisme de forme (*bankable*), mais il s'agit plus souvent de « manières de dire », où de l'ancien est recyclé avec un nouveau sens ((*pays émergents*), de tics de langage, de « jargons » (*les fils et filles de* » ou FFD, *comme on dit désormais dans le jargon*

23. Ces deux adverbes sont les plus fréquents parmi ceux utilisés dans ce marqueur : (*on dit*) *aujourd'hui* : 24 occurrences, *maintenant* : 13.

[*monde du spectacle*]), de banalisation de termes spécialisés (*refouler, acte manqué, lapsus*). Ici aussi, comme le montrent les exemples, la substitution est très présente (*coach/entraîneur, plumitif/scribe*²⁴, *magistère/leadership*). De manière légère et souvent avec ironie, le marqueur pointe un interdiscours imprégné par l'« air du temps ».

3. Corpus « on dirait »

Les résultats y sont assez proches de ceux du corpus précédent.

(7) [Henry Dunant], fondateur de la Croix Rouge. **On dirait aujourd'hui** que c'est un lobbyiste parfait, tant il a compris l'importance de l'émotionnel comme déclencheur de l'action politique (*Le Temps*, 30 janvier 2010).

J'ai choisi cet exemple pour montrer que (comme d'ailleurs dans le corpus précédent), le marqueur permet de recueillir des formes de modalisation autonymique ne comportant pas d'introduction par la conjonction *comme*, ce qui permet de constater certaines régularités : ainsi, comme il apparaît ici, les remarques portent massivement, dans une syntaxe très resserrée, sur la qualification (de personnes, de réalités de tous ordres), que ce soit par un substantif (*lobbyiste*), ou, plus souvent, par un adjectif (*branché ; des paysages aux couleurs qu'on dirait aujourd'hui kitsch*). Ces qualifiants ne sont pas toujours réellement « nouveaux », mais installés, ce que le locuteur mesure à l'aune du passé, implicitement ou explicitement (par la confrontation de deux segments – lexème ou expression : *enfoiré/pauvre bougre, paroles violentes/parler vrai*). Mais, comme dans le corpus précédent, ce ne sont pas tant les *mots* eux-mêmes qui sont pointés que le fait et la manière de les employer.

4. Corpus « néologisme »

(8) An-thro-po-cène. Désormais, il va falloir nous mettre ce **néologisme** en tête. Inventé à la fin du XX siècle par Paul Crutzen,

24. Le jugement est subjectif et discutable : *plumitif* n'est pas plus nouveau que *scribe* n'était usité naguère.

prix Nobel de chimie 1995, ce terme est appelé à remplacer l'holocène, le nom de notre époque actuelle. Du moins si les géologues se mettent d'accord en 2012 [...] (*La Croix*, 19 avril 2011).

(9) Les produits de première nécessité s'envolent alors que le superflu et le luxe sont de moins en moins chers. Cela porte un nom : la « biflation » [...] Les Américains, toujours prompts à créer de nouveaux concepts, ont inventé un **néologisme** pour exprimer cette réalité à deux vitesses. Ils parlent de « biflation », ce qui signifie une coexistence d'inflation et de déflation (*Le Figaro*, 11 avril 2011).

Ce corpus appelle plusieurs remarques : tout d'abord, les articles qui le composent sont, en proportion, peu axés (4 %) sur des découvertes technologiques ou scientifiques et les néologismes censés les accompagner (comme *anthropocène*), contrairement à ce qu'on aurait pu attendre. La majorité des articles (51 %) portent sur des faits de société, dans lesquels on englobe la politique, française ou étrangère, et l'économie. Une partie significative porte sur la langue (13 %). Le reste (32 %) est composé d'articles sur un artiste (16 %), un ouvrage ou un ensemble d'œuvres, une pratique artistique. Dans l'ensemble de ces articles, le journaliste joue son rôle de médiateur pour introduire un mot en l'associant à un nouveau concept, la mention d'un néologisme jouant à cet égard le rôle d'un « truc » d'écriture.

(10) [Serge Hélénon] Et tout son travail sur les fragments d'objets détournés, comme des morceaux de vie réunis, converge vers un **néologisme** : « Je veux ensembler », explique Hélénon. Un joli concept que les Martiniquais tentent chaque jour, à leur manière, de faire exister (*L'Express*, 16 février 2011).

Le journaliste présente les néologismes, les décortique (il s'agit souvent de mots-valises : *démocrature*, *précarariat*, *phonard*, *rilance*, *crowdsourcing*) et les glose. Mais, ne se limitant pas à ce rôle, il manifeste aussi par ce biais son sentiment sur le monde et la société et, surtout, son goût et sa sensibilité pour la langue (en particulier dans sa dimension lexicale et morphologique), et donc sa perception épilinguistique. Ainsi, maniant lui-même les énumérations insolites, le calembour ou la néologie (on trouve,

par exemple, l'expression *mémèrification du cyberspace* dans un article sur les pratiques internet des « grand-mères », il met amplement en pratique la fonction poétique du langage (Jakobson, 1963), dont on vérifie ici que, comme le propose Yaguello (1981, p. 14-15), elle peut être rapprochée de la fonction métalinguistique.

5. Corpus « novlangue »

(11) L'entreprise n'a jamais été aussi envahissante dans nos vies, dans nos représentations du monde, sur nos écrans ou les murs de nos villes. [...] En interne, le discours est devenu abstrait, codifié, idéologique : l'entreprise brandit ses valeurs, sans se soucier de savoir si ses comportements en sont à la hauteur. Le haut management ne sait pas – et souvent ne veut pas savoir – ce qui se passe vraiment dans l'entreprise. À l'extérieur, la **novlangue** des business schools nourrit l'abstraction du discours managérial (*Libération*, 9 avril 2011).

Plus que pointer *tel* mot ou *telle* expression, la référence à la novlangue porte sur des manières de dire, « tous » discursifs ou mots mis en série, comme le montrent les exemples (1), commenté précédemment, et (11). De fait, davantage encore que les autres marqueurs, *novlangue* est un marqueur métadiscursif, qui ne signale pas nécessairement des nouveautés, mais l'installation d'un comportement discursif collectif – et d'un comportement tout court.

Où les « changements » sont-ils repérés ?

Comme on le voit dans l'exemple (11), la *novlangue* peut être celle de quelqu'un, d'une catégorie ou d'un milieu. Le nom *novlangue* est en effet souvent suivi d'un complément prépositionnel ou d'un adjectif catégorisants qui situent, spatialement, politiquement ou socialement, cette pratique discursive : *la novlangue des business schools*, *la novlangue en vigueur dans le Golfe*, *la novlangue de Bompard (Europe 1)*, *la novlangue diplomatique*, *la novlangue des SMS et des militaires*.

Sont ainsi repérés explicitement, dans ce corpus et dans les corpus « on dit » et « on dirait », le monde de l'entreprise, du spectacle, des médias et de la publicité, la diplomatie, le

monde économique, le personnel politique... C'est ici que le mot « jargon », avec le discrédit qu'il comporte, prend son sens, comme le dit Rey-Debove (1998, p. 140 sq.) :

Le procès qu'on fait au jargon et aux jargonners est si ancien qu'il constitue une attitude sociolinguistique permanente et, pour ainsi dire, une composante de l'histoire des langues.

Mais ici, le « jargon » (le mot lui-même n'est d'ailleurs que très peu utilisé) ne se rapporte pas à « des domaines où la technique [...] est la plus utilisée » (*ibid.*), parce qu'il ne s'agit pas à proprement parler de vocabulaire technique, mais de vocabulaire situé sociologiquement, et dont on signale qu'il tend à s'imposer dans l'espace discursif, non sans snobisme (*cf.* FFD, *comme on dit désormais dans le jargon*) voire dans la langue même. De fait, si une partie des occurrences de ces corpus se rapporte à des milieux donnés, une autre partie des corpus « on dit » et « on dirait » renvoie au vocabulaire ou à la phraséologie d'une société dans son ensemble :

(12) [critique d'un film] Une comédie sur la diversité, comme **on dit maintenant**, bourrée de clichetons, une farandole de clichetons (mouton dans la baignoire, robe en saucisson, mère arabe analphabète mais méritante en CE2, gaulois bourge intello mais beau...). (*Libération*, 27 octobre 2010).

Évolution du lexique, phraséologie émergente et rapport au monde-

Pris globalement, les corpus rapportent des discours tenus sur des usages, lexicaux, phraséologiques et discursifs. Fondamentalement, les discours tenus sur la langue et le discours expriment un rapport au monde et à une société en évolution. Ce rapport au monde s'exprime dans la sensibilité au *langage comme acte* : on l'a vu avec la mention du *politiquement correct*, servant à stigmatiser des discours et à en légitimer d'autres, parfois sur un terrain politique affirmé (dire que l'on dit ce que personne d'autre n'ose dire permet de légitimer sa propre parole), servant aussi à imposer des thèmes, des représentations, des catégorisations : c'est le débat à distance des chroniqueurs Rioufol (*Le Figaro*) et Marcelle (*Libération*) –

à distance, et s'ignorant peut-être d'ailleurs, puisque le thème du « multiculturalisme », et du racisme qui lui est associé, dépassent largement l'expression de ces deux journalistes. On peut parler aussi de la perception du langage comme acte lorsque les scripteurs se montrent sensibles aux glissements de sens et aux substitutions subreptices des représentations supposées s'y refléter.

Le langage comme acte est envisagé également dans le cadre de la *nomination* : on le voit lorsque des néologismes sont relevés, supposés inventés pour coller à une réalité nouvelle ou infléchir la représentation de cette réalité (*rilance, biflation, démocrature*). On le voit aussi lorsque le mode de nomination est supposé changer ou évoluer (*cf. glissement et changement de sens* et les exemples donnés). Et c'est aussi ce que relève cet exemple, avec *synonyme* :

(13) [...] la modification de notre capacité d'éprouver des sentiments, des émotions. Pour l'individu contemporain, être soi-même devient synonyme de bouger, se déplacer, ne pas être entravé, ne pas être limité... [...] De nouvelles valeurs sont ainsi promues : détachement, désengagement, superficialité, flexibilité. C'est le triomphe de la fluidité ! (Site de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie²⁵, ANITeA, 2008).

Pour conclure

On peut envisager l'expression du sentiment linguistique, en rapport à la diachronie, de deux manières.

D'une part, comme un *indice* : on a vu que la collecte des évaluations, par les remarqueurs, des pratiques langagières de leurs contemporains permet d'observer la langue en évolution, quitte à ne considérer provisoirement les résultats obtenus que comme des hypothèses, que le temps permettra de confirmer.

D'autre part comme une *cause* du changement, et l'étude permet d'avancer quelques éléments dans ce sens. On citera des exemples de deux types : d'abord celui de la production

25. www.anitea.fr/documents/jpcouteron230608.php.

de néologismes, qu'on peut rapporter à une conscience épilinguistique aiguë²⁶, et aiguisée elle-même chez les scripteurs par le repérage et le commentaire de néologismes chez les autres. Et enfin celui du jugement métaénonciatif (*le politiquement correct*), lui-même susceptible d'influer sur ce qu'il est loisible ou non d'exprimer et sur la manière de le mettre en mots, et dont, à son tour, la formulation se fige en une dénomination résumante.

26. Voir aussi l'étude d'Adamou dans Houdebine (dir.) (2002), portant sur la dynamique lexicale fondée sur l'*Imaginaire linguistique*.

Références bibliographiques

- ACHARD-BAYLE Guy et PAVEAU Marie-Anne (dir.), 2008, « Linguistique populaire ? », *Pratiques*, 139/140.
- ACHARD-BAYLE Guy et LECOLLE Michelle (dir.), 2009, *Recherches linguistiques* 30, « Sentiment linguistique. Discours spontané sur le lexique », Université de Metz.
- AUROUX Sylvain (dir.), 1994, *La Révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- , 1989, *Histoire des idées linguistiques*, Liège-Bruxelles, Mardaga, t. 1.
- AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, t. 1 et 2.
- BASTUJI Jacqueline, 1974, « Aspects de la néologie sémantique », *Langages*, 36, p. 6-19.
- BÉGUELIN Marie-José, 2002, « Étymologie populaire, jeux de langage et construction du savoir lexical », *Semen*, 15, p. 155-172.
- BENVENISTE Émile, 1974, « Lexique et culture », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t. 2, p. 241-280.
- BRÉAL Michel, 2005 [1897], *Essais de sémantique (science des significations)*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- CELLARD Jacques, 1983, « Les chroniques de langage », Bédard E. et Maurais J. (dir.), *La Norme linguistique*, Paris, Le Robert, p. 651-666.
- COSERIU Eugenio, 2007 [1973], *Synchronie, diachronie et histoire*, traduit de l'espagnol par Thomas Verjans, Édition électronique *Texto!* 2007 [en ligne]. Disponible sur : www.revue-texto.net/Parutions/Livres-E/Coseriu_SDH/Sommaire.html (consulté le 10 février 2009).
- CULIOLI Antoine, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, Paris-Gap, Ophrys, t. 2.
- , 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris-Gap, Ophrys, t. 1.

- GUILBERT Louis, 1975, *La Créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- GUIRAUD Pierre, 1986 [1967], *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Payot.
- HOUEBINE Anne-Marie (dir.), 2002, *L'Imaginaire linguistique*, Paris, l'Harmattan.
- JAKOBSON Roman, 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.
- JULIA Catherine, 2001, *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La Notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- LABORDE-MILAA Isabelle, 2010, « Les Chroniques linguistiques médiatiques traitant des mots du politique : un nouveau sous-genre ? », dans Burger Marcel, Jérôme Jacquin et Raphaël Micheli (dir.), *Les Médias et le politique. Actes du colloque « Le français parlé dans les médias » – Lausanne, 1-4 septembre 2009*, Lausanne, Centre de linguistique et des sciences du langage en ligne <www.unil.ch/clsl/page81503.html>.
- LECOLLE Michelle, 2009, « De la synonymie, vue à travers les emplois des mots *synonyme*, *synonymie* et *synonymique* dans les textes », *Pratiques*, 141/142, p. 121-137.
- MEILLET Antoine, 1921, « Comment les mots changent de sens », dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, p. 230-271.
- NYCKEES Vincent, 2006, « Théorie continuiste du changement sémantique », dans Danielle Candel et François Gaudin (dir.), *Aspects diachroniques du vocabulaire*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- , 2000, « Changement de sens et déterminisme socio-culturel », dans François J. (dir.), *Théories contemporaines du changement sémantique*, Leuven, Peeters (Société de linguistique de Paris), p. 31-58.

- , 1998, *La Sémantique*, Paris, Belin.
- PAVEAU Marie-Anne, 2007, « Les normes perceptives de la linguistique populaire », *Langage et Société*, 121, Paris, Éditions de la MSH, p. 93-109.
- PAVEAU Marie-Anne et ROSIER Laurence, 2008, *La Langue française : passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- REICHLER-BÉGUELIN Marie-José, 1990, « Conscience du locuteur et savoir du linguiste », dans R. Liver, I. Werlen & P. Wunderli (dir.), *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft*, p. 208-220. [en ligne] www2.unine.ch/webdav/site/linguistique.francaise/shared/documents/MelEngler.pdf (consulté le 10 février 2009).
- REY-DEBOVE Josette, 1998, *La Linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin.
- , 1997 [1978], *Le Métalangage. Étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Armand Colin.
- SABLAYROLLES Jean-François, 2002, « Fondements théoriques des difficultés pratiques du traitement des néologismes », *Revue française de linguistique appliquée*, VII-1, p. 97-111.
- , 2000, *La Néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Champion.
- SAUSSURE Ferdinand de, 1985 [1972], *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- ULLMANN Stephen, 1959 [1952], *Précis de sémantique française*, Berne, Éditions A. Francke S.A.
- YAGUELLO Marina, 2006, *Les Langues imaginaires. Mythes, utopies, fantasmes, chimères et fictions linguistiques*, Paris, Le Seuil.
- , 1981, *Alice au pays du langage*, Paris, Le Seuil.

Néologie et sentiment de la langue française au XVIII^e siècle

Agnès Steuckardt

Université Paul Valéry-Montpellier III

Pour que se forme un sentiment de la langue, il faut que le sujet parlant arrête, à un moment donné, le flux discursif afin d'en saisir des caractères spécifiques. Le sentiment de la langue implique une forme de stabilisation. Or le phénomène de la néologie empêche de se satisfaire de cette stabilisation ; inscrite dans le temps, la néologie met à jour l'artifice de l'arrêt sur image, fragilisant par là le sentiment de la langue. Pourtant, si l'on envisage la néologie en tant qu'activité empirique à la fois de création et de mise en circulation de mots nouveaux, elle s'appuie à l'évidence sur le sentiment que les locuteurs ont de leur langue : le mot sans amarres, comme le *buba* des scolastiques, reste un cas d'école. Si d'un côté la néologie met en danger le sentiment de la langue, de l'autre ses réalisations concrètes dépendent de lui.

Pour la langue française, le XVIII^e siècle, fort de la grammatisation entreprise depuis le XVI^e, a vivement senti ce danger, mais l'a bravé. De l'interdit hérité de Vaugelas¹ au *Pourquoi pas*² ? de Mercier, le chemin parcouru semble mener d'un extrême à l'autre. L'itinéraire n'a cependant pas été aussi direct qu'il y paraît ; la question de la néologie est restée tout au long du siècle un sujet polémique. À travers les débats qu'elle a suscités, on peut suivre un « sentiment de la langue » pris au sens de « représentation de la langue », *sentiment* étant, dans un premier temps, interprété dans l'acception d'« appréciation subjective ». De façon moins théorique, chaque mot nouveau

1. « Il n'est jamais permis de faire des mots » ([1647] 1984, p. 48).

2. « Adverbifier : Pourquoi pas ce mot, qui signifie si simplement faire un adverbe ou des adverbes ? » ([1778/1801], 2009, p. 46).

offrait l'occasion de mettre à l'épreuve ce sentiment : le traitement concret des mots nouveaux nous laisse appréhender de plus près ce que pouvait être le sentiment de la langue, non seulement en tant que représentation de la langue, mais aussi en tant que capacité à la sentir, c'est-à-dire en même temps à la deviner et à la ressentir. C'est ce deuxième sens de *sentiment de la langue* que nous approcherons dans un second temps.

Les représentations de la langue dans les débats sur la néologie

Tentons donc de comprendre, en explorant le discours que les locuteurs du XVIII^e siècle tiennent sur la question des mots nouveaux, la représentation qu'ils se font de leur langue. Ferdinand Gohin, Alexis François et, à leur suite, Ferdinand Brunot ont raconté l'histoire de ce discours ; ils tracent un parcours en trois étapes : un démarrage hostile aux mots nouveaux, un tournant dans les années 40, et une faveur grandissante de la néologie dans la deuxième moitié du siècle ; tout en écoutant les voix dominantes, on sera attentif aussi à leur contrepoint.

Un « état de perfection »

Au début du XVIII^e siècle, la réticence à l'égard des mots nouveaux, héritée des remarqueurs classiques, se voit renforcée par une hantise du déclin de la langue française ; l'abbé Dubos la formule ainsi :

Ainsi, soit que la langue Française soutenue par l'Académie demeure la même qu'elle est aujourd'hui, soit qu'elle ait le sort du Latin qui commença de se corrompre dès le règne de Claudius, sous qui les beaux esprits se donnerent la liberté d'introduire l'excès des figures en voulant suplérer par le brillant de l'expression, à la force du sens et à l'élégance simple où leur génie ne pouvoit pas atteindre, je tiens que les Poètes illustres du siècle de Louis XIV seront comme Virgile et comme l'Arioste, immortels sans vieillir (Dubos, [1719] 1732, p. 234.

La haute idée qu'ils se font de leur langue, supposée parvenue à un « état de perfection » (Hindret, 1696, p. 608), conduit les descripteurs du français à un certain pessimisme : monté sur le

faîte, il ne peut que descendre. À la hantise du déclin s'ajoute l'inquiétude du changement linguistique. On craint que, si la langue se transforme, les « Poètes illustres du siècle de Louis XIV » ne soient plus compris. Cette double inquiétude nourrit le discours hostile aux mots nouveaux, lequel produit, en 1726, un ouvrage à succès, le *Dictionnaire néologique* de l'abbé Desfontaines. Ce *Dictionnaire néologique* aura huit éditions, la huitième datant de 1780. C'est dire que le discours hostile aux mots nouveaux ne lâche pas prise, même si, à la fin du siècle, il n'est plus dominant.

En fait, dès ce début de siècle, et tout au long du siècle, on peut entendre les deux discours antagonistes. La cause des mots nouveaux avait gardé, au XVII^e siècle, ses partisans, comme Ménage et Duplex (Siouffi, 2010, p. 378). Frain du Tremblay, au tout début au XVIII^e siècle, prend la défense de Ménage, son beau-frère, à propos du mot *prosateur* qu'il avait proposé. Il explicite les enjeux du débat : « Le moyen encore que les langues se perfectionnent si on demeure dans cette retenue ? cela soit dit pourtant avec le respect que nous devons à messieurs nos Maîtres » (p. 139). Ces « messieurs nos Maîtres » en agacent plus d'un (Siouffi, 2007, p. 794) ; au tournant du siècle, plusieurs voix se font entendre pour plaider en faveur de la néologie : philosophes, traducteurs, écrivains réclament la permission de « faire des mots ».

Indigence

Avec beaucoup de précautions, Arnauld se justifie d'avoir inventé les néologismes *philosophismes* et *philosophiste* :

J'ai encore un mot à dire sur les mots de *Philosophisme* & *Philosophistes*, dont je me sers dans cette Dénonciation. Je ne crois pas qu'on en soit choqué. Car s'il est jamais permis de faire de nouveaux mots, c'est quand ils nous épargnent de longues circonlocutions, pour exprimer des choses dont on a à parler souvent. On peut dire que le genre humain en est convenu, parce que cela est conforme à l'inclination qu'ont les hommes d'abrèger les discours. [...] Car il faut avouer qu'on ressent plus le manquement qu'a notre langue de certains mots, quand on traite des matières de science, que quand on parle ou qu'on écrit des choses communes de la vie civile (Arnauld, [1690] 1780, p. 298-299).

L'argumentation répond, en dialogisme interdiscursif, à un *on* dont Arnaud s'assure qu'il ne sera pas « choqué », mais dont il prévoit qu'il aurait pu l'être, un *on* dont la voix se reconnaît par la formule négative *il n'est jamais permis de faire de nouveaux mots*, devenue positive par la grâce de la conditionnelle, dans *s'il est jamais permis de faire de nouveaux mots*. Aux puristes choqués par les mots nouveaux, Arnauld oppose une autre représentation de la langue française. Dire *on ressent [...] le manquement que notre langue a de certains mots*, c'est d'abord supposer admis que la langue française manque de mots, et c'est poser que l'on « ressent », que l'on éprouve ce manque. La langue est sentie comme une langue pauvre, dans certains domaines tout au moins.

Les mêmes doléances s'entendent quand il s'agit de traduire des textes philosophiques ; les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle* donnent, en 1688, un long extrait de l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke, et ajoutent à la fin :

Le Lecteur pourra remarquer dans cette Version quelques termes, dont on s'est servi dans un nouveau sens, ou qui n'avoient peut-être jamais paru en aucun livre François. Mais il auroit été trop long de les exprimer par des Periphrases, & on a cru qu'en matière de Philosophie, il étoit bien permis de prendre en nôtre Langue la même liberté, que l'on prend en cette occasion dans toutes les autres, c'est de former des mots analogiques, quand l'usage commun ne fournit pas ceux dont on a besoin. L'Auteur l'a fait en son Anglois, & on le peut faire en cette Langue, sans qu'il soit nécessaire d'en demander permission au Lecteur. Il seroit bien à souhaiter qu'on en pût autant faire en François, & que nous pussions éгалer dans l'abondance des termes une Langue, que la nôtre surpasse dans l'exactitude de l'expression (Le Clerc, Lacroze, Bernard, 1688, p. 116).

De la comparaison du français au latin et au grec, il était traditionnel de conclure à la pauvreté du français, comme le faisait Du Bellay ; Bouhours s'efforçait de répondre à ce reproche, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671, p. 73 sq.), sans emporter l'assentiment général : le *topos* de la pauvreté du français, au regard du latin et du grec, persiste chez La Bruyère ou encore Madame Dacier. Mais le prestige du comparant atténuait

le reproche. C'est de l'anglais qu'il s'agit désormais, une langue que Bouhours comparait à un sifflement, rapportant un bon mot de salon : « au paradis terrestre le serpent parloit anglois » (Bouhours, 1671, p. 64 ; Jones, 1984, p. 120). Dans l'article de la *Bibliothèque universelle*, la comparaison des langues tourne à la confusion du locuteur français : certes, la langue française « surpasse » l'anglais « dans l'exactitude de l'expression », mais elle a le dessous « dans l'abondance des termes ». Sans se limiter au domaine de la philosophie, Fénelon, lui aussi, regarde avec envie l'ouverture de l'anglais aux mots nouveaux : « J'entends dire que les Anglois ne se refusent aucun des mots qui leur sont commodes » ([1716] 1970, p. 33), et développe un véritable plaidoyer en faveur de l'enrichissement du français, par création de mots « analogiques », comme dit le rédacteur de la *Bibliothèque universelle*, c'est-à-dire sur base française, ou par emprunt à d'autres langues. Même envie de la liberté anglaise chez l'abbé de Saint-Pierre, qui déplore la censure exercée par les Académiciens, rebaptisés « les Suisses du dictionnaire », et constate que « lez auteurs Anglois sont plus hardis que nous dans les expressions et lez Anglois, Lecteurs plus indulgens et plus senséz dans leurs critiques que ne sont quelques petits Auteurs François » (1730, p. 257).

Du côté des auteurs, la seconde préciosité se donne, de fait, la permission de faire des mots nouveaux. Nivelles de la Chaussée, hostile aux néologues, laisse à la muse Clio le soin de résumer leurs arguments :

Au bas du Pinde, il est certaine engeance
 Qui nous impute une fausse indigence,
 Et qui se plaint, *que nos folles humeurs*
Ont appauvri la Langue & les rimeurs ;
Que l'Art des Vers est un jeu d'avanture,
 Où le bon sens se trouve à la torture (Épître de Clio, [1731] 1734,
 p. 6).

Sans doute, pour Nivelles de la Chaussée, les « rimeurs » se dédouanent-ils à bon compte de « leur propre impuissance » sur « la Langue et Muses » (*ibid.*) ; mais le discours rapporté de

cette « engeance » rend compte d'une protestation montante, qui, en dépit des railleurs, devient le discours dominant au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle.

Transformations de la langue commune

Au milieu du siècle, l'Académie, qui, à l'origine, s'était fait un devoir d'observer avec la plus grande circonspection les mots nouveaux³, applaudit le discours de Moncrif : « Qu'on ne peut ni ne doit fixer la langue vivante » (1742). Entre 1740 et 1762, l'Académie avait accueilli en son sein plusieurs hommes de sciences : en 1743 Dortous de Mairan, le mathématicien, et Maupertuis, en 1753 Buffon, en 1754 d'Alembert, en 1760 La Condamine. Cette ouverture signale la place plus grande donnée aux sciences dans le monde lettré ; elle n'a sans doute pas été sans infléchir la représentation que les Académiciens se faisaient de la langue commune et l'accueil des termes scientifiques, en faveur desquels plaide vigoureusement l'*Encyclopédie*⁴. La quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ouvre largement la porte aux mots nouveaux : Gohin recense 5217 entrées nouvelles. Les Académiciens s'en justifient de la façon suivante :

Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus

-
3. « Il s'estoit glissé une fausse opinion parmi le peuple dans les premiers temps de l'Academie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots, & d'en rejeter d'autres à sa fantaisie. La publication du Dictionnaire fait voir clairement que l'Academie n'a jamais eu cette intention ; & que tout le pouvoir qu'elle s'est attribué ne va qu'à expliquer la signification des mots, & à en declarer le bon & le mauvais usage, aussi bien que des Phrases & des façons de parler de la Langue qu'elle a recueillies ; Et elle a esté si scrupuleuse sur ce point, qu'elle n'a pas mesme voulu se charger de plusieurs mots nouvellement inventez, ni de certaines façons de parler affectées, que la Licence & le Caprice de la Mode ont voulu introduire depuis peu » (*Dictionnaire de l'Académie française*, préface, Paris, Veuve Coignard, 1694, p. IV).
 4. « Il est honteux qu'on n'ose aujourd'hui confondre le françois proprement dit, avec les termes des Arts & des Sciences, & qu'un homme de la cour se défende de connoître ce qui lui seroit utile & honorable. Mais à quel caractere, dira-t-on, pouvoir distinguer les expressions qui ne seront plus hasardées ? Ce sera sans doute en réfléchissant sur leur nécessité & sur le génie de la *langue*. On ne peut exprimer une découverte dans un art, dans une science, que par un nouveau mot bien trouvé » (Jaucourt, *Encyclopédie*, « Langue française », 1765).

que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général ? Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Edition, les termes élémentaires des sciences, des arts, & même ceux des métiers, qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent (*Dictionnaire de l'Académie*, préface, Veuve Brunet, 1762, p. III).

Les termes des sciences et des arts « ont passé dans la langue commune », lui donnant, selon les Académiciens, une nouvelle physionomie. Une fois d'Alembert élu secrétaire de l'Académie en 1772, le parti des philosophes, favorable à la néologie, a-t-il donc triomphé ? Le débat est en fait toujours prêt à ressurgir ; en 1774, Gresset reçoit le polygraphe Jean-Baptiste Suard, soutenu par les philosophes, par une charge ironique contre les mots nouveaux :

Quel étrange idiome lui est associé par les délires du luxe & par les variations des fantaisies dans les meubles, les habits, les coiffures, les ragoûts, les voitures ! Quelle foule de termes essentiels, depuis l'*Ottomane* jusqu'à la *Chiffonnière*, depuis le *Frac* jusqu'au *Caraco*, depuis les *Baigneuses* jusqu'au *Iphigénies*, depuis le *Cabriolet* jusqu'à la *Désobligeante* !

Il ne faut pourtant point être tout-à-fait difficile ; la plupart de ces mots nouveaux & de leurs pareils n'étant que ridicules, comme il est des temps où le ridicule est un aliment de première nécessité, on doit se résigner à entendre tous ces noms, aussi essentiels à joindre au Dictionnaire, que les objets qu'ils énoncent sont essentiels à la félicité publique ; objets aussi nécessaires que les coiffures modernes le sont au bon sens, les jolies voitures au bonheur de l'ame, & la nouvelle cuisine à la bonne santé (réponse de M. Gresset à M. Suard, 4 août 1774).

On retrouve dans cette dénonciation des mots de la mode, un peu trop à la mode au goût de Gresset, la verve caustique de Desfontaines. Tous les mots nouveaux ne sont pas à rejeter : Gresset fait grâce à *bonhomie*, au nom de la « gaieté française » et à *bienfaisance*, « cher au langage du cœur », et ne remet pas en cause l'ouverture de la langue commune au vocabulaire des sciences ; mais il n'accepte pas ces « acquisitions nuisibles »,

que sont à ses yeux le lexique de l'habillement, de la maison, de la cuisine, c'est-à-dire des « arts » : il proteste, « au nom de la langue française », contre « la métamorphose de sa parure naturelle & durable, en clinquant éphémère & en pompons bientôt flétris » (*ibid.*). Pour d'autres cependant, les *pompons* ne sont plus tabous ; ils font partie des richesses matérielles et linguistiques que la France exporte, comme l'explique Rivarol :

Des pompons et des modes accompagnaient nos meilleurs livres chez l'étranger, parce qu'on voulait être partout raisonnable et frivole comme en France. Il arriva donc que nos voisins, recevant sans cesse des meubles, des étoffes et des modes qui se renouvelaient sans cesse, manquèrent de termes pour les exprimer ; ils furent comme accablés sous l'exubérance de l'industrie française, si bien qu'il prit comme une impatience générale à l'Europe, et que, pour n'être plus séparé de nous, on étudia notre langue de tous côtés (1784, p. 40).

L'accueil, dans la langue commune, des mots à la mode, posée avec acuité au tournant du siècle (Siouffi, 2011, p. 61-76), relancée périodiquement par les rééditions du *Dictionnaire néologique* de Desfontaines, reste un sujet polémique.

Un cas emblématique de la tension entre les deux positions, au sein même de l'Académie, est celui de Voltaire, à la fois adversaire et partisan de la néologie (Wollenweberger, 1977, p. 119-122). Comme Duclos, il estime la langue française parvenue à son point de perfection : « Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre » ([1756] 1773, p. 41). Comme Desfontaines ou Gresset, il craint la corruption de la langue française :

Tout conspire à corrompre une langue un peu étendue ; les auteurs qui gâtent le style par affectation ; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle ; les négociants qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir, et qui vous disent « que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux » ; les beaux esprits

des pays étrangers qui ne connaissant pas l'usage, vous disent « qu'un jeune prince a été très bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation » (*ibid.*).

Bel esprit et contacts de langue sont, aux yeux de Voltaire, autant de ferments de « corruption ». C'est pourtant le même Voltaire qui, se plaignant de la pusillanimité de ses collègues académiciens, écrivait en 1749 à Frédéric II :

Je roule aussi de petits projets dans ma tête pour donner plus de force et plus d'énergie à notre langue ; et je pense que, si votre majesté voulait m'aider, nous pourrions faire l'aumône à cette langue française, à cette gueuse pincée et dédaigneuse qui se complaît dans son indigence ([31 août 1749] 1817, p. 372).

Le *Journal de Paris* rapporte qu'à la séance du 27 avril 1778, Voltaire défend encore un mot alors nouveau : *tragédien*⁵ ; le rédacteur cite l'allégorie de la gueuse sous la forme qui a été conservée dans la mémoire collective (Philippe, 2010, p. 227) : « Notre langue est une gueuse fière, disoit-il, en parlant de la difficulté d'introduire des mots nouveaux, il faut lui faire l'aumône malgré elle » (Bachaumont, 1779, p. 252). Gueuse fière, ou coquette à pompons ? Si Voltaire se méfie des mots à la mode et des emprunts, il accueille en revanche favorablement la néologie dans le domaine littéraire, mais surtout philosophique et politique.

La langue de la liberté

Dans l'*Encyclopédie*, Voltaire formule en effet une ambition nouvelle pour la langue française ; selon lui,

l'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées & de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plaît à tous les peuples ; & le génie de la nation se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits, qu'on n'en voit chez aucun autre peuple. La liberté & la douceur de la société n'ayant été long-tems connues qu'en France, le langage en a reçu une délicatesse d'expression, & une finesse pleine de naturel qui ne se trouve guere ailleurs (*Encyclopédie*, « François » ou « Français »⁶, 1757).

5. *Tragédien* ne fera son entrée dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'en 1932-1935.

6. Voltaire plaidait aussi, sans succès auprès des Académiciens, en faveur d'une réforme de la graphie *oi*.

Dans cette description du « génie » de la langue française, Voltaire tire argument de « l'ordre naturel » pour prêter au français « douceur », « facilité », « délicatesse », « finesse » ; de telles qualités semblent rendre la langue française plus apte à la conversation de salon et à la création littéraire qu'à l'austère rigueur du discours philosophique. « On ne devoit pas attendre que le *françois* dût se distinguer dans la Philosophie » continue-t-il, d'autant que les conditions politiques n'offraient pas un terreau bien favorable : « Un gouvernement long-tems gothique étouffa toute lumiere pendant près de douze cents ans ; & des maitres d'erreurs payés pour abrutir la nature humaine, épaisirent encore les tenebres » (*ibid.*). Malgré tous ces obstacles, la langue française a su, selon Voltaire, conquérir aussi l'aptitude à parler raison :

Cependant aujourd'hui il y a plus de philosophie dans Paris que dans aucune ville de la terre, & peut-être que dans toutes les villes ensemble, excepté Londres. Cet esprit de raison pénètre même dans les provinces. Enfin le génie *françois* est peut-être égal aujourd'hui à celui des Anglois en philosophie, peut-être supérieur à tous les autres peuples depuis 80 ans, dans la Littérature, & le premier sans doute pour les douceurs de la société, & pour cette politesse si aisée, si naturelle, qu'on appelle improprement *urbanité*. (*ibid.*)

C'est ainsi une représentation diachronique que Voltaire nous donne du « génie *françois* » : limité, au ^{xvii}e siècle, aux « douceurs de la société » et à la « Littérature », il rivalise au ^{xviii}e, avec « celui des Anglois »⁷.

Du point de vue du lexique, la langue française s'est dotée, au cours du ^{xviii}e siècle, d'un vocabulaire philosophique et politique, qu'elle a d'ailleurs, pour partie, emprunté à l'anglais (Steuckardt, 2006). Avec la Révolution, elle se proclamera même, par la voix de Mirabeau, « langue de la liberté » (« Deuxième discours sur la dénomination de l'Assemblée », [16 juin 1789] 1989, p. 636).

7. On sait que cette dimension nationale dans la rivalité des « génies » s'accroîtra dans la deuxième moitié du siècle (Siouffi, 2010, p. 55-58).

La décennie révolutionnaire est évidemment fertile en néologismes politiques : les recueils les enregistrent, sous des titres tels que *Le Néologiste français* ([Reinhardt], 1796), *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* (Beffroy de Reigny, 1800), utilisant désormais sans réticence *néologique*, *néologiste*, autrefois péjoratifs⁸. Pour la décennie 1789-1799, Max Frey en recense 1400 (1925, p. 38).

Même dans la « langue de la liberté » cependant, la permission de créer des mots nouveaux rencontre des limites : la néologie a ses détracteurs dans les rangs des contre-révolutionnaires, bien sûr, qui se désolent de voir la langue française toute « révolutionnée », mais pas seulement (Guilhaumou, 2009 ; 2011, p. 370). Lisons par exemple ce débat, rapporté dans le compte rendu des séances de l'École normale, qui reprend les arguments topiques de la dispute. L'abbé Sicard, professeur à l'École normale, cite une lettre envoyée par le citoyen Poissonnier, « élève du département de la Creuse », et y répond point par point :

« Je vois encore un autre obstacle à la prospérité de la langue française ; c'est cette multiplicité de verbes et de mots nouveaux que chacun se permet d'y introduire à sa guise et qui, loin de l'enrichir, ne font que la déparer et l'obscurcir. »

Ici je ne suis pas tout-à-fait de l'avis du citoyen Poissonnier ; je pense, avec *Horace*, qu'il faut faire *en sorte* d'enrichir le langage, autant que nous pouvons ; d'ailleurs les verbes, et ces mots nouveaux, ne sont introduits que par la nécessité d'énoncer de nouvelles idées. Je crois que nous ne pouvons trouver trop de moyens de multiplier les signes.

« En effet, continue le citoyen Poissonnier, cette nouvelle fabrique de mots est multipliée à un tel point, qu'elle augmenterait, de plus d'un tiers, le volume de nos dictionnaires. Molière arrêta une pareille exubérance, à quelques choses près, par sa comédie *des Précieuses ridicules* ; et c'est peut-être à ce charmant badinage que nous devons tous les chefs-d'œuvre d'éloquence qui ont illustré le siècle de Louis XIV. Si un pareil

8. La stigmatisation voulue par l'abbé Desfontaines s'est estompée au fil du siècle (Steuckardt, 2011, p. 45-46).

abus n'était réprimé, je craindrais que bientôt les immortels écrits de nos grands hommes, ne fussent regardés comme des ouvrages gothiques, sur lesquels la postérité daignerait à peine jeter les yeux, tant ils différeraient du style moderne.

Je pense que quelqu'un qui inventerait des mots nouveaux, ne mériterait pas les reproches que se permet l'élève trop sévère ; car on lui répondrait avec juste raison, avec Horace, que j'ai déjà cité : *Ditare proprium sermonem quis vetat*⁹. Ce serait une moisson nouvelle qui ne ferait pas trouver mauvaises les récoltes déjà faites.

« Je voudrais donc encore qu'on assignât à la langue française, de justes limites qu'il ne fût plus permis de passer. » (An IX (1800), p. 467-468)

Avouons-le, l'« élève Poissonier » semble réciter, avec l'ardeur du néophyte, la leçon de vieux maîtres intransigeants, tandis que le professeur Sicard se donne des airs de modération, de bon sens, de maturité, et renvoie le jeune homme à la lecture d'Horace. Mais le rêve d'une langue française fixée, bien enfermée « dans de justes limites qu'il ne fût plus permis de passer », l'inquiétude de la voir « déparée et obscurcie » n'ont pas disparu. Ainsi, au plus fort de la néologie, il demeure nécessaire de justifier les mots nouveaux ; de ces argumentations sur des cas concrets, cherchons à présent à extraire les contours plus précis du « sentiment » qui guide les locuteurs à travers les possibles de la langue.

Les néologismes à l'épreuve du sentiment de la langue

À quelle condition un mot peut-il prétendre entrer dans la langue française ? Bouhours avait exposé ces conditions dans ses *Doutes*. La première est, selon lui, l'assentiment de l'usage (1674, p. 49) ; cela posé, il faut que le candidat obéisse à deux

9. Horace disait plus exactement : « *Ego cur acquirere pauca/Si possum, inuideor ; cum lingua Catonis et Enni/Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum protulerit* » (Pourquoi, si je puis faire quelques acquisitions, me les contester quand Caton et Ennius ont enrichi la langue de nos pères et créé des mots nouveaux ?) (*Art poétique*, l, v. 56-58). Dans les disputes sur les mots nouveaux, le texte de l'*Art poétique* est traditionnellement sollicité tantôt par l'un tantôt par l'autre parti (Steuckardt, 2011, p. 1-2).

« règles » : la nécessité¹⁰ et l'analogie. Bouhours présente, dans ses *Doutes*, la dérivation sur base latine comme le critère définitoire de l'analogie :

Il faut que les mots que l'on invente soient faits selon l'analogie de la Langue. Comme Horace vouloit que les mots latins que l'on faisoit de nouveau, fussent dérivez de la Langue Greque ; la raison et l'usage veulent que les mots François que l'on fait nouvellement soient tirez en quelque façon du latin ou des autres langues qui ont la Langue latine pour leur mère (1674, p. 54).

Cependant, ses propres analyses, par exemple sur le défaut d'analogie de *breveté*, qui aurait dû, d'après *fièvre*, *fier*, *tient*, *vient*, etc. (1674, p. 18) évoluer en *brieveté*, montrent qu'il a de cette notion une conception, à la fois plus large et plus subtile, qu'il doit à Vaugelas : « [L'Analogie] est une ressemblance ou une conformité qui se trouve aux choses déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un patron, et sur un modèle pour en faire d'autres toutes semblables » ([1647] 1984, p. 84).

Selon une controverse héritée de l'antiquité (Baratin-Desbordes, 1980, p. 34-48 ; Ponchon, 2007, p. 29-67), les analogistes font de la conformité à une règle le moteur de la langue, et s'opposent aux anomalistes, qui fondent la langue sur l'usage. Pour Vaugelas, le concept d'analogie n'apparaît pas toutefois en contradiction avec celui d'usage, car ces « choses déjà établies » auxquelles l'analogie se conforme, ce « patron », ce « modèle » sur lesquels elle se fonde, qu'est-ce d'autre que l'usage ? De ce qui est admis par l'usage, l'analogie infère ce qui pourrait l'être : cette faculté d'inférence semble préfigurer ce que l'on appellera plus tard le *sentiment de la langue* (Siouffi, Présentation, ici même).

10. « Il n'y a qu'une occasion, à proprement parler, où il soit permis de faire un mot nouveau dans une Langue déjà faite. C'est lors qu'il faut exprimer une chose toute nouvelle. Car les mots estant les signes des choses, ils doivent estre de mesme temps que les choses qu'ils font connoistre » (1674, p. 53).

L'examen de passage

Dans l'examen des formes linguistiques sujettes à caution, donc en particulier des mots nouveaux, l'analogie intervient, selon Vaugelas, en dernier recours, quand l'usage ne s'est pas prononcé : « L'analogie est un argument invincible, dont les plus grands hommes de l'Antiquité se sont servis toutes les fois que l'Usage n'avoit pas décidé quelque chose dans leur langue » (1647, p. 453).

Argument par défaut pour Vaugelas, l'analogie devient au XVIII^e siècle un critère central des jugements néologiques.

Quand un locuteur examine un mot nouveau, son argumentation passe toujours à peu près par les mêmes étapes : au début du siècle, il met en avant la nécessité et l'analogie ; ainsi l'abbé de Saint-Pierre défend-il son *bienfaisance* d'abord parce qu'il est nécessaire de nommer « l'action du bienfaizant, l'action de faire du bien, de faire plaizir, de procurer des avantages des autres hommes », mission que n'accomplirait pas parfaitement « *amour ou charité envers le prochain* », et ensuite parce qu'il est « dans l'analogie de la langue », car « l'on devine aussi facilement la signification de *bienfaizance*, que l'on devine que la signification du mot *médizance* est l'action du médizant : on sent que *médizance* n'est pas plus dans l'analogie de la Langue que *bienfaizance* » (1728, Avertissement, np). « On devine », « on sent » : l'analogie de la langue se situe sur le terrain de l'intuition intellectuelle. Un peu plus tard dans le siècle, un troisième argument est invoqué : l'euphonie, dont la préoccupation s'affirme avec le *Traité de la prosodie* de l'abbé d'Olivet (1736) et l'invention de l'« harmonie imitative » par Louis Racine (1738). Ainsi se forme le trio de l'argumentaire néologique : nécessité, analogie, euphonie (Gohin, 1903, p. 32). Les critères d'évaluation apparaissent remarquablement stables ; pour justifier, par exemple, le féminin néologique *amatrice*, Linguet, repris par Mercier, expose une sorte de questionnaire-type :

Maintenant examinons le mot *Amatrice*. A-t-on besoin de ce mot ? dérive-t-il d'une langue polie ? est-il en rapport pour sa forme avec d'autres mots de la langue ? l'oreille enfin

l'approuverait-elle, si, réclamé par le besoin, il était indiqué par l'analogie ? ([1778/1801], 2009, p. 56).

Amatrice passe victorieusement toutes les épreuves. L'analogie par conformité au latin est prouvée par l'étymon *amatrix* ; l'analogie par conformité aux patrons morphologiques développés par le français est démontrée par la série : « directeur, directrice ; consolateur, consolatrice ; curateur, curatrice » (p. 57). Quant au jugement de l'oreille, il participe lui aussi de l'analogie : « L'oreille enfin doit approuver dans *Amatrice*, la désinence qu'elle approuve dans *directrice*, *actrice*, *tutrice*, etc. Ce n'est pas un son nouveau pour elle » (*ibid.*). Ce sont ici des patrons phonologiques qui sont invoqués. L'analogie construit donc non seulement une intuition intellectuelle de la langue, mais aussi, en quelque sorte, une sensation auditive de la langue.

Mercier signale pour *amatrice* une dernière épreuve, à laquelle Linguet n'avait pas pensé : il s'inquiète du mauvais esprit des faiseurs de calembours, qui, dans « l'*amatrice* » font entendre « la matrice », et « entraînent la petite coterie : trop scrupuleuses pour se dire *Amatrices*, les dames se proclament *Amateuses*, malgré l'analogie » (*ibid.*). Le « misérable calembour » (*ibid.*) casse la perception des structures morphologiques ; faut-il craindre avec Mercier que la mode des calembours et charades ne gêne le sentiment de la langue ? On peut penser qu'il y a là des modes différents de perception de la langue, qui interfèrent en réalité assez peu : le mode ludique s'est pratiqué aussi bien chez Rabelais, Béroalde de Verville ou dans la satire des *Précieuses* chez Molière, sans que la justesse de l'oreille semble en pâtir. Mais, à travers l'inquiétude de Mercier et des « *Amateuses* » effarouchées, on comprend que, dans le matériau morphologique et phonologique du mot, peuvent interférer sens du calembour et sens de l'analogie.

L'analogie de la langue

Pour saisir avec plus de précision le fonctionnement de cette notion, examinons comment elle est convoquée par l'abbé Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-

1788). L'expression *analogie de la langue* y est utilisée 17 fois, et concerne quatre domaines : la syntaxe (6 commentaires), l'orthographe (6), la phonologie (3), la morphologie (2). Elle est, dans quatre occurrences, couplée avec le mot *génie*, dans des expressions comme *contre l'analogie et le génie de la langue* (à propos de *à l'estime*), ou *suivant le génie et l'analogie de la langue* (à propos de la prononciation *fève*, préférée à *féve*). L'expression *génie de la langue* est, quant à elle, utilisée 17 fois sans le mot *analogie*, dans des commentaires de même type. Dans le discours de Féraud, *génie de la langue* fonctionne comme une expression synonyme d'*analogie de la langue* ; dans *analogie de la langue*, le système linguistique est envisagé élément par élément, comme un ensemble dont un sujet perçoit les ressemblances, tandis que dans *génie de la langue*, il est considéré de façon synthétique, comme « le caractère propre et distinctif de cette langue » (*Dictionnaire critique*, « Génie »), résultant de la série des traits analogiques perçus. Le regard du sujet sur la langue est donc plus nettement présupposé par le terme d'*analogie*, sur lequel on focalisera l'attention ici¹¹.

À plusieurs reprises, l'expression *analogie de la langue* est employée dans une phrase à modalisation épistémique :

- « [anecdotique] paraîtrait être davantage dans l'analogie de la langue, si l'usage l'admettait » (*Dictionnaire critique*, « Anecdote »)
- « il nous semble que cette h n'est point dans l'analogie de la Langue » (« Caïer ou Cahier »)
- « Je pense que ce régime est utile, et qu'il est dans l'analogie de la Langue » (« Emouvoir », à propos de la construction *émouvoir à*)

ou une évaluation modalisatrice :

11. Beaucoup employée au XVIII^e siècle, l'expression *génie de la langue* ne permet guère de se faire une idée claire du « sentiment de la langue » ; ambiguë dès l'origine (Siouffi, 2010, p. 440 sq.), le « préjugé national » qu'elle présuppose, malgré les dénégations de Rivarol (1784, p. 47), ses interprétations successives (supra), sa fréquence d'emploi même contribuent à en brouiller le sens.

- « deux e muets de suite ne sont pas trop dans l’analogie de la langue » (« Bonnetier »).

L’expression *analogie de la langue* fait émerger la présence du sujet, qui modalise, et peut être mis en scène par un *nous* ou un *je* ; Féraud l’admet : le jugement d’analogie comporte une part de subjectivité.

Dans la majorité des occurrences cependant, il est posé en modalité assertive, et étayé par des arguments linguistiques ; le cas examiné est rapporté à une règle :

On dit, *contrevenir aux* ordonances, et *enfreindre les* ordonances : il est donc naturel de dire, *infraction des* ordonances, et *contravention aux* ordonances. C’est une règle assez générale, que quand le verbe régit l’acusatif, le nom qui en est dérivé régisse la prép. *de* ; et que quand le verbe régit le datif, le nom régisse la prép. *à* : telle est l’analogie de la langue (« Infraction »).

ou ramené à une série :

Il est contre l’analogie de la Langue. Devant les mots, qui comencent par une *l*, l’*n* de la particule *in* se change en *l* : *illégal*, *illégitime*, etc. Il faut donc dire *illisible* : mais celui-ci aura de la peine à être admis (« Inlisible »).

Philosophesque : «La tourbe philosophesque. J. J. Rousseau et Linguet. Ce mot est dans l’analogie de la langue, burlesque, grotesque, pédantesque (« Philosopherie, Philosophesque, Philosopherie, Philosophiste »).

Pour ces deux derniers mots, l’analogie est invoquée pour soutenir un usage néologique : nouveauté phonographique préconisée par Féraud contre l’usage établi dans le premier cas, ou néologisme par suffixation proposé par d’autres dans le second. D’argument par défaut, en l’absence de décision de l’usage, qu’elle était chez Vaugelas, on voit ici l’analogie devenir une possibilité de contourner la question de l’usage.

Forts de l’analogie, les écrivains se lancent dans la néologie par dérivation ou composition. Desfontaines relevait cette tendance dès la première édition du *Dictionnaire néologique*. Elle se confirme chez les libertins : Laclos crée *sentimentaire*, Sade *isolisme*. Une fièvre néologique s’empare de certains : citons

l'exemple de Rétif de La Bretonne, qui, pendant la Révolution, donne carrière à sa créativité lexicale ; pour fustiger le très contre-révolutionnaire abbé Maury, rebaptisé *Dom Bougre*, invente *bêtisme*, *coquinisme*, *crânisme* (sur *crâneur*), *insensisme* (sur *insensé*), *scéléralisme* ([1790] 2007, p. 155-157) ; il crée, pour les maris trompés, *encornailler*, et, pour les cas où le petit malheur n'a duré qu'un jour, *unicornin* (*ibid.*) ; à sa collection de composés en *-graphie*, il ajoute *pamphlétographe* et *thesmographe*, sur le modèle de *pornographe*, qu'il avait lancé en 1769, *mimographe* (1770), *gynographe* (1777), *anthropographe* (1782). Rétif ne parviendra pas à publier *Le glossographe ou la langue réformée*, qu'il annonce depuis 1768 (Gohin, 1903, p. 55), mais son ami Louis-Sébastien Mercier réalise avec sa *Néologie* un répertoire de « créations hardies », où l'écrivain est « libre et despote » ([1801] 2007, p. 4). De cette analogie affranchie de l'usage, Marmontel avait signalé à la fois la nécessité¹² et les risques :

Qu'il se rencontre, par exemple, un de ces esprits vains et vagues qui, pour déguiser leur faiblesse et leur inanité, s'efforcent de produire des mots en guise de pensée [...], je crois l'entendre s'applaudir de n'avoir un langage qui n'est qu'à lui. Tant mieux qu'il ne soit qu'à lui seul ([1785] 2005, p. 1143-1144).

Si analogique qu'elle soit, la néologie solitaire expose à la solitude linguistique.

Plus soucieux de faire partager ses propositions, Pougens déploie les potentialités de la morphologie dérivationnelle, dans son *Vocabulaire de nouveaux privatifs français* (1794), laissant « à l'historien, à l'orateur, au poète » le soin de « mettre en œuvre les matières nouvelles qu'[il a] laborieusement tirées de la mine » (1794, p. V-VI), tandis que Guyton de Morveau généralise les mécanismes de la composition savante pour doter la langue française d'une terminologie chimique. L'analogie de la langue, si elle ne figure pas au premier rang des principes de leur nomenclature, apparaît du moins dans le cinquième :

12. « Comment veut-on que la parole suive le vol de la pensée, si tandis que l'une sera libre, l'autre est chargée de liens ? » ([1785] 2005, p. 1143)

Cinquième principe. Les dénominations doivent être assorties autant que cela se peut au génie de la langue pour laquelle elles sont formées. Ce n'est pas sans intention que je place ce principe au dernier rang. Le génie de la langue est une sorte de convenance du matériel des sons, de la métaphysique du style, avec les opinions et les habitudes de ceux qui la parlent purement ; il faut sans doute respecter cette convenance, mais ce n'est jamais jusqu'à la faire prévaloir sur la métaphysique du raisonnement, sur la nature même des choses et des règles moins arbitraires qui en dérivent ; ce n'est pas au point de sacrifier l'intérêt le plus pressant de la Science, qui semble demander au contraire que les signes qu'elle emploie soient assortis à l'esprit général de toutes les langues, puisqu'elle ne peut s'accroître et s'agrandir que par la facilité de communication entre tous les Peuples (1786, p. 638).

On reconnaît dans le terme de *convenance* sollicité pour définir ce que Guyton de Morveau appelle ici *génie de la langue*, la notion d'analogie. Il accepte de « respecter cette convenance » ; mais cette allégeance rencontre une limite : à la « convenance » à la langue nationale, le chimiste préférerait des signes « assortis à l'esprit général de toutes les langues » ; le vieux rêve leibnizien de la langue universelle pourrait entraîner la langue savante bien en dehors des chemins tracés par l'analogie de la langue. Le système de Guyton de Morveau est-il de fait si respectueux de l'analogie du français ? Pour former les noms des éléments, il imagine d'utiliser des formants grecs, et propose notamment *oxygène* (à l'origine *oxigène*, dans un souci d'analogie graphique). Cette formation n'est pas sans modèle : dès l'ancien français, les composés grecs, comme *démocratie*, ont été empruntés ; la composition savante, pratiquée par Ronsard mais boudée par les classiques, a retrouvé faveur dans la néologie du XVIII^e siècle, qui compose avec les formants *-graphie* à l'instar de Mercier, mais aussi *-manie*¹³, ou *-phobie*¹⁴. Les formations savantes de Guyton de Morveau et de Lavoisier ont donc des « analogues ». Elles suscitent certes des résistances : Sage, ancien directeur de l'École des Mines, refuse

13. *Métromanie* (Piron, 1738), *Voltairemanie* (Desfontaines, 1738), *anglomanie* (Grimm, 1754), *foutromanie* (Sénac de Meilhan, 1776), *conchyliomanie* (Rousseau, 1778).

14. *Théophobie* (Diderot, 1767), *bibliophobie* (Prévinaire, 1783).

d'employer *oxygène*, auquel il préfère *air phlogistique*, d'après lui plus « expressif » et « harmonieux » (1799, p. 163) ; il se moque du néologisme qui signifierait, selon son interprétation, « fils de vinaigrier » (1800, p. 312). Mais la composition avec formants grecs se généralise rapidement dans le monde savant : citons par exemple les mots *lithologiste*, *héliothermomètre* ou *magnétomètre* formés par Horace-Bénédict de Saussure dans son *Voyage des Alpes* (1779-1796) ; les formations en *-mètre* et en *-gramme* entrent dans le quotidien des Français quand la Convention met en place le nouveau système des poids et mesures (décret du 18 germinal an III [7 avril 1795]). Ces néologismes savants, qui investissent la langue courante, modifient sans doute le sentiment de « l'analogie de la langue », puisqu'ils y introduisent de nouveaux patrons. Dans le discours révolutionnaire, le modèle *aristocratie* génère *bureaucratie*, mais aussi les éphémères *clubocratie*, *culocratie*, ou encore *sanguinocratie* (Frey, 1925, p. 35) ; la composition savante, en *-crate*, *-cide*, *archi-*, *ultra-* nourrit alors la langue politique.

La virtuosité morphologique ainsi acquise apparaît dans le premier manuel systématique de lexicologie française : l'ouvrage est publié en 1801 par Butet de la Sarthe¹⁵, un professeur de physique, devenu directeur d'une école « polymathique », dont la qualification nous indique la pluridisciplinarité. De son propre aveu (« Introduction » (1801, p. II), c'est la nomenclature chimique qui inspire sa description ; il distingue dans le lexique trois « ordres » :

- les « binomes réguliers », qui regroupent ce que la lexicologie contemporaine appelle composés populaires et composés savants,
- les « constructions prépositives », qui correspondent à nos dérivés par préfixation,
- les « constructions postpositives », qui correspondent à nos dérivés par suffixation.

Même si les classifications de Butet prêtent à discussion, les patrons de l'analogie sont désormais repérés et décrits : la

15. Pour une étude détaillée, voir Dan Savatovsky, à paraître.

connaissance du lexique français n'apparaît plus ici comme une affaire de « sentiment », mais d'observation scientifique.

Les débats du XVIII^e siècle sur la néologie et sur les néologismes laissent donc voir la continuité d'une référence à un modèle de la langue. La certitude qu'il existe un modèle idéal global, que ce modèle appartient au passé et qu'il interdit le changement s'exprime surtout au début du siècle, et s'estompe par la suite, sans disparaître complètement. Désirée ou contestée, la néologie qui monte en puissance au cours du siècle affecte la représentation du français : il peut apparaître comme une langue mobile, changeant au gré des modes, mais aussi comme l'instrument de la raison scientifique, ou celui de la liberté politique. Les représentations de la langue évoluent en fonction des domaines référentiels qu'investit le lexique.

Mais, dans la manière de former les néologismes, une continuité demeure : ils doivent se conformer à des modèles existants, rester « dans l'analogie de la langue », et cette exigence ne semble pas remise en question, même par les inventeurs de la nomenclature chimique. L'analogie avec des modèles antérieurs maintient ainsi le lien avec le passé de la langue. La perception de ces modèles s'est renforcée par la pratique soutenue de la néologie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; ils sont observés, analysés, objectivés par la lexicologie naissante. Pourtant, malgré Butet, malgré Larousse, on voit Littré s'en remettre au « sentiment de la langue » pour préférer par exemple *périphrasé* à *périphraseur*¹⁶ : l'art de la néologie n'est pas qu'un montage mécanique des morphèmes. Si l'on en croit Littré, héritier en cela de Féraud, et, dans une certaine mesure de Vaugelas, c'est une connaissance non seulement rationnelle et objective, mais aussi sensible et personnelle des modèles du passé qui construit, chez le locuteur, le sentiment de sa langue, et lui permet d'en inventer le futur.

16. Littré commente les propos de Alphonse Daudet, qui parlait de « vers mythologiques, pompeux, périphraseurs » : « Périphraseur s'applique à un homme et non à des vers ; avec un meilleur sentiment de la langue, Daudet aurait dit périphrasés » (*Dictionnaire de la langue française*, 1873, « Périphraseur »).

Références bibliographiques

Sources primaires

- ARNAULD Antoine, [1690] 1780, *Préface de la Cinquième dénonciation de la nouvelle hérésie du Péché philosophique*, Paris, Sigismond d'Arnay.
- BACHAUMONT Louis Petit de, 1779, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, Journal d'un observateur*, XI, Londres, John Adamson.
- BOUHOURS Dominique, 1671, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, chez S. Mabre-Cramoisy, imprimerie du Roy.
- , 1674, *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie française*, Paris, chez S. Mabre-Cramoisy, imprimerie du Roy.
- BUTET R. F., 1801, *Lexicologie latine et française. Abrégé d'un cours complet de lexicologie*, Paris, Crapelet.
- DIDEROT Denis, d'Alembert Jean Le Rond, 1751-1776, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand.
- DUBOS Jean-Baptiste, [1719] 1732, *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, Utrecht, Étienne Neaulme.
- FÉNELON François de Salignac de la Mothe, [1716] 1970, *Lettre à l'Académie*, éd. Ernesta Caldarini, Genève, Droz.
- GRESSET Jean-Baptiste, 1806, « Réponse de Monsieur Gresset au discours de Monsieur Suard », 4 août 1774, *Œuvres*, Paris, Didot, t. 2.
- GUYTON DE MORVEAU Louis-Bernard, 1786, *Encyclopédie méthodique. Chymie, pharmacie et métallurgie*, « Second avertissement », Paris, Panckoucke, t. 1, p. 625-653.
- FÉRAUD Jean-François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy.
- FRAIN DU TREMBLAY Jean, 1703, *Traité des langues*, Paris, Delespine.
- HINDRET Jean, 1696, *L'Art de prononcer parfaitement la langue française* (2^e éd. augmentée), Paris, Houry.

- LE CLERC Jean, CORNAND DE LACROZE Jean, BERNARD Jacques, 1688, *Bibliothèque universelle et historique de l'année 1688*, t. VIII, « Extrait d'un Livre Anglois qui n'est pas encore publié, intitulé Essai philosophique concernant l'entendement. Communiqué par Monsieur Locke », Amsterdam, Chez Wolfgang, Waesberg, Boom, et van Someren, p. 40-116.
- LITTRÉ Émile, 1863-1877, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.
- MARMONTEL Jean-François, [1785] 2005, « Usage », *Éléments de littérature*, éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères.
- MERCIER Sébastien, 2009, *Néologie*, éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin.
- NIVELLE DE LA CHAUSSÉE Pierre Claude, [1731] 1734, *Épître de Clio*, Paris, Prault.
- OLIVET Pierre-Joseph Thoulier d', 1736, *Traité de la Prosodie française*, Paris, Gandouin.
- POUGENS Charles, 1794, *Vocabulaire de nouveaux privatifs français imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise*, Paris, Chez les Directeurs de l'imprimerie du Cercle.
- RACINE Louis, 1743, « De la Poésie artificielle, ou De la Versification », *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, [1738], Paris, Imprimerie royale.
- RÉTIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme, 2007, *Le Nouveau Dom Bougre à l'Assemblée nationale, ou l'abbé Maury au bordel et autres pamphlets érotico-politiques*, édition de Branko Aleksić, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme.
- RIVAROL Antoine de, 1784, *De l'universalité de la langue française*, Berlin-Paris, Bailly et Desenne.
- SAGE Balthazar Georges, 1800, « Observations sur la décomposition de l'acide nitreux fumant », J.-Cl. Delaméthérie, *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, Paris, Fuchs, nivôse an VIII.

- , 1799, « Observations sur la cristallisation de l'or », J.-Cl. Delamétherie, *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*, Paris, Fuchs, t. 48, an VII.
- SAINT-PIERRE Charles-Irénée (Castel de), 1730, *Projet pour perfectionner l'ortografe des langues d'Europe*, Paris, Chez Briasson.
- , 1728, *Projet pour perfectionner l'éducation*, Paris, Chez Briasson.
- SICARD Roch-Ambroise, 1800, « Art de la parole », séance du 9 germinal, *Séances des Écoles normales*, recueillies par des sténographes et revues par des professeurs, Débats, Paris, Imprimerie du Cercle-Social, t. I, an IX.
- VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Camusat.
- , [1647] 1984, *Préface des Remarques*, édition Zygmunt Marzys, Neuchâtel-Genève, Droz.
- VOLTAIRE François Marie Arouet dit, 1817, *Œuvres complètes*, Correspondance particulière, Paris, T. Desoer.
- , [1756] 1773, *Mélanges philosophiques, littéraires, historiques*, « Des langues », Neuchatel (repris dans le *Dictionnaire philosophique*).

Sources secondaires

- BRUNOT Ferdinand, [1905-1953] 1966-1990, *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 12 vol.
- FRANÇOIS Alexis, 1905, *La Grammaire du purisme et l'Académie française au XVIII^e siècle*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition.
- FREY Max, 1925, *Les Transformations du vocabulaire français à l'époque de la Révolution (1789-1800)*, Paris, PUF.
- GOHIN Ferdinand, 1903, *Les Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, Paris, Belin.

- GUILHAUMOU Jacques, 2011, « Les journalistes patriotes, remarqueurs de la langue politique », dans Sonia Branca, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun, Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement de normes*, Paris, Champion, p. 363-373.
- , 2009, « Modérer la langue politique à l'extrême. Les journalistes remarqueurs au début de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 357, p. 21-45.
- JONES William J., 1984, *Images of language : six essays on German attitudes to European languages*, Amsterdam et Philadelphie, Benjamins.
- PHILIPPE Gilles, 2010, *Le Français, dernière des langues. Histoire d'un procès littéraire*, Paris, PUF.
- PONCHON Thierry, 2007, « Analogie, diachronie et psychomécanique du langage », *Cahiers de linguistique analogique*, n° 4, p. 29-67.
- SAVATOVSKY Dan, à paraître, « Butet de la Sarthe : lexicologie et apprentissage du lire-écrire », dans Judith Doggen-Nyes, Yana Grinshpun (dir.), *Au Loyaume du français : langue, usages, histoire*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- SIOUFFI Gilles, 2011, « Modes langagières et paradoxes de la "langue commune" entre 1670 et 1694 en France », dans Sonia Branca, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun, Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement de normes*, Paris, Champion, p. 61-76.
- , 2010, *Le Génie de la langue française. Étude sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Champion.
- , 2007, « De la Renaissance à la Révolution », dans Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française*, Paris, Perrin.
- STEUCKARDT Agnès, 2011, « Le Dictionnaire néologique de l'Abbé Desfontaines, ou la résistance à l'innovation linguistique », dans Stéphanie Genand et Claudine Poulouin (dir.), *Parcours dissidents au XVIII^e siècle. La marge et l'écart*, Paris, Desjonquères, p. 36-48.

—, 2006, « L'anglicisme politique dans la seconde moitié du 18^e siècle. De la glose d'accueil à l'occultation », *Mots*, n° 82, Lyon, ENS Éditions, p. 9-22.

WÖLLENWEBER Heidrun, 1977, « Voltaire Gegner und Anhänger der Neologie », *Beiträge zur Romanischen Philologie*, Berlin, vol. 16, n° 1, p. 119-122.

Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au xvii^e siècle

Odile Leclercq
Université de Provence

Le choix de la synchronie apparaît comme une caractéristique forte de la grammatisation du français au xvii^e siècle, notamment si on compare celle-ci à la tradition italienne. Dans le domaine lexicographique, la norme choisie par le *Vocabolario della Crusca* (1612) est en effet celle d'un italien écrit, littéraire et vieux de trois siècles. L'Académie française, de son côté, envisage dans un premier temps d'élaborer son dictionnaire sur le modèle de la Crusca, en suivant le projet de Chapelain qui prévoit de faire un choix parmi « tous nos écrivains qui ont de la réputation et qui ne vivent plus » (Chapelain, 2007, p. 277), même s'il ne s'agit pas de remonter au-delà du xvi^e siècle. Mais c'est finalement le plan concurrent de Vaugelas qui sera retenu. Il est tout d'abord décidé qu'on ne citera point, sauf éventuellement sur les phrases douteuses, puis, selon le témoignage de Pellisson, « on proposa de nouveau une distribution des meilleurs auteurs à tous les Académiciens, pour en tirer les phrases et les élégances de la langue ; mais on ne l'exécuta pas » (Pellisson et D'Olivet, 1858, p. 108). Avec l'argument que le dictionnaire est rédigé au moment où la langue française a atteint son plus haut degré de perfection, on décide de s'en remettre au « sentiment » commun de la compagnie : « Il [le dictionnaire de l'Académie] a esté commencé & achevé dans le siecle le plus florissant de la Langue Françoisse; Et c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus celebres Orateurs & de nos plus grands Poëtes y ont travaillé, & qu'on a creu s'en devoir tenir à leurs sentimens » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1694, préface). Ainsi l'Académie française choisit-elle finalement, sous l'impulsion de Vaugelas, de fixer la langue dans la contemporanéité de ses usages, choix qui

implique également, au moins en partie, celui de la langue orale¹. La « modernité du bon usage » (Ayres-Bennett, 2007) apparaît comme concurrente du recours au passé littéraire, les deux se présentant comme des types différents de légitimation de la norme. Ce parti pris de la synchronie apparaît en outre, comme on le voit dans cet extrait de la préface, intimement lié à la notion de « sentiment de la langue », dont les travaux récents de Gilles Siouffi (en particulier Siouffi 2010) ont montré l'importance pour cette période. C'est en effet parce qu'il va falloir juger de l'état vivant de la langue que la compétence requise, notamment dans le domaine du lexique, sera fondamentalement celle du locuteur chargé d'évaluer sa propre pratique langagière, par l'exercice de son jugement, plus que celui du savant ou de l'étymologiste tourné vers le passé.

La question du « vieillissement » des mots, tout comme celle, à l'autre bout, des mots « nouveaux », apparaît au cœur de cette problématique propre au XVII^e siècle² : d'une part, elle est bien évidemment cruciale dans la recherche de l'usage présent, les mots « vieux » faisant figure de repoussoirs, d'autre part, elle mobilise tout particulièrement l'exercice du « sentiment ». Qu'est-ce qui permet en effet de juger qu'un mot « vieillit » tant qu'il n'est pas tout à fait sorti de l'usage ? Pour Vaugelas en 1647, *loisible* « sent [...] le vieux » (Vaugelas, 1647, p. 242) et *contemptible*, que le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) enregistrera comme un mot « vieillissant », lui semblait déjà bien « rude ». Que ces jugements subjectifs traduisaient-ils de cet usage présent de la langue et des évolutions du lexique ? Ont-ils pu exercer une certaine influence sur les pratiques langagières de l'époque ? Nous essayerons de répondre à ces questions en nous centrant sur l'activité lexicographique du siècle et plus précisément sur le *Dictionnaire de l'Académie* qui accueille dans sa nomenclature, paradoxalement, beaucoup

1. Le bon usage est « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps » (Vaugelas, Remarques sur la langue françoise, 1647, préface).

2. Le mot *archaïsme* est introduit par Chapelain en 1659 (Chapelain, 1800-1883, t. 2, p. 74).

de mots « vieux » ou « vieillissants ». Après avoir analysé la façon dont l'Académie marque la variation diachronique, nous présenterons les résultats d'une étude chiffrée visant à mettre en rapport ce marquage avec l'évolution du vocabulaire, à partir de la représentation partielle que nous en donne le corpus Frantext. Nous nous interrogerons enfin sur le rôle éventuel du discours académique dans cette évolution.

Le marquage du vieillissement des mots dans le Dictionnaire de l'Académie

Bien que moins souvent commenté que la problématique de la néologie, le sujet du vieillissement des mots est central dans la définition du bon usage au XVII^e siècle. De nombreuses remarques de Vaugelas concernant le lexique portent sur le déclin de certains termes, et sur l'importance, dans ce cas, de se conformer à l'usage, même si l'auteur le déplore parfois³. La question est ensuite reprise tout au long du siècle, les remarques évoluant au fil du temps qui passe. Les mots étant en effet souvent repris, suivant la démarche compilative des remarqueurs, on peut parfois suivre le vieillissement du mot. *Pource que* et *parce que* sont encore tous les deux « bons » du temps de Vaugelas, même si *parce que* est déjà plus fréquent, tandis qu'en 1675, Bouhours peut noter que « *parce que* l'a emporté sur *pource que* » (Bouhours, 1692 [1675], p. 546). Si *corrival* « est devenu vieux et n'est plus guère en usage » en 1647 (Vaugelas, 1647, p. 317) – on ne dit plus que *rival* - il a « entièrement vieilli » et « n'a plus d'usage » dans les *Observations de l'Académie française sur les Remarques de M. de Vaugelas* qui paraissent en 1704 (Académie française, 1704, p. 350). Pour Dupleix, abolir *corrival*, c'est « détruire et non pas épurer la langue » (Dupleix, 1651, p. 217), car il existe une différence d'ordre sémantique entre *rival* et *corrival*, mais rares sont les autorités sur la langue qui défendent les mots vieux. Leur marquage dans le *Dictionnaire de l'Académie*, tout comme

3. Un sentiment d'un autre ordre : « J'ay tousjours regret aux mots & aux termes retranchez en nostre langue, que l'on appauvrit d'autant, mais fur tout je regrette ceux qui fervent aux liaifons des periodes, comme celui-cy, parce que nous en avons grand befoin, & qu'il les faut varier » (Vaugelas, 1647, p. 329).

dans les deux autres monolingues de l'époque, le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet (1680) et le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690), bénéficie donc de presque un siècle d'opinions sur la question. Toutefois, on peut tout de suite noter que, parmi les mots affectés d'un indice de vieillissement dans le *Dictionnaire de l'Académie* et sur lesquels nous avons basé ce travail, seuls quelques uns⁴ sont stigmatisés comme mots vieux ou vieillissants par un remarqueur au cours du siècle (d'autres en revanche, nous y reviendrons, font l'objet d'une remarque qui les caractérise d'une autre façon). Il semble donc exister de ce point de vue une relative indépendance des deux types d'outils linguistiques, qui peut même aller, rarement, jusqu'à la divergence : *loisible*, comme nous l'avons déjà noté, est déjà tout à fait vieilli pour Vaugelas, tandis que l'Académie notera seulement qu'il « commence à vieillir »⁵.

L'expression « commence à vieillir » est l'une des trois marques prises en compte dans cette étude, les deux autres étant « vieillit » et « vieux mot » (ou « ce mot est vieux »). Nous avons retenu ces formules métalinguistiques pour l'ensemble cohérent qu'elles constituent dans le dictionnaire (hormis trois occurrences de « [mot] *un peu*⁶ vieux », elles sont les seules qui utilisent les termes *vieux* ou *vieillir*) et pour la gradation qu'elles expriment, que nous avons souhaité interroger. Il existe peu d'autres formules pour noter le vieillissement des mots dans le *Dictionnaire de l'Académie* : essentiellement celles qui contiennent le mot *usage* (« ce mot n'est plus en usage », « ce mot n'a plus guère d'usage hors de ces phrase ») ou « on disait autrefois ». Ces autres marques sont moins diverses que dans le *Dictionnaire françois*⁷ et dans le *Dictionnaire universel*, et la

4. Sur les 179 mots que nous avons retenus, en effet, 20 sont concernés.

5. Richelet en revanche, qui cite Vaugelas, déclare que le mot « n'est plus du tout en usage ». *Loisible* est toutefois, parmi ces mots constamment repris, l'un de ceux qui suscitent des désaccords : pour Andry de Boisregard, « ou M. de Vaugelas s'est trompé, où le mot a rajeuny, car on s'en fert aujourd'huy fans scrupule » (1692 [1689], p. 287).

6. C'est nous qui soulignons.

7. G. Pétrequin relève dans le Richelet en partie les marques présentes dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais aussi, par exemple, mot « suranné », « un peu suranné », « mot usé », « sent le vieux » (Pétrequin, 2009, p. 769).

formule « on disoit autrefois + *mot* », par exemple, est de façon remarquable réservée à un type particulier de changement lexical, puisqu'elle sert systématiquement à pointer les évolutions phonétiques et graphiques d'un même mot :

CHARCUTIER. On disoit autrefois CHAIRCUITIER.

COPEAU. On disoit autrefois COUPEAU.

COURRETIER. Il se prononce presque comme s'il n'y avoit point *d'E*. On disoit autrefois COURATIER.

COURSIER. On disoit autrefois COURSIE.

Les trois marques retenues appellent plusieurs commentaires. Tout d'abord, la présence de la marque « vieux mot » dans le *Dictionnaire de l'Académie* peut presque sembler paradoxale, puisque l'on sait que celle-ci désigne une catégorie de termes que l'Académie précisément exclut de la « langue commune ». Mais les académiciens s'en expliquent eux-mêmes dans la préface :

Quoy qu'on se soit proposé en general de ne point employer les vieux mots dans le Dictionnaire, on n'a pas laissé d'y en conserver quelques-uns, sur tout quand ils ont encore quelque usage, en les qualifiant de Vieux; & l'on n'a pas mesme voulu oublier ceux qui sont tout à fait hors d'usage, lors qu'ils sont Primitifs de quelques mots receus & usitez.

L'emploi de l'adjectif « vieux » appliqué à un mot n'implique pas seulement la perception qu'un certain laps de temps s'est écoulé, qui a affecté le lexique ; il implique aussi, en tant que caractérisation d'un état « révolu », la perception de différentes strates temporelles, de différents états de langue. Ces états de langue peuvent être mis en relation avec des générations différentes d'écrivains (Ayes-Bennett, 2007). Mais les débuts de la grammatisation du français dans le domaine lexical ont sans doute également contribué à leur délimitation : le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot (1606) est lui-même souvent qualifié de « vieux dictionnaire » au XVII^e siècle et peut servir de contrepoint à « l'état de langue présent »⁸. Ainsi, certains

8. Par exemple chez Bouhours s'exclamant, après avoir critiqué le renvoi que fait Ménage à Nicot pour justifier « un bon mot » : « Cela prouve admirablement, comme fi Nicod étoit

mots « vieux », témoins a priori d'un état de langue révolu, mais que l'Académie intègre à sa nomenclature parce qu'ils peuvent subsister dans certaines séquences figées⁹ ou dans certains emplois qualifiés en général de bas ou de populaires, représentent un processus de vieillissement qui n'est pas totalement achevé, une hétérogénéité diachronique perçue en synchronie, les deux plans n'étant alors pas totalement distincts¹⁰. Un peu plus loin dans la préface, les académiciens mentionnent un autre cas dans lequel la variation diachronique peut être enregistrée :

On a eu soin aussi de marquer ceux [les mots] qui commencent à vieillir, & ceux qui ne sont pas du bel usage, & que l'on a qualifiés de bas ou de style familier selon qu'on l'a jugé à propos.

Le vieillissement des mots est une évolution, il se fait par étapes, ce que les académiciens marquent par les deux formules, « vieillit » et « commence à vieillir ». Ces notations ne relèvent pas explicitement de la proscription, mais on remarquera toutefois dans la phrase citée la coordination qui réunit ces mots qui commencent à vieillir et ceux qui « ne sont pas du bel usage ». Par ailleurs, à l'intérieur des articles, si l'Académie ne prescrit qu'exceptionnellement de façon explicite¹¹ le remplacement d'un mot « qui vieillit » par un autre, la définition synonymique, rare dans le reste du dictionnaire mais extrêmement fréquente dans le cas des mots « vieillissants », constitue une forme implicite de régulation de la norme :

la règle de nôtre langage; comme fi les plus méchants mots du monde ne se trouvoient pas dans un vieux Dictionnaire » (1692, p. 492-493). Et un peu plus loin : « M. Ménage fçait bien fon Nicot. Ainfi les *Obfervations fur la Langue Françoisfe* font tres-bonnes pour aprendre comment on parleroit du tems de Nicod, ou avant Nicod ; car toutes les locutions de nos vieux Auteurs, bonnes & mauvaifes, font fidèlement ramaffées dans ce beau Tréfor de la Langue » (1692, p. 495).

9. En quelque sorte comme des fossiles : « Il ne se dit guère que dans cette phrase ».
10. L'autre exception à la règle (« l'on n'a pas mesme voulu oublier ceux qui sont tout à fait hors d'usage, lors qu'ils sont Primitifs de quelques mots receus & usitez ») est également très intéressante, parce qu'elle tend représenter une synchronie étroite et une synchronie large, mais elle est liée à une autre problématique, celle du rôle du regroupement morphologique dans le dictionnaire (Leclercq 2002) que nous ne pouvons pas développer ici.
11. BAILLER. [...] Il semble que l'on confond ordinairement *Bailler* et *Donner* ; mais *Bailler* vieillit, et l'on se sert plus souvent de *Donner* dans toutes les phrases mesme où l'on mettoit *Bailler*.

CHEVESTRE. Licou. *Chevestre de crin. chevestre de cuir.* Il vieillit.
 DEVOTIEUX, EUSE. Devot. *C'est un homme fort devotieux.* Il vieillit.

MONOPOLER. Cabaler. Il vieillit aussi.

PARENTAGE. Parenté. Il vieillit, et ne s'emploie guere qu'en vers.

SOUDARD. Soldat. *C'est un vieux soudard.* Ce mot vieillit.

Ces définitions synonymiques indiquent que le mot vieillissant était probablement ressenti comme tel par rapport à un autre mot concurrent. Selon le corpus Frantext, la fréquence de *parenté*, par exemple, augmente avant que celle de *parentage* ne diminue. Le jugement qui porte sur le vieillissement des mots n'est donc pas un jugement d'acceptabilité binaire. Il ne s'agit pas seulement de dire si un mot fait ou non partie du lexique d'un état de langue donné, d'une part parce que le « mot vieux », comme on l'a déjà dit, peut encore appartenir à la langue (populaire, poétique, technique etc.), d'autre part, parce qu'il s'agit également de se prononcer sur un processus en train de s'effectuer, sur un changement « en cours ». Or, comme le dit Paul Zumthor, « objectivement, la vieillesse se constate au fait que la forme ou la structure en question n'a plus d'avenir », mais « un tel critère n'est utilisable, en tout rigueur, que pour juger d'états de langue passés. En toute autre occasion, l'application de l'indice de vieillissement implique un jugement de valeur » (1967, p. 14). Ces deux dernières marques font donc doublement appel au « sentiment » : l'affirmation du déclin d'un mot, tant que ce mot n'a pas disparu, ne peut que reposer sur une impression, même si celle-ci est basée sur l'observation, et elle implique un pari sur l'avenir, puisque si le mot « vieillit », il est appelé à disparaître.

L'instabilité du jugement sur le vieillissement des mots est également mise en valeur par la concurrence ou le chevauchement des critères utilisés pour leur appréciation. Nous avons dit que certains termes qui seront marqués comme vieux ou vieillissants dans le *Dictionnaire de l'Académie* font l'objet au cours du siècle de remarques qui les condamnent. Or, on constate que cette condamnation repose parfois sur d'autres types de stigmatisation,

qui peuvent également être associés à la notion de vieillissement. Parmi ces autres motifs de marginalisation du mot, on retrouve les principales exclusions qui conduisent à la délimitation de la « langue commune » par l'Académie : le vieillissement peut être ainsi associé au parler populaire, provincial ou technique. De même, un grand nombre de mots affectés d'une notation diachronique dans le dictionnaire de l'Académie sont des mots caractérisés comme familiers, dialectaux ou spécialisés dans le dictionnaire à visée encyclopédique de Furetière. On peut aussi noter que le mot « vieux » ou « vieilli » dans le dictionnaire académique a parfois d'abord été ressenti comme « rude » chez un remarqueur. En particulier chez Vaugelas, le « jugement de l'oreille » (Siouffi, 2010), expression du sentiment linguistique, est convoqué à plusieurs reprises pour des mots dont le déclin sera annoncé quelques années plus tard. *Pource que*, devenu « vieilli » en 1694, est pour lui moins « doux » que *parce que* (Vaugelas, 1647, p. 47). *Contemptible*, « vieilli » également à la fin du siècle, lui semble « bien rude », alors que *méprisable*, « qui est si bon, ne coûte pas plus à dire » (1647, p. 489-490). *Corrival*, qui sera jugé « vieux » par l'Académie, l'est déjà par Vaugelas, mais c'est encore la « douceur » du terme concurrent, *rival*, qui est en parallèle évoqué (« On ne dit plus que *rival* qui aussi est bien plus doux & plus court » (1647, p. 357-358).

Ainsi, il est essentiel d'avoir à l'esprit, avant d'analyser dans Frantext l'évolution des mots affectés d'un indice de vieillissement dans le *Dictionnaire de l'Académie*, que les marques d'usage étudiées sont l'aboutissement de presque un siècle de discours sur le lexique, dans un dictionnaire dont l'élaboration s'étend sur une soixantaine d'années.

Le sentiment des académiciens confronté au corpus Frantext

La présente étude a été menée en comparant l'utilisation par le *Dictionnaire de l'Académie*¹² des formules métalinguistiques « vieux », « vieilli » et « commence à vieillir » à l'évolution de

12. Désormais DA.

la fréquence des mots ainsi marqués dans Frantext. La période retenue, que nous avons interrogée par tranches chronologiques de 25 ans, va de 1520 à 1794. Bien entendu, les résultats obtenus doivent être lus et interprétés avec les limites qui sont les leurs et qui tiennent en premier lieu à la représentativité du corpus Frantext. Le sentiment linguistique de l'Académie n'est ici confronté qu'à une certaine pratique langagière, celle que vise à représenter un corpus écrit et essentiellement littéraire. Cette limitation, commune à toute enquête sur l'emploi d'une forme linguistique à partir de l'outil Frantext, se révèle sans doute particulièrement importante dans le cas d'une recherche portant sur des mots lexicaux (ceux-ci constituant une très grande majorité des mots étudiés), par comparaison, par exemple, avec une interrogation portant sur un mot grammatical ou un fait de syntaxe, ces derniers présentant probablement une stabilité plus grande relativement à l'opposition langue littéraire/langue non littéraire. Toutefois, cette spécificité du corpus ne nous semble pas devoir rendre la recherche entreprise d'avance inutile. Au contraire, nous verrons ensuite qu'elle peut permettre de formuler des hypothèses sur les rapports entre cette langue écrite et littéraire et « l'autre ».

Le corpus des mots extraits de la nomenclature de l'Académie est donc essentiellement constitué de noms, d'adjectifs, de verbes et d'adverbes. Après avoir rassemblé toutes les entrées comportant les trois marques citées, nous avons choisi d'écarter, dans le cadre de la première étape de cette recherche, quelques mots pour lesquels la collecte des occurrences dans Frantext se révélait particulièrement fastidieuse :

- ceux dont l'un des sens seulement est affecté d'un indice de vieillissement et qui sont trop fréquents pour qu'un comptage sélectif ait été envisageable (par exemple moyens qui ne « commence à vieillir » qu'au pluriel, dans le sens de « richesses, commodités », suivant la définition du DA).
- ceux qui sont très fréquents et qui possèdent un homonyme lui aussi fréquent (par exemple l'interjection las).

Finalement, les trois ensembles constitués des mots « vieux », « qui vieillissent » et « qui commencent à vieillir » comptent respectivement 99, 65 et 15¹³ mots.

Concernant l'exploitation du corpus Frantext, afin d'aboutir à une représentation chiffrée de la fréquence de chaque mot à l'intérieur de chaque tranche chronologique, nous avons tout d'abord laissé de côté un certain nombre d'occurrences : celles qui se trouvent en emploi métalinguistique bien sûr (« le vieux mot *ost* »), mais aussi à l'intérieur de locutions figées qui maintiennent artificiellement le mot en usage (« sans coup *férir* » « *huis clos* »). Nous avons également écarté les emplois historiques d'un référent ancien. Le nombre d'occurrences relevées a ensuite été ramené au nombre de mots que contient chaque tranche chronologique, celui-ci étant parfois trop variable pour ne pas en tenir compte. Enfin, sans appliquer de façon systématique un taux de dispersion, nous avons toujours compté le nombre de textes correspondant au nombre d'occurrences d'un mot pour une période donnée, de façon à pouvoir éventuellement utiliser ce critère, pour relativiser, par exemple, la hausse brutale du nombre d'occurrences d'un mot très rare, utilisé plusieurs fois par un seul auteur.

Avant d'en venir à l'étude des données extraites de Frantext, nous pouvons faire quelques remarques concernant la comparaison des trois dictionnaires monolingues du XVII^e siècle, brièvement et partiellement toutefois, puisque cette comparaison n'a pas été au cœur de notre travail. La confrontation systématique des dictionnaires de Richelet, de Furetière et de l'Académie à partir de notre corpus, c'est-à-dire sur la base des mots marqués par le DA, permet les constatations suivantes :

- 64 % des mots marqués comme « vieux » par l'Académie sont également affectés d'une notation d'ordre diachronique dans l'un au moins des deux autres

13. Les mots qui « commencent à vieillir » sont peu nombreux dans le DA ; leur plus petit nombre ne dépend pas des quelques mots que nous avons écartés.

dictionnaires¹⁴. En outre, si l'on ajoute à ces mots marqués ceux qui sont absents et du Richelet et du Furetière (ce qui peut constituer un indice de vieillissement, étant donnée, notamment, l'importance de la nomenclature du Dictionnaire Universel), la somme représente 80 % des mots du corpus. Finalement seuls 10 mots sur 99 sont présents chez Richelet et chez Furetière sans recevoir de marque de vieillissement.

- cette « convergence » relative baisse en ce qui concerne les deux autres ensembles : moins de la moitié seulement (48 %) des mots marqués comme « vieillissants » ou « commençant à vieillir » sont également affectés d'un indice de vieillissement par au moins l'un des deux autres dictionnaires.

Autrement dit, il existe, parmi les lexicographes du XVII^e siècle, un consensus plus important au sujet des mots que l'Académie pointe comme « vieux » qu'à propos de ceux auxquels elle attribue un vieillissement en cours. Cela constitue un premier indice, d'une part, que la baisse de la fréquence des mots marqués comme « vieux » dans le DA constitue peut-être, dans certaines pratiques langagières, un phénomène plus « saillant » que celle des mots marqués comme « vieillissants », d'autre part, qu'il existe peut-être une utilisation non tout à fait indifférenciée des formules métalinguistiques étudiées dans le DA. Dans son récent ouvrage sur le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, ouvrage déjà cité et qui constitue une référence incontournable pour toute étude sur les dictionnaires de l'époque classique, G. Pétrequin écarte la possibilité d'un emploi « oppositif » des différentes marques utilisées par Richelet, qui sont par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, plus variées que dans le DA :

14. 61 mots sont marqués par Furetière, 25 le sont par Richelet. Nous n'approfondirons toutefois pas ces résultats pour deux raisons : d'une part, le but de notre propos n'est pas de comparer les politiques linguistiques des trois dictionnaires en ce qui concerne le traitement des mots « vieux », d'autre part, il faudrait pour ce faire tenir compte, bien entendu, de la taille des nomenclatures des trois dictionnaires et de la valeur à donner au non enregistrement d'un mot (59 mots de cet ensemble ne sont pas enregistrés par Richelet).

« Nous donnerons ici un échantillon des différentes formules métalinguistiques qui se rencontrent dans notre dictionnaire, sans chercher à leur trouver un sens univoque précis : il nous semble illusoire de vouloir attacher une signification métalinguistique particulière à ces formules, comme si elles fonctionnaient dans un système d’opposition paradigmatique où chacune avait un sens à l’exclusion de tout autre » (Pétrequin, 2009, p. 769). On a beaucoup insisté en « métalexicographie historique »¹⁵, à raison, sur l’absence d’une utilisation normée du marquage dans les dictionnaires anciens. « Un système d’opposition paradigmatique » où « chaque marque a un sens à l’exclusion de tout autre » décrit la pratique du marquage des dictionnaires modernes, à laquelle les dictionnaires du xvii^e siècle sont sans aucun doute étrangers. Toutefois, les résultats de l’analyse que nous allons maintenant détailler montrent qu’un emploi contrastif de certaines marques reliées entre elles, bien qu’on ne puisse pas parler de systématisme, n’est, pour autant, probablement pas totalement absent du dictionnaire de l’Académie. Il témoigne entre autres de l’importance que revêtait pour les académiciens la chronologie du vieillissement.

Le tableau ci-dessous prend en compte la chute de fréquence la plus importante de chaque mot au cours de la période considérée (1520-1794) et présente le pourcentage de mots concernés à l’intérieur des trois ensembles constitués sur la base des marques étudiées, pour chaque tranche chronologique. On peut tout de suite constater que plus aucun mot du corpus ne connaît de chute de fréquence importante après 1720 :

	1545- 1569	1570- 1594	1595- 1619	1620- 1644	1645- 1669	1670- 1694	1695- 1719
« commence à vieillir »	0 %	13,5 %	13,5 %	26 %	0 %	47 %	0 %
« vieillit »	1,5 %	1,5 %	10 %	23,5 %	28 %	32 %	5 %
« vieux »	23 %	4 %	23 %	27 %	16 %	7 %	0 %

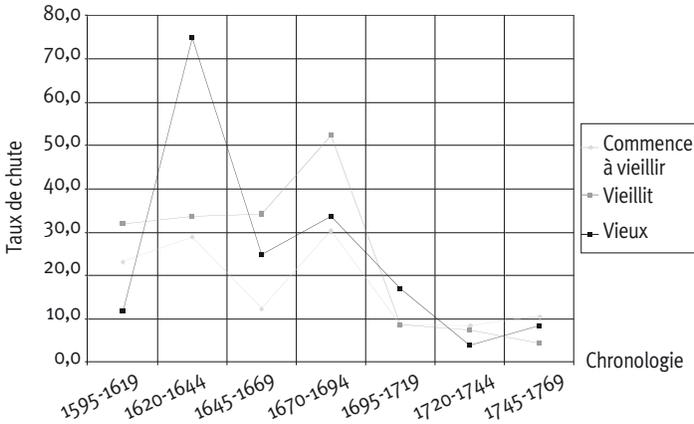
15. Nous empruntons cette expression à G. Pétrequin.

Comme on le voit, c'est dans la tranche chronologique 1620-1644 que se situe la chute de fréquence la plus importante pour une majorité de mots marqués comme « vieux », mais cette chute affecte également beaucoup d'entre eux dans les tranches précédentes : presque 80 % des mots de cet ensemble ont, au moins (certains ont déjà disparu), commencé leur déclin avant 1645. Dans le cas des mots qui « vieillissent », la chute de fréquence la plus importante se situe pour une majorité, presque à égalité (28 % et 32 %), dans les tranches chronologiques 1645-1669 et 1670-1694¹⁶. Enfin, presque la moitié des mots qui « commencent à vieillir » connaissent leur déclin le plus important dans la période qui va de 1670 à 1694. Bien entendu, on peut constater que ces résultats ne sont pas parfaitement « lisses » : 26 % des mots qui « commencent à vieillir » chutent aussi brusquement dans les années 1620-1644 et même dans une moindre mesure au tournant des XVI^e et XVII^e siècles (c'est le cas par exemple de *résidu* ou *ébat*). On peut toutefois conclure de l'observation de ce tableau qu'il confirme assez nettement l'emploi contrastif des deux marques « vieux » et « vieillit » que nous avons déjà évoquées. En outre, tous les mots qui reçoivent un indice de vieillissement, à l'exception d'un seul, ont commencé à décliner dans Frantext avant 1694 (même si certains, comme nous verrons, « repartent » plus tard). L'exception est le substantif *aptitude*, dont la fréquence est peu élevée pendant la période considérée, mais ne baisse pas (elle augmentera même rapidement à partir de la seconde moitié du 18^e siècle). Le mot est commenté par Bouhours dans la *Suite des remarques nouvelles sur la langue française* : l'auteur reconnaît qu' « on ne laisse pas de s'en servir quelquefois », mais il le juge « tout latin » et « guère connu à la cour » (Bouhours, 1693 [1692], p. 224). Furetière de son côté l'enregistre comme terme de philosophie. Le mot représente donc probablement un exemple d'amalgame des critères normatifs : le sentiment chez les académiciens

16. Nous reviendrons dans la troisième partie sur les 5 % de mots qui figurent dans la tranche chronologique postérieure à la parution du DA.

qu'il est « vieillissant » est sans doute dû à son emploi comme « terme »¹⁷.

Un autre type de représentation des données confirme les résultats du tableau. Le graphique ci-dessous représente le taux de chute moyen des mots qui constituent nos trois ensembles, entre deux tranches chronologiques. Ce taux est rapporté au nombre de mots de chaque ensemble. Ainsi, chacun des trois maximums absolus (ou « pics » les plus élevés) signale la période où l'on enregistre, pour chaque ensemble, en moyenne, la plus forte chute de fréquence :



Il apparaît clairement que les mots marqués comme « vieux » connaissent en moyenne un pic de chute de fréquence environ 50 ans avant celui qui affecte les mots qui « vieillissent » et qui « commencent à vieillir ». Pour les premiers, ce pic se situe donc pendant la période qui précède juste ou accompagne la rédaction des *Remarques* de Vaugelas, ce qui constitue un point de repère intéressant. Pour les seconds, ce pic précède d'une vingtaine d'années la parution du DA. La présence d'une période de déclin plus ancienne pour certains mots qui « commenceraient »

17. Dans Frantext, pour la période 1650-1700, *aptitude* est essentiellement attesté chez François Bernier (*Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684), Pierre Bayle (*Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ « Contrain-les d'entrer »*, 1686) et Gabriel Daniel (*Voilage du monde de Descartes*, 1690).

pourtant juste à vieillir selon les académiciens se confirme également. En outre, un second paramètre peut être pris en compte pour l'interprétation de ces courbes. On constate en effet que le pic de chute de fréquence est en moyenne plus élevé pour les mots « vieux », ce qui signale une chute plus importante, un déclin plus brutal, élément ayant pu accroître le sentiment de vieillissement¹⁸. Ce même critère fait également apparaître une distinction entre les mots qui « vieillissent » et les mots qui « commencent à vieillir » : pour ces deux ensembles, le taux de chute moyen le plus important a lieu au même moment ; en revanche, il est moins élevé pour le second. Cela signifie que pendant les vingt cinq ans qui précèdent la rédaction du dictionnaire, les mots qui « commencent à vieillir » présentent une stabilité un peu plus importante. Ce taux de chute plus faible peut toutefois être influencé par une autre caractéristique de cet ensemble. Il contient des mots qui sont en moyenne dans Frantext beaucoup plus rares que les autres : *éhonté* par exemple, ou encore *besson*, dont on ne relève que 15 occurrences au XVII^e siècle et qui, avant d'être ressenti comme vieilli par l'Académie, est noté au début du siècle comme mot régional par Jean Nicot¹⁹. Ce sous corpus présente même le cas d'un « mot éphémère », *galantiser*, qui n'est attesté dans Frantext qu'à partir de 1633 (chez Corneille) et qui ne compte ensuite que quelques occurrences²⁰. Certes, on peut dire qu'il décline dans la seconde moitié du siècle, puisqu'on ne le relève plus qu'une seule fois de 1658 à 1693. Toutefois, néologisme vite passé de mode plus que mot vieillissant, verbe jugé bas par Pierre Richelet en 1680 et par Thomas Corneille en 1687²¹, *galantiser* nous renvoie à l'instabilité

18. Un autre graphique, que nous ne faisons pas figurer ici, représentant l'évolution moyenne des fréquences des mots, rapportée au nombre de mots de chaque ensemble, confirme que les mots qui « vieillissent » affichent un déclin plus progressif que les mots « vieux ». Il confirme également que les mots « vieux » sont en moyenne des mots de plus haute fréquence, ce qui, là aussi a pu renforcer le sentiment de leur vieillissement.

19. « Ce mot est frequent aux Languedoc, Prouença, et pays adiacents » (Nicot, 1606).

20. 11 au 17^e siècle. Le mot était-il plus fréquent dans la langue orale ?

21. « On dit » « galantiser une Dame » chez Vaugelas, mais « on ne sert plus » du verbe en 1687 dans l'édition des *Remarques* annotée par T. Corneille.

du sentiment du vieillissement des mots et à l'interdépendance des critères normatifs qu'il met en valeur.

L'influence de la norme lexicale sur les pratiques langagières

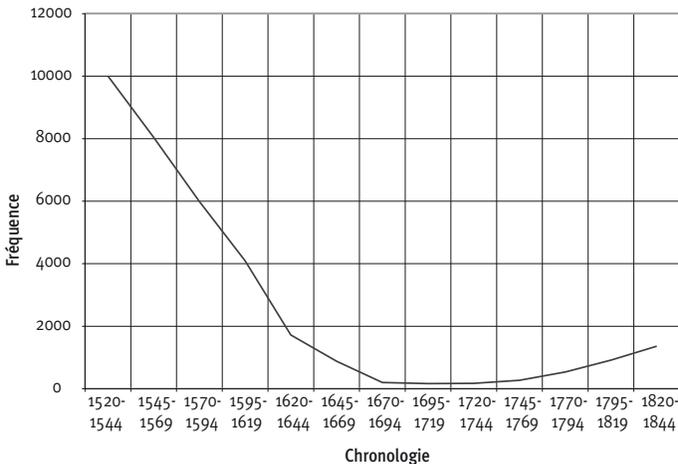
Si notre corpus ne contient aucun terme dont on pourrait imputer le déclin à son marquage comme mot « vieux » ou « vieillissant » dans le DA, il est en revanche tout à fait remarquable qu'un nombre important de mots dont la fréquence avait déjà commencé à baisser disparaissent quasiment ou totalement à la fin du xvii^e siècle²². Cela est essentiellement vrai pour les mots qui « vieillissent » ou qui « commencent à vieillir » (50 % d'entre eux sont alors concernés). C'est le cas par exemple de *confort* (au sens de « secours, assistance »), dont la dernière occurrence date de 1682, tout comme *loyauté*, deux mots qui étaient déjà devenus rares dans la seconde moitié du xvii^e siècle, mais dont on ne trouve plus aucune occurrence à la fin du siècle (*confort* réapparaît avec son sens moderne en 1831, *loyauté* en 1727). La sanction de la notation diachronique dans le DA semble souvent achever un processus de marginalisation du mot qui n'était pas encore parvenu jusqu'à son terme, mais elle ne le crée pas. L'objet dictionnaire ne fait qu'enregistrer, à la fin du siècle, le résultat d'une évolution dont il précipite la fin, mais qui dépend de dynamiques plus complexes. Cette constatation rejoint, dans le domaine lexical et pour le rôle du dictionnaire lui-même (non de la norme linguistique dont l'expression accompagne son élaboration), l'un des résultats auxquels parvient Claire Badiou-Monferran concernant l'évolution des mots grammaticaux et son rapport aux injonctions normatives, au terme d'une étude centrée sur *alors que* :

Du moins pour les mots grammaticaux, la norme n'a un impact sur la langue que si elle accompagne le mouvement de la langue, et en respecte le tempo. [...] Lorsqu'elle accompagne le mouvement de la langue, la norme agit possiblement sur

22. Ce qui explique la présence, dans le tableau présenté, des 5% de mots qui, tout en ayant déjà commencé à décliner avant 1694, connaissent leur chute de fréquence la plus importante après cette date.

cette dernière comme un régulateur de vitesse. Ainsi, après les prescriptions vaugelasiennes de 1647, la prose littéraire française enregistre, on l'a vu, une baisse brutale des emplois conjonctionnels d'*alors* et *cependant*, sans commune mesure avec le lent déclin de la période précédente (Badiou-Monferran, 2011, p. 271).

Le second phénomène remarquable que mettent en évidence les données recueillies est le nombre important de mots, qui représentent quasiment un quart du corpus, pour lesquels on constate une disparition, ou une quasi-disparition, suivie d'une résurgence, celle-ci se produisant très majoritairement entre 1770 et 1844. Cette évolution concerne surtout les mots notés comme « vieillissants » ou « commençant à vieillir », dont nous représentons dans le graphique ci-dessous l'évolution moyenne :



Dans la mesure où l'on peut parallèlement observer une fluctuation des marques de vieillissement des mots dans les différentes éditions du dictionnaire de l'Académie, nous avons cherché à évaluer l'hypothèse d'une influence possible de la disparition du marquage sur une réapparition significative des occurrences de ces mots dans Frantext, sans toutefois arriver à des résultats probants. Il apparaît en effet que, dans la moitié des cas environ, le dictionnaire se contente alors d'enregistrer l'usage : *loyauté*, par exemple, est marqué comme « vieillissant »

jusqu'en 1762 (4^e édition). Lorsque la marque disparaît, en 1798 (5^e édition), cela fait déjà une trentaine d'années que la fréquence du substantif est en augmentation. D'autre part, même lorsque la disparition de la marque précède la réapparition du mot (dans une autre moitié des cas), il est extrêmement difficile d'isoler le rôle éventuel de la modification dans le dictionnaire au sein des autres éléments²³ ayant pu favoriser cette réapparition. Le fait que *détresse*, par exemple, ne soit plus marqué comme « vieillissant » dès la seconde édition de 1718²⁴ a-t-il pu favoriser l'augmentation de sa fréquence dès la tranche chronologique 1745-1769²⁵ ? Rien ne nous a permis de mettre en évidence la corrélation des deux phénomènes. En revanche, il semble que l'on puisse interpréter le mouvement descendant, puis ascendant de la courbe ci-dessus en prenant en compte d'autres paramètres.

Tout d'abord, l'étude statistique qui a été menée ne permet de conclure à la disparition (ou quasi-disparition) momentanée de certains mots que d'une langue écrite, majoritairement littéraire. Rien ne nous autorise a priori, avec les moyens que nous nous sommes donnés pour ce travail, à supposer le même déclin dans la langue orale, dans une langue écrite autre que la langue littéraire, dans une langue technique ou encore régionale. De plus, il apparaît une conjonction significative entre ces mots qui « resurgissent » et ceux qui ne reçoivent pas d'indice de vieillissement dans le *Dictionnaire universel*²⁶ de Furetière, dont l'ouverture plus grande aux mots techniques, en particulier, est bien connue. Sur les 41 mots qui « repartent » dans le corpus Frantext, 30 figurent dans le DU sans marques de vieillissement. Celles-ci sont pourtant par ailleurs bien utilisées par Furetière, qui qualifie de « vieux » presque la moitié des mots de notre corpus. Dans le sous-ensemble constitué par les mots qui

23. Tels que d'autres outils linguistiques, des facteurs sociolinguistiques ou stylistiques.

24. La définition est en revanche exactement conservée.

25. On relève 4 occurrences de 1720 à 1744, 27 de 1745 à 1769 et 72 de 1770 à 1794. Le mot, après un fort déclin et une disparition complète pendant vingt ans, réapparaît dans les *Odes* de Jean-Baptiste Rousseau en 1723 ; on le trouve ensuite surtout chez Marivaux (prose et théâtre), puis le nombre et la dispersion des occurrences augmentent à partir du milieu du siècle.

26. Désormais DU.

« vieillissent » dans le DA, la plupart des mots non marqués dans le DU sont précisément ces mots qui réapparaissent. Le troisième élément qui peut guider notre analyse réside dans le type de mots concernés. Beaucoup d’entre eux, en effet, sont rattachés dans le DU à un discours spécialisé ou sont pointés au cours du siècle, par les remarqueurs en particulier, comme n’appartenant pas au bon usage. *Fallacieux*, mot « vieillissant » dans le DA, et qui est effectivement absent du corpus Frantext pendant toute la première moitié du XVIII^e siècle, est un « terme de philosophie » dans le DU. De même, *ardu*, mot « vieux » dans le DA et qui de fait disparaît dans Frantext au XVII^e siècle pour réapparaître en 1775 chez Voltaire, est noté comme « terme dogmatique » par Furetière. *Alimenter*, mot « vieillissant » en 1694 ne sera plus pointé que comme « terme de pratique » par l’Académie elle-même, dans la seconde édition du dictionnaire (1718). Pour d’autres mots, moins nombreux, la stigmatisation est d’un autre ordre : *allécher* (« vieillissant » dans le DA et disparaissant du corpus Frantext) est enregistré comme un mot « bas » dans un dictionnaire anonyme français-italien de 1677, tandis qu’Andry de Boisregard, tout en constatant que le verbe déplaît à quelques-uns, l’autorise si l’on a besoin d’une expression « forte et énergique » (1692 [1689], p. 43). Le substantif *dessert*, dont on ne relève qu’une occurrence dans les trente dernières années du XVII^e siècle, non seulement « vieillit » dans le DA, mais ne convient pas aux gens « polis » :

DESSERT. s.m. Le fruit et tout ce qu’on a accoustumé de servir à table avec le fruit. *On avoit apporté le dessert, du dessert. un bon dessert. on estoit au dessert. nous n’avons point de dessert.*
Il vieillit, et les gens polis disent, Le fruit.

Chez Callières, le terme est celui qu’emploient « les gens de la ville » ; il n’est « d’aucun usage à la cour », bien qu’on le reconnaisse « plus propre & plus étendu pour signifier le dernier service ; parce qu’on y sert autre chose que du fruit » (Callières, 1693, p. 40).

À partir de ces trois éléments, nous pourrions donc faire l'hypothèse qu'une partie au moins de ces mots²⁷ qui « ressurgissent », ne disparaissent en réalité que d'une certaine langue écrite et littéraire, dont le corpus Frantext est représentatif. Non conformes à la norme linguistique qui se met en place au XVII^e siècle, parallèlement à la création de l'Académie française, il est fort possible que certains de ces mots déclinent effectivement dans la littérature²⁸, ce qui conduit le DA à les marquer comme vieillissants à la fin du siècle, mais continuent d'être employés « ailleurs », dans la langue orale ou dans des types d'écrits moins influencés par cette norme, et notamment dans des discours spécialisés. Leur réapparition à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, surtout dans son dernier quart, ainsi que dans le premier quart du XIX^e siècle, ne serait, de ce point de vue, qu'une réapparition dans le corpus Frantext, à une période où la norme change et correspond aux exigences nouvelles d'un nouveau public. En ce qui concerne les mots spécialisés du XVII^e, une évolution vers des emplois non marqués à la fin du XVIII^e est alors remarquable : *fallacieux* par exemple ne sera plus seulement un terme de philosophie, ni *alimenter*, un terme de pratique.

La question du vieillissement des mots, bien que n'étant pas absente au XVI^e siècle, prend une ampleur particulière pendant la période qui voit l'élaboration des premiers dictionnaires

27. Il est fort probable, surtout si l'on pense au goût de certains auteurs du premier XIX^e siècle pour l'archaïsme, que cet ensemble contienne également quelques « vraies » disparitions et résurgences (on sait que l'archaïsme peut déboucher sur une réintroduction du mot dans l'usage courant). Une recherche ultérieure permettrait sans doute de les identifier.

28. L'influence des académiciens et des remarqueurs, en particulier de Vaugelas, sur les écrivains de l'époque a souvent été soulignée. Voir notamment François 1959 et Ayres-Bennett 2007, p. 256 (« le texte de Vaugelas, réédité tout au long du siècle, est très vite devenu une autorité importante pour les écrivains contemporains. Pierre Corneille est censé avoir remanié toutes ses pièces pour l'édition de 1660 afin de « moderniser » l'usage linguistique et de le rendre plus conforme aux jugements de Vaugelas. Selon l'anecdote de Louis Racine, Jean Racine aurait emporté avec lui, à Uzès, son exemplaire des observations de Vaugelas pour prévenir toute corruption de son français par le « mauvais usage » de la province »).

monolingues du français. Très souvent liée, dans les remarques sur la langue qui jalonnent le XVII^e siècle, au phénomène inverse, celui des « mots » nouveaux », l'attention qu'on porte à cette question témoigne de la recherche continue d'une synchronie difficilement saisissable. On peut lire dans les *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise* publiés par Louis Augustin Alemand (1690) que Vaugelas lui-même, qui fixe à « vingt-cinq ou trente ans » la durée pendant laquelle un auteur peut rester « moderne » (Vaugelas, 1647, préface), reconnaît avoir employé dans sa traduction de Quinte-Curce un mot qui a « depuis été condamné comme vieux par l'Académie » (Vaugelas, 1690, p. 438). Les notations subjectives telles que « vieux », « vieillit » ou « commence à vieillir » présentes dans le *Dictionnaire de l'Académie*, qui indiquent que la représentation de la variation diachronique a sa place dans l'ouvrage, témoignent également de cet effort de délimitation d'un usage contemporain, tout en exhibant le flou des frontières de celui-ci. Le discours de la préface, qui exclut les « mots vieux » tout en conservant ceux qui ont « encore quelque usage », ou qui peuvent servir « primitifs » dans le classement morphologique des entrées, montre de son côté que la synchronie est une construction. L'étude du rapport de ces marques avec la fréquence, dans le corpus Frantext, des mots concernés fait apparaître un sentiment, en ce qui concerne la chronologie du vieillissement, qui n'est guère éloigné de celui de Vaugelas : les mots considérés comme « vieux » sont ceux dont la fréquence chute en moyenne le plus dans les années 1620-1645 ; pour les mots qui « vieillissent », ce pic se situe cinquante ans plus tard. Les données recueillies mettent d'autre part en évidence que pour une partie non négligeable des mots du corpus, la disparition dans Frantext est suivie d'une résurgence. De façon significative, cet ensemble est essentiellement constitué des mots qui « vieillissent », c'est-à-dire de ceux dont le marquage ne peut être que l'expression d'un ressenti, sentiment d'un processus en cours qui anticipe sur son aboutissement. C'est dans l'évolution de ces termes que les effets de la norme lexicale qui se met en place dans les premières décennies du siècle et qui accompagne l'élaboration du dictionnaire nous

semblent en particulier observables. Surtout constitué de mots qui appartiennent à des domaines de discours spécialisés ou qui sont considérés comme « bas » ou « populaires », ce sous-corpus permet de soutenir l'hypothèse qu'un certain nombre de termes jugés vieux par les académiciens « disparaissent » seulement de la langue écrite et littéraire, la marque de vieillissement étant alors l'expression de l'amalgame de différents critères normatifs. La « résurgence » de ces mots dans Frantext, à partir de la fin du XVIII^e siècle, montrerait ainsi, à la fois l'influence du changement de norme lexicale sur un certain type de pratique langagière, et ce que l'indice de vieillissement des mots dans le *Dictionnaire de l'Académie* doit aux « sentiments » de ses auteurs.

Références bibliographiques

- ACADÉMIE FRANÇAISE [Thomas CORNEILLE], 1704, *Observations de l'Académie Française sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris, Jean-Baptiste Coignard.
- AYRES-BENNETT Wendy, 2007, « La modernité de l'usage linguistique de *L'Astrée* vue par les yeux d'un remarqueur », *Dix-septième siècle* 235, 2007/2, p. 255-273.
- BADIOU-MONFERRAN Claire, 2011, « Changements de régime de normativité et changements linguistiques. Un cas d'école : les aléas de la locution *alors que* entre 1647 et 1770 », dans S. Branca-Rosoff, J.-M. Fournier, Y. Grinshpun, A. Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changements de norme*, Paris, Champion.
- BOISREGARD Andry de, 1692 [1689], *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue française*, Paris, Laurent d'Houry.
- BOUHOURS Dominique, 1693 [1692], *Suite des remarques sur la langue française*, Paris, George et Louis Josse.
- , 1692 [1675], *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, George et Louis Josse.
- BRUNOT Ferdinand, 1966 [1913-1924], *Histoire de la langue française*, t. IV, *La langue classique (1660-1715)*, Paris, Armand Colin.
- CALLIÈRES François de, 1693, *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Paris, Claude Barbin.
- CHAPELAIN Jean, 2007, *Opuscules critiques*, éd. Alfred C. Hunter, Genève, Droz.
- , 1800-1883, *Lettres*, Paris, Tamisey de Larroque, 2 vol.
- Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy (1694)*, Paris, Jean-Baptiste Coignard.
- DUPLEIX Scipion, 1651, *Liberté de la langue française dans pureté*, Paris, Denys Becket.
- FRANÇOIS Alexis, 1959, *Histoire de la langue française cultivée*, Genève, A. Jullien.

- FURETIÈRE Antoine, 1690, *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout et Reinier Leers.
- LECLERCQ Odile, 2002, « Aspects grammaticaux d'un dictionnaire de langue : deux traitements de la morphologie par le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) », *Histoire Epistémologie Langage*, 24/1, p. 107-118.
- NICOT Jean, 1606, *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur.
- Nouveau dictionnaire françois-italien et italien-françois*, 1677, Genève, Jean Herman Widerhold.
- PELLISSON Paul, OLIVET Pierre Joseph, 1858, *Histoire de l'Académie française*, Paris, Didier et Cie, Libraires-Éditeurs.
- PETREQUIN Gilles, 2009, *Le Dictionnaire françois de P. Richelet (Genève, 1679/1680). Étude de métalexicographie historique*, Leuven, Peeters.
- RICHELET César Pierre, 1680, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold,
- SIOUFFI Gilles, 2010, *Le « Génie de la langue française ». Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Champion.
- VAUGELAS Claude Favre de, 1690, *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume. Avec les Observations de M. ***** Avocat au Parlement*, Paris, Guillaume Desprez.
- , 1647, *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, J. Camusat et P. Le Petit.
- ZUMTHOR Paul, 1967, « Introduction aux problèmes de l'archaïsme », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 19, p. 11-26.

Réanalyse et discursivité

Bernard Combettes

Université de Lorraine

UMR-ATILF

Si la notion de « sentiment linguistique » n'est pas souvent mise en œuvre en tant que telle dans les recherches actuelles sur l'évolution des langues, qu'il s'agisse de se placer dans des cadres théoriques généraux comme celui de la grammaticalisation ou d'observer le fonctionnement de mécanismes plus précis comme le processus de réanalyse, elle est toutefois présente, de façon plus ou moins explicite, dans les travaux que l'on peut considérer comme précurseurs dans ce domaine. Des auteurs comme Bréal, ou Jespersen, qui utilise le terme de *métanalyse* pour désigner la réinterprétation d'une structure, insistent sur l'importance de l'intuition qui est obligatoirement en œuvre dans la réalisation de ces types de changements. C'est ainsi par exemple que Wackernagel, analysant la construction *the king was offered a seat*, considère que le syntagme *the king* est un ancien datif que le « sentiment linguistique de l'anglais » (*englische Sprachgefühl*) réinterprète comme un sujet (Wackernagel, 1926, cité par Harris & Campbell, 1995, p. 32). Cette tentative de prendre en compte l'intuition du locuteur comme moteur du changement n'a guère été suivie et la recherche s'est davantage attachée à ce que l'on pourrait appeler les causes « internes » du changement, liées au système de la langue, qui apparaissent comme plus facilement observables. Lorsqu'il s'agit des états de langue anciens, nous ne pouvons certes atteindre cette dimension du sentiment du locuteur qu'à travers les formes linguistiques telles qu'elles s'offrent à nous dans les textes, mais il conviendrait de ne pas perdre de vue qu'un processus comme la réanalyse s'accompagne – s'agit-il d'une cause ou d'un effet ? – d'une modification de la compétence linguistique.

Les analyses que nous présentons ici tenteront de montrer comment le sentiment linguistique peut s'exercer, à travers l'opération de réanalyse, dans des domaines qui ne sont d'ordinaire pas pris en considération. La réanalyse, au sens strict, consiste en effet pour le locuteur à assigner une nouvelle représentation syntaxique à une séquence de constituants déjà existante. La définition communément admise, formulée par Langacker, (1977, p. 58) : « change in the structure of an expression or class of expressions that does not involve any immediate or intrinsic modification of its surface manifestation », même si elle ne concerne parfois que le niveau syntaxique, en particulier lorsqu'il s'agit d'un nouveau parenthésage des constructions, d'une nouvelle segmentation, implique d'ordinaire également un changement de représentation au plan sémantique, comme le rappelle d'ailleurs Langacker, en parlant de « syntactic / semantic reformulation » (*id.*, p. 64). Les exemples les plus fréquemment cités pour illustrer cette opération sont, en ce qui concerne le français, celui de la formation de la négation à deux éléments (*ne... pas*) ou encore celui de l'évolution qui conduit des verbes de mouvement comme *aller* et *venir* vers des valeurs aspectuelles. C'est l'ambiguïté caractéristique de certains contextes qui permet cette modification du jugement linguistique et conduit à la création de nouvelles constructions. Il nous semble méthodologiquement pertinent de limiter ainsi le champ d'application de la réanalyse au niveau morphosyntaxique et à la réinterprétation de la forme et du contenu de certaines parties des énoncés. L'extension, plus ou moins métaphorique, de la notion au domaine phonétique ou au domaine lexical ne peut que conduire à une certaine dilution qui fait considérer tout changement comme une réanalyse, renvoyant à une modification dans le sentiment linguistique du locuteur, ce qui reste pour le moins relativement vague. Le concept de réanalyse, ainsi limité au domaine morphosyntaxique, ne manque pas de soulever cependant diverses questions, dont les principales nous semblent être les suivantes : la réanalyse est-elle effectuée par l'enfant durant la période d'acquisition du langage (Bybee & Slobin, 1982) ? Quels rapports entretient-elle avec les

mécanismes de grammaticalisation (Haspelmath, 1998) ? Quel est le rôle de l'actualisation, c'est-à-dire de la création de nouveaux énoncés à partir de l'étape de réinterprétation (Timberlake, 1977) ? Quel est celui de l'analogie (De Smet, 2009) ? Cette dernière question retiendra plus particulièrement notre attention dans le cours de cette étude, les faits que nous allons observer nous semblant pouvoir alimenter la réflexion sur ce point. Notre objectif est d'examiner s'il est possible d'utiliser le concept de réanalyse pour analyser des changements qui, tout en concernant l'organisation syntaxique, relèvent également de la dimension textuelle et discursive. Le jugement des locuteurs, portant alors sur la cohérence discursive et non sur la grammaticalité, s'exerce également dans ces domaines et on peut légitimement se demander si la réanalyse est alors du même ordre que lorsqu'il s'agit d'une réinterprétation concernant le niveau morphosyntaxique. Ce qui peut être ainsi considéré comme un élargissement de la notion de réanalyse aura, dans notre étude, deux points d'application, en partie liés : l'observation de l'évolution de l'ordre des mots, avec la prise en compte de la dimension informationnelle, et l'illustration du passage qui conduit certaines unités du niveau syntaxique au domaine discursif.

Réanalyse et perspective fonctionnelle de la phrase

Essayer d'appliquer le concept de réanalyse à l'évolution de l'ordre des unités conduit à déterminer le versant sémantique du changement, versant qui, de notre point de vue, peut être recherché dans le domaine de l'organisation informationnelle de l'énoncé (Lehmann, 2008). Notre objet d'analyse ne se limitera donc pas à la dimension purement syntaxique du problème de l'ordre des constituants, mais s'étendra à la relation qui doit être établie entre les différentes zones de l'énoncé, les différentes positions des constituants, et la répartition des degrés de dynamisme communicatif. On sait que ces zones sont déterminées, lorsqu'il s'agit de l'ancien français, par la place du verbe dans la proposition, dans la mesure où la structuration

de la « phrase de base » est de type à verbe second (V2), du moins dans les propositions non dépendantes. L'organisation thématique de l'énoncé dans la prose narrative – limitation du champ d'observation due, en grande partie, à la nature des corpus – se traduit par une disposition des unités qui, dans l'articulation thème / rhème, donne une très nette priorité à l'identification du thème. Cette priorité, caractéristique d'une certaine conception de la perspective fonctionnelle de la phrase, d'un certain sentiment du « dynamisme communicatif », conduit ainsi à un déséquilibre, la partie rhématique se trouvant en quelque sorte définie de façon négative et ne relevant pas d'une interprétation plus fine qui permettrait de distinguer, de hiérarchiser, les divers degrés de thématité ou de rhématicité des constituants. La superposition du schéma syntaxique V2 et de la progression thématique Thème + X entraîne la neutralisation du marquage des différents degrés que sont par exemple le rhème propre, le rhème secondaire, la transition, ou le thème secondaire. Dans des énoncés comme :

1- A ceste parole leva la noise el palés (*La Mort Artu*, XIII^e s.)

[A cette parole, la dispute s'éleva dans le palais]

2 - A cest conseil survint Hector (*id.*)

[A ce conseil survint Hector]

la séquence XVS correspond au déroulement « naturel » du dynamisme communicatif : un élément thématique assure la liaison avec le contexte de gauche, alors que le verbe, élément intermédiaire, transition, permet d'introduire le rhème propre représenté par le syntagme sujet, référent nouveau avec *la noise*, référent réactivé avec *Hector*. Il n'en va pas de même dans :

3 - En tel maniere dura li estris jusqu'à vespres (*id.*)

[Le combat dura de cette façon jusqu'au soir]

4- A cele chose s'accordent ambedui (*id.*)

[Tous deux s'accordent à cette chose]

La postposition du sujet interdit le déroulement régulier de la progression thématique, dans la mesure où les syntagmes *li estris* et *ambedui*, nettement thématiques, sont placés après

des formes verbales qui appartiennent à la partie rhématique de l'énoncé. Ce qui peut être considéré comme un décalage entre le niveau syntaxique et le niveau informationnel a pour cause principale la fixation du verbe dans la deuxième zone de la proposition. Lorsque le sujet est exprimé, une deuxième contrainte peut intervenir, qui systématise la séquence (X) V S (X), le sujet se trouvant immédiatement après la forme verbale, sauf dans les cas où un déséquilibre rythmique conduit à placer le sujet lourd après un ou plusieurs compléments. Ici encore, le cadre syntaxique, relativement rigide, interdit une organisation fonctionnelle qui respecterait les principes généraux du dynamisme communicatif dans les zones qui suivent la zone initiale. C'est par exemple le cas dans :

5 - Dont esgarda li empereres un bourgeois qui [...] (*Helcanus*, XIII^e s.)

[Alors l'empereur regarda un habitant du bourg qui...]

énoncé dans lequel le rhème propre est formé de l'ensemble VO (*esgarda un bourgeois*), le sujet constituant un élément thématique, alors qu'une progression « naturelle » se réaliserait dans la séquence : XSVO (*Dont li empereres esgarda un bourgeois*). Il semble ainsi possible de parler d'un « sentiment » de l'organisation fonctionnelle, articulation de la syntaxe de position et du niveau informationnel, du moins en ce qui concerne les énoncés narratifs. C'est ce sentiment qui va subir une évolution dans le courant de la période du moyen français. Le changement qui survient alors est en fait double : il concerne en effet d'une part le statut du schéma SVX, d'autre part les schémas dans lesquels le verbe n'occupe plus de façon systématique la deuxième position, mouvement qui est d'ordinaire interprété comme un « recul » de la forme verbale vers la zone finale de la proposition. Ces deux modifications nous paraissent pouvoir être traitées comme le résultat d'une réanalyse et nous allons essayer de déterminer quels sont les divers facteurs qui entrent en jeu dans ce processus et permettent d'argumenter dans ce sens.

En ce qui concerne l'ordre SVX, on constatera d'abord que cette linéarisation, si elle n'est pas la plus fréquente dans le texte

narratif, dans la mesure où l'énoncé est très souvent ouvert par un circonstant thématique, n'en est pas moins bien représentée. Une séquence comme celle qui est illustrée par les exemples suivants :

6 - Tuit cil quatre chevalier demoroient en Cornoaille [...] (*Tristan*, XIII^e s.)

[ces quatre chevaliers demeuraient tous en Cornouailles]

7 - Celi jor que je vos devis fu un mardi après la feste Saint Johan (*id.*)

[ce jour dont je vous parle était un mardi après la fête de Saint Jean]

8 - Li chevaliers dresse la teste quant il entent ceste parole (*id.*)

[le chevalier lève la tête quand il entend cette parole]

correspond bien à la progression thème + rhème. Ce qui va se trouver soumis à la réanalyse, c'est le statut thématique du sujet et, par là-même, celui de la zone initiale de l'énoncé. Cette modification ne peut être séparée de celle, plus générale, qui va affecter la notion même de cohérence discursive. Le sentiment d'une cohérence « pas à pas », qui caractérise le texte narratif en ancien français, avec des enchaînements qui s'opèrent sur le contexte proche, va laisser la place à la conception d'une cohérence qui s'exerce sur des portions de texte plus larges, sur des séquences possédant, du point de vue thématique, une structuration d'ensemble que ne présentaient pas les textes antérieurs. Cette réanalyse du niveau informationnel trouve un contexte favorable dans la progression thématique à hyperthème, progression qui se trouve déjà attestée dans les textes de l'ancien français. L'établissement de listes est un bon exemple de ce type de structuration :

9 - De ces neuf sont li set roi et li dui chevalier. Li premiers rois qui [...] ot non Narpus. Li autres ot non Nasciens. Li quar ot non Ysaies. Li quinz apres ot non Jonaans ... (*Queste del Saint Graal*, XIII^e s.)

[Sur ces neuf il y a sept rois et deux chevaliers. Le premier roi qui [...] avait pour nom Narpus. Le deuxième avait pour nom Nascien. Le quatrième avait pour nom Ysaie. Le cinquième avait pour nom Jonaan.]

On notera que cette disposition n'exclut pas l'emploi de l'ordre XVS, comme dans :

10 - [L'armée dudict duc estoit en deux parties.] L'une menoit le mareschal de Bourgogne [...] L'autre partie estoit avecques ledict duc. (Commynes, *Mémoires*, 1495)

[L'armée de ce duc était formée de deux parties. Le maréchal de Bourgogne conduisait l'une [...] L'autre partie était avec le duc]

L'intérêt que présentent ces exemples n'est pas tant dans le schéma syntaxique que dans la nature thématique du constituant initial, qui ne se rattache pas au contexte immédiat, mais renvoie à une organisation plus large de la séquence discursive. C'est à partir de configurations textuelles de ce type qu'a sans doute pu être mis en œuvre le mécanisme de réanalyse, la position initiale étant réinterprétée – sans qu'il y ait changement syntaxique – comme pouvant accepter des syntagmes renvoyant à des référents dont la nature thématique apparaît comme plus diversifiée. La période du moyen français correspond à un nouvel élargissement, qui permet d'introduire dans la zone initiale des référents qui ne sont plus issus d'un hyperthème, comme c'était le cas avec les listes que nous venons de citer. Dans une progression qui demeure de type « éclaté », c'est un prédicat entier qui se trouve développé en plusieurs propositions successives par rapport auxquelles il joue en quelque sorte le rôle d'hyperthème. La structuration du passage ne s'opère pas à partir de référents particuliers, mais prend en compte l'ensemble de chacune des propositions. Ainsi, dans :

11 - Franchois, tous avisés de leur faict, besongnèrent à leurs pieces ; embusches se descouvrirent ; eschielles furent dressiez ; gens d'armes gagnèrent les murs. (Jean Molinet, *Chroniques*, 1490)

[Les Français, avertis de leur (= des ennemis) entreprise, se mirent à l'ouvrage; des embuscades se préparèrent ; des échelles furent dressées ; des hommes d'armes gagnèrent les murs]

les diverses propositions qui suivent le premier énoncé sont-elles l'énumération des activités qui sont évoquées par le

prédicat *besognèrent à leurs pièces* ; elles correspondent, du point de vue de l'analyse fonctionnelle, à des propositions entièrement rhématiques, que l'on considérerait, dans un autre cadre descriptif, comme des énoncés « tout focus », rattachées toutefois, par inférence, à un énoncé préalable. On voit donc comment l'organisation du dynamisme communicatif d'une proposition particulière se trouve réinterprétée dans une autre conception de la cohérence discursive. Le schéma SVX n'est plus pensé comme l'outil de marquage d'enchaînements interphrastiques, mais comme la forme non marquée d'un apport d'information qui ne se rattache pas obligatoirement au contexte immédiat. Il en va de même dans l'extrait suivant, où la description de divers aspects du lever du jour est construite sur une séquence de propositions de type SVX, les syntagmes sujets ne renvoyant pas à des référents déjà évoqués :

12 - Si virent lors l'air net et pur sans vent et sans nuée, et le jour gaignoit la nuit fortment, en soi esclardissant par façon que la lune n'avoit clarté qui peust plus le cler jour surmonter, et ja les oiselets s'appeloient l'un l'autre. D'autre part la mer estoit coye et sereine et ne bruyoit en façon nulle ne que fist ung estang. Les mouettes aussi commencerent à voler par dessus la marine, et d'autres si trottoient sur le sablon menu que beau les faisoit veoir. Le jour tant s'efforça qu'il envoya coucher la lune et les estoiles, si que plus nulles ou ciel n'apparaissoit. (René d'Anjou, *Le Livre du Cueur d'Amours Espris*, 1457)

[ils virent alors l'air net et pur [...] et le jour gagnait sur la nuit [...] de sorte que la lune n'avait de clarté assez forte pour [...] et déjà les oiseaux s'appelaient les uns les autres. Par ailleurs la mer était calme [...] Les mouettes aussi commencèrent à voler [...] et d'autres trottaient sur le sable [...] Le jour fit tant d'efforts que ...]

Il n'est pas étonnant que l'étape ultime de ce mouvement de réinterprétation soit constituée des cas de rupture totale, l'ensemble de la proposition ne se rattachant plus par inférence à un contexte plus ou moins large. C'est par exemple ce qui se produit dans :

13 - [Le duc, par l'espace de III heures, parla au roy d'Engleterre qui se tenoit aux champz]. Ung coulon blanc se tint sur la tente du roy l'espace de jour et demy ... (Jean Molinet, 1490)

[le duc, pendant trois heures, parla au roi d'Angleterre qui était en campagne. Un pigeon blanc se tint sur la tente du roi pendant un jour et demi ...]

14 - Ung grant abus fut semé au peuple, en l'an de ceste tribulacion, car... (*id.*)

[une grande illusion fut semée parmi le peuple, l'année de cette adversité, car ...]

On remarquera d'ailleurs qu'une disposition des unités en fonction d'un dynamisme communicatif prenant en compte le rattachement au contexte immédiat et entraînant des séquences XVS est tout à fait possible à la même époque, comme dans :

13' - Sur la tente du roy se tint l'espace de jour et demy un coulon blanc

14' - En l'an de ceste tribulacion fut un grant abus semé au peuple, ...

Considérer qu'il y a là le résultat d'une réanalyse conduit à s'interroger sur le rôle de l'analogie. Comme nous l'avons rappelé en introduction, bon nombre d'études (De Smet, 2009) insistent sur la nécessité, pour que la réanalyse puisse se réaliser, de structures déjà présentes dans le système de la langue, qui autorisent, en quelque sorte, la création d'une nouvelle interprétation. En ce qui concerne la perspective fonctionnelle de la phrase, qui nous intéresse ici, on relèvera que les textes d'ancien français offrent déjà des exemples d'éléments qui ne se rattachent pas au contexte, bien qu'ils soient placés en zone initiale ; ces éléments sont d'ordinaire marqués par une certaine « expressivité » liée à une valeur intensive. L'adverbe *moult*, par exemple, ou l'adverbe *assez*, se prêtent bien à cette linéarisation :

15 - Moult est la roïne liee des noveles de Brangain (*Tristan*)

[la reine est très heureuse des nouvelles de Brangain]

16 - Asez est la roïne liee de ces noveles (*id.*)

[la reine est très heureuse de ces nouvelles]

ou encore certains adjectifs comme *grand* :

17 - Granz est la joie et la feste que chascuns moine (*id.*)

[grande est la joie et la fête que chacun fait]

Ces mêmes termes peuvent faire partie d'un syntagme nominal et, dans ce cas, c'est le groupe entier qui se trouve doté du trait « expressivité » et qui peut ainsi ouvrir l'énoncé malgré sa valeur thématique :

18 - Grant domaiges m'est avenu n'a mie encor granment (*id.*)

[il m'est arrivé un grand dommage il y a peu de temps]

Par ailleurs, sur un plan plus syntaxique, on rappellera que l'ordre des éléments dans les propositions dépendantes est plus contraint que dans les propositions indépendantes. Ainsi l'ordre SVX, avec sujet exprimé, est-il à considérer comme l'ordre non marqué dans la plupart des subordinées, ce qui conduit à une neutralisation du marquage du dynamisme communicatif. Dans des énoncés comme :

19 - il li conte coment uns vallez l'a feru d'une seiete envenimee
(*id.*)

[il lui raconte comment un valet l'a blessé d'une flèche empoisonnée]

20 - Et la ou li rois demenoit son duel en tel maniere com je vos cont (*id.*)

[et pendant que le roi laissait voir sa douleur comme je vous le raconte]

la séquence SVX se trouve systématisée, quel que soit le degré de thémativité des divers constituants. Une observation plus fine devrait évidemment prendre en compte la nature et la fonction de la subordinée, qui peuvent entraîner une structuration différente de la proposition, en particulier dans le cas des complétives. On est toutefois fondé à considérer qu'il y a là un cadre préexistant, qui a pu favoriser la réanalyse que nous venons de décrire.

Le deuxième aspect du changement concerne ce que l'on nomme habituellement « recul » du verbe. Ici encore, l'importance de l'analogie doit être soulignée. Les modifications qui se font jour en moyen français, avec ce que l'on pourrait considérer comme un « enrichissement », une augmentation du nombre des constituants, de la zone initiale, ne se créent pas ex

nihilo. Dès l'ancien français, certains énoncés offrent en effet des séquences de plusieurs syntagmes dans la zone préverbale. On notera toutefois que ces groupes placés en tête de proposition relèvent de la partie thématique de l'énoncé, ce qui entraîne une structuration particulière, que l'on pourrait caractériser comme une « double thématization ». Ce type d'organisation permet souvent de combiner un cadratif temporel, d'ordinaire une subordonnée et un sujet thématique, ou un autre circonstanciel thématique, comme dans :

21 - La ou il disoient ces paroles, Yselt se relieve dou lit (*id.*)

[alors qu'ils disaient ces paroles, Iseult se lève du lit]

22 - Et l'endemain a haute hore quant il veust chevauchier,
Brangain li prie que [...] (*id.*)

[et le lendemain, de bon matin, quand il voulut chevaucher,
Brangain lui demande que ...]

Il faut remarquer que les mêmes constituants pourraient être disposés suivant le schéma plus attendu XV(S) :

23 - Au suer quant il orent mangié comencerent li pescheor
demander [...] (*id.*)

[le soir quand ils eurent mangé, les pêcheurs commencerent à
demander ...]

Cette variation laisse penser – et c'est là une autre problématique – que les propositions circonstancielles, les temporelles en particulier, sont moins intégrées dans ce qui serait une structure de « phrase complexe » fortement hiérarchisée. Toutefois, même si l'on n'est sans doute pas en présence d'un cas très net d'hypotaxe et s'il s'agit plus sûrement de constructions paratactiques (Combettes, 2010), la réalisation linéaire est bien celle d'une séquence de deux constituants thématiques. Ce type de contexte, même s'il est moins fréquent, a donc sa place à côté des schémas de type V2. On rappellera également la fréquence des tours SN sujet + relative, d'un autre ordre sans doute, mais qui font également se succéder un référent thématique et une unité propositionnelle. Dans le cadre du processus de réanalyse, on peut considérer qu'une modification de l'interprétation du

dynamisme communicatif, du même ordre que celle que nous avons décrite plus haut, se réalise sur ces schémas à double thématization. Sur le modèle SN + relative se crée en effet une séquence SN + X + V, dans laquelle l'élément intermédiaire X, placé entre le sujet et le verbe, recouvre un rhème secondaire. La proximité sémantique des relatives, à valeur descriptive ou circonstancielle, des prédications secondes que sont les syntagmes adjectivaux ou participiaux détachés favorise, durant la période du moyen français, le développement du schéma Sujet + construction détachée + verbe. On peut ainsi mettre en parallèle un énoncé comme :

24 - La roïne, qui mout estoit sage feme et bien parlanz [...] s'escuse si bien [...] (*id.*)

[la reine, qui était une femme très sage et habile à parler [...] s'excuse si bien [...]]

avec les exemples suivants, tirés d'un texte du xv^e siècle, qui présentent des prédications secondes placées entre le sujet et le verbe :

25 - Loÿs, trescontent et joyeux, se depparty d'elle (*Histoire des Seigneurs de Gavre, 1456*)

[Louis, très satisfait et joyeux, se sépara d'elle]

26 - Alors la pucelle, oyant sa maïstresse, luy respondy et dit : [...] En ce faisant la pucelle jetta ses bras... (*id.*)

[alors la jeune fille, entendant sa maîtresse, lui répondit et dit : [...] En faisant cela, la jeune fille tendit les bras...]

Cet « enrichissement » de la zone préverbale survient également lorsque le sujet n'est pas exprimé :

27 - nonpourtant, a chiere lie, en sousriant, leur demanda que... (*id.*)

[cependant, le visage joyeux, en souriant, il leur demanda que...]

Ces modifications de la zone initiale ne concernent d'ailleurs pas uniquement les prédications secondes ; elles mettent également en jeu des circonstants de manière ou de but, qui relèvent aussi de la partie rhématique de l'énoncé ; on peut d'ailleurs relever, dès l'ancien français, des séquences qui annoncent déjà ce

mouvement, qui ne verra en fait son vrai développement qu'en moyen français :

28 - Li rois Mars por la proesce qu'il avoit veüe en li l'avoit retenu avec li (*Tristan*)

[le roi Marc l'avait retenu auprès de lui en raison de la bravoure qu'il avait vue en lui]

Il serait évidemment nécessaire d'établir une relation entre les deux mouvements que nous venons d'évoquer. On doit en effet essayer de déterminer si le changement de statut du schéma SVX, qui conduit à placer en zone initiale des SN renvoyant à des référents nouveaux, a précédé les modifications qui ont affecté la double thématization, ou si les deux évolutions se sont produites de façon simultanée, l'une renforçant l'autre, ce qui semble le plus probable, dans la mesure où les mêmes textes contiennent souvent des occurrences des deux types de phénomènes.

Nous avons jusqu'à présent mentionné le fait que la réanalyse, dans un tel cadre, doit être replacée dans la problématique générale de l'évolution du sentiment de la cohérence discursive, ce dernier ne pouvant être décelé qu'à travers des changements dans les formes linguistiques, ce qui conduit d'ailleurs à une situation circulaire dont on perçoit mal l'issue. Insister sur l'importance du sentiment de cohérence ne doit pas faire oublier que le système syntaxique est également en mutation, dans une évolution dont les principaux aspects obéissent à des tendances profondes, qui sont caractéristiques du passage d'un système à déclinaison à un système où les relations syntaxiques ne sont plus marquées par la morphologie, mais par une structuration différente des divers syntagmes. Des phénomènes comme la fixation de l'objet à la suite du verbe, la mise en place d'un schéma SVX non marqué, ou encore le « recul » de la forme verbale, doivent être replacés dans un tel contexte d'évolution. La réanalyse, même lorsqu'elle concerne la perspective fonctionnelle de la phrase, s'opère dans le champ des possibilités offertes par ces grandes règles du changement. L'importance de l'analogie, que l'on ne peut minorer, doit aller de pair, de notre point de vue, avec celle des tendances de fond

de l'évolution. Dans le domaine qui nous intéresse ici, ce dernier facteur ne peut être négligé. Si, comme le signale De Smet (2009, p. 1751), l'analogie permet de résoudre la question du « premier moteur » de bon nombre de cas de réanalyse, il n'en reste pas moins que les premiers changements – et la modification du schéma SVX telle que nous l'avons présentée en est un – sont davantage provoqués par la réalisation, dans des structures particulières, de mouvements de fond sans lesquels la mise en œuvre du changement serait difficilement concevable.

De la syntaxe au discours

Les faits que nous venons de décrire illustrent la réanalyse du niveau informationnel de l'énoncé, avec une modification du statut des positions syntaxiques qui sont associées au codage du dynamisme communicatif. Nous allons à présent examiner un autre cas de figure, qui correspond à un changement de niveau, et met en jeu le domaine syntaxique et le domaine discursif. Les travaux sur la grammaticalisation ont bien montré qu'il y avait ici un double mouvement, certaines constructions grammaticales prenant valeur discursive, et, dans un mouvement inverse, certaines régularités discursives donnant naissance à des structures syntaxiques particulières. Le premier cas, qui nous intéressera ici, renvoie à la réinterprétation de formes morphosyntaxiques et comporte lui-même plusieurs aspects. Nous passerons rapidement sur un sous-ensemble de phénomènes, bien connus et bien étudiés, qui peuvent être décrits de la façon suivante : des expressions employées au départ dans des constructions liées, dotées d'une portée intrapredicative, soumises à des relations de dépendance ou de rection, sont réanalysées comme des éléments périphériques qui prennent alors une valeur discursive, en particulier dans le domaine énonciatif. Le changement est en fait d'ordre syntaxique et s'accompagne d'une modification du sémantisme et de la portée de l'expression concernée. Ce type d'évolution nous semble relever pleinement de la réanalyse et entrer tout à fait dans le cadre théorique de la grammaticalisation, plus

particulièrement dans le schéma d'évolution proposée par exemple par E. Traugott (1982), avec le passage du niveau propositionnel au niveau textuel, puis du niveau textuel au niveau pragmatico-énonciatif. Ces études portent toutefois essentiellement, par définition, pourrait-on dire, sur des expressions, qu'il s'agisse d'adverbiaux, comme *en effet*, *en revanche*, *en fait*, etc. ou de locutions conjonctives ou prépositionnelles, comme *puisque*, *alors que*, *à côté de*, etc. Dans ce dernier cas, même si le statut du constituant ainsi introduit, qu'il s'agisse d'une proposition ou d'un syntagme nominal, se trouve modifié, ce sont surtout le figement et l'évolution sémantique de la locution qui ont retenu l'attention. Qu'en est-il lorsqu'il s'agit de structures syntaxiques ? Dans quelle mesure peut-on parler de réanalyse ? Nous prendrons comme exemple le cas des prédications secondes et de l'évolution qui a conduit à les interpréter comme des constructions détachées dotées d'une autonomie qui leur permet de jouer un rôle particulier au niveau discursif. Le point de départ, que nous rappellerons très rapidement, semble se situer dans la structure de surface d'un type particulier de syntagme verbal : des constructions liées mettent en relation des verbes de mouvement et des participes ou des adjectifs qui ont une fonction d'attribut du sujet, comme dans :

29 - il s'en aloit fuiant (*Tristan*)

[il s'en allait fuyant]

30 - et ele i vient si liee que plus ne puet (*Lancelot*, XIII^e s.)

[et elle vient si heureuse qu'on ne peut l'être davantage]

Dans une première étape, un contexte de détachement est créé par l'insertion d'autres constituants qui viennent s'intercaler entre ces groupes et la forme verbale, ce qui fait interpréter les participes et les adjectifs comme des prédications secondes venant s'ajouter au prédicat principal :

31 - et se fiert en l'eve ullant et criant [...] (*Queste du Saint Graal*, XIII^e s.)

[et il se jette dans l'eau hurlant et criant ...]

32 - Et la feste commence par laienz grant et merveilleuse (*id.*)

[et la fête commence à l'intérieur grande et merveilleuse]

33 - Yselt monte sur un mout bel palefroï, vestue mout richement
(*Tristan*)

[Iseult monte sur un très beau palefroï, vêtue très richement]

Un nouveau pas est franchi lorsque ces syntagmes ainsi détachés sont déplacés en zone préverbale, dans le schéma SXV :

34 - Loÿs, trescontent et joyeux, se depparty d'elle (*Histoire des Seigneurs de Gavre*, 1456)

[Louis, très satisfait et joyeux, la quitte]

ou dans le schéma X(S) V :

35 - La belle Ydorie l'entendy ; en souspirant, a voix moult basse,
luy respondy... (*id.*)

[La belle Ydorie l'entendit ; en soupirant, à voix très basse, elle lui répondit]

Il ne s'agit jusque là que de la mise en œuvre du mouvement de réanalyse que nous venons de décrire plus haut, lié à la disparition de la contrainte V2 et au développement de la zone initiale. Ce qui va constituer une évolution d'un nouveau type, c'est le fonctionnement discursif qui se trouve attaché à cette configuration linéaire permise par la syntaxe. La position de la construction détachée en début d'énoncé s'accompagne en effet d'un relâchement des liens, en particulier du point de vue de la sémantique référentielle, qu'elle entretenait avec l'énoncé dans lequel elle avait pris naissance et où elle était insérée. Tout se passe comme si s'opérait une routinisation du type de contexte illustré par l'exemple (35) que nous venons de citer. Le sujet sous-jacent de la construction détachée se trouve alors systématiquement interprété comme coréférentiel au référent saillant du contexte gauche, représenté, en l'occurrence, par le syntagme sujet *la belle Ydorie* ; la priorité est en quelque sorte donnée à cet enchaînement, le contexte de droite n'ayant plus qu'un rôle très mineur dans l'établissement de la relation anaphorique. Dans l'exemple cité, la continuité thématique, avec le maintien d'un sujet identique dans la deuxième proposition, permet d'éviter tout effet de rupture, mais il suffit, ce qui est relativement fréquent, qu'un référent nouveau ou un référent

réactivé soit réintroduit dans le flux discursif, sans qu'il y ait rappel du thème précédent, pour que se produise ce qui sera plus tard interprété comme une anacoluthie. Les textes de moyen français présentent déjà de nombreuses occurrences de ces ruptures, qui ne feront que se développer, sans doute sous l'influence de la prose latine, tout au long du *xvi^e* siècle. La fonction textuelle, qui continue d'ailleurs, par l'importance accordée au contexte gauche, les enchaînements narratifs interphrastiques de l'ancien français, joue un rôle primordial, qui l'emporte de loin sur d'éventuelles contraintes syntaxiques. On peut comparer l'exemple (35) et les deux extraits suivants ; un schéma syntaxique identique : SN ... X, SN ... correspond bien à la même liaison anaphorique, mais, en (36) et (37), les formes en *-ant* sous-entendent des sujets qui renvoient à des référents réactivés (*Saintré, tous*), alors que les participes ont pour agents des référents saillants dans le contexte de gauche (*elle, l'escuyer*) :

36 - «Dieux, dist elle, vous mette tous en male estrine!» Et, en disant cestes paroles, le seigneur de Saintré, le cœur ravy de joye, prestement descendit (*Le Roman de Saintré, 1456*)

37 - l'escuyer, qui lui dist : « [...] » Et en disant ces paroles tous furent despouilliez et s'en vont dormir. (*id.*)

Cette position intermédiaire de la construction détachée, sentie comme fortement liée au contexte qui la précède, conduit à doter d'une certaine autonomie le syntagme ainsi isolé, autonomie qui, au moins au plan textuel, le fait fonctionner comme une sorte de « cellule » informative indépendante, au même titre que les prédicats principaux. Quelques indices font apparaître ce changement de la fonction discursive de la prédication seconde. On peut par exemple observer que certains énoncés présentent des constructions détachées successives qui ne renvoient pas au même référent, enchaînement qui est encore attesté au début du *xvii^e* siècle. Ainsi, dans le passage suivant :

38 - le jeune Andrimante jeta les yeux sur la belle Silviene, et n'étant pas une beauté qui pût être vue par un si bel esprit que le sien sans être aimée, la jugeant la plus accomplie, il commença de la servir (d'Urfé, *L'Astrée, 1610*),

les deux formes en *-ant* successives (*étant, jugeant*) fonctionnent-elles comme le feraient des propositions à verbe conjugué, qu'il s'agisse de subordonnées ou d'indépendantes. Il serait par exemple possible de paraphraser cet extrait par des énoncés présentant des juxtapositions comme : *Comme elle n'était pas une beauté [...] et qu'il la jugeait [...]* ou : *Elle n'était pas une beauté [...]. Il la jugeait [...]*. Si certaines informations d'ordre sémantique, l'emploi de l'expression *une beauté*, par exemple, ou la présence de l'anaphore *la*, assurent par ailleurs la cohérence référentielle, il n'en reste pas moins que le fonctionnement de ces syntagmes au participe est davantage guidé par l'organisation du « flux discursif » que par des régularités d'ordre syntaxique. Le changement qui se produit dans le contexte que nous sommes en train d'observer a également des conséquences dans le domaine de l'aspectualité et des valeurs temporelles de la forme en *-ant*. Tant que la prédication seconde est maintenue dans le jeu des relations intraphrastiques, elle marque, comme on peut s'y attendre en raison de l'aspect sécant auquel peut renvoyer le participe présent, la simultanéité avec le procès exprimé par le prédicat principal ; l'autonomie qu'acquiert la construction détachée en début d'énoncé va, quant à elle, parfois de pair avec la possibilité de prendre une valeur aspectuelle globale et d'entrer ainsi dans le marquage d'une succession chronologique, comme le ferait, ici encore, une proposition indépendante. En termes d'opposition des plans, on est ainsi amené à considérer que le participe change de statut discursif et ne se voit plus limité au codage du second plan, mais peut aussi être utilisé comme marqueur de premier plan dans les séquences narratives. Cette nouvelle propriété textuelle apparaît nettement dans :

39 - Et lors la (= une lettre) prenant en sa poche, la lui lut (d'Urfé, *L'Astrée*, 1610).

40 - Puis il nia que [...] : et, tirant un gant de sa main, le jeta vers le peuple comme un signe d'investiture (Brantôme, 1598),

passages dans lesquels les formes en *-ant* pourraient avoir comme équivalents, dans des propositions à verbe conjugué,

des formes au passé simple, caractéristiques du premier plan : *il prit une lettre, la lui lut* ou : *il tira un gant de sa main et le jeta*.

Il est intéressant de remarquer que, par un mouvement inverse, ces syntagmes à statut périphérique se trouveront, à partir de la période classique, peu à peu réintégrés dans la hiérarchisation propositionnelle des constituants. On peut voir là un des changements, parmi d'autres, qui accompagnent l'évolution, plus générale, du sentiment de l'unité phrase. C'est alors la liaison avec le contexte de droite qui se trouve systématisée et donne lieu à un fonctionnement discursif différent de la construction détachée. Cet exemple des prédications secondes détachées nous semble bien montrer comment des structures syntaxiques sont réinterprétées et dotées de nouvelles valeurs au plan du discours et comment, à leur tour, des configurations textuelles sont l'objet d'une opération de syntactisation qui modifie en même temps leur rôle dans le codage de la cohérence du texte.

Les deux évolutions dont nous venons de proposer une description nous semblent pouvoir être considérées comme le résultat de réanalyses successives. Dans les deux cas, il s'agit bien pour le locuteur de réinterpréter des structures de surface (répartition des degrés de dynamisme communicatif dans des schémas syntaxiques existants, enchaînements de prédications secondes) et d'étendre à d'autres contextes, dans une étape d'actualisation, cette nouvelle intuition, ce nouveau sentiment linguistique de la discursivité. La différence avec les cas plus classiques de réanalyse, qui ne prennent en considération que la dimension syntaxique paraît ainsi résider essentiellement dans le type de contenu mis en relation avec les structures formelles. Toutefois, qu'il s'agisse de sémantique grammaticale ou de valeurs discursives, le schéma général d'évolution apparaît comme étant du même ordre, de même que l'on peut accorder une place identique au sentiment linguistique, dont la modification est à la fois un effet, dans la phase initiale de la réanalyse et une cause, dans la phase d'actualisation. Une autre caractéristique,

qui nous semble autoriser à rattacher à la problématique de la réanalyse les types d'évolution que nous avons observés, est constituée par l'importance de l'analogie, qui semble indispensable à l'initiation du processus, dans la mesure où elle fournit des cadres préexistants, en l'occurrence des schémas de phrase ou une certaine répartition du dynamisme communicatif, dans lesquels peuvent être créées des interprétations nouvelles, tant au plan syntaxique qu'au plan discursif. Comme nous l'avons souligné plus haut, ces cadres eux-mêmes ne sont jamais que le résultat des grandes tendances de l'évolution de la langue, et il resterait à déterminer si le mécanisme de réanalyse ne se réalise pas prioritairement en respectant ces grands schémas du changement et en allant dans leur sens, plutôt qu'en obéissant simplement au principe d'analogie.

Références bibliographiques :

- BAUER Brigitte, 1995, *The Emergence and Development of SVO Patterning in Latin and French*, Oxford, Oxford University Press.
- BLINKENBERG Andreas, 1960, *Le Problème de la transitivité en français moderne : essai syntacto-sémantique*, Copenhague.
- , 1950, *Le Problème de l'accord en français moderne. Essai d'une typologie*, Copenhague, Ejnar Munksgaard.
- BYBEE Joan L. & SLOBIN Dan I., 1982, « Why small children cannot change language on their own: suggestions from the English past tense », dans A. Ahlqvist, dir., *Papers from the Fifth International Conference on Historical Linguistics*, Amsterdam, John Benjamins, p. 29-38.
- COMBETTES Bernard, 2010, « Aspects diachroniques de la parataxe : les propositions temporelles en position initiale en ancien français », dans M.-J. Béguelin & al., dir., *La Parataxe. Entre dépendance et intégration*, Berne, Peter Lang, p. 115-137.
- , 2003, « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », *Langages*, 149, p. 6-24.
- , 2000, « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », *Langue française*, 125, p. 90-105.
- DE SMET Hendrik, 2009, « Analysing reanalysis », *Lingua*, 119, p. 1728-1755.
- , 2008, « Functional motivations in the development of nominal and verbal gerunds in Middle and Early Modern English », *Journal of English Language and Linguistics*, 12, p. 55-102.
- GIVON Talmy, 1979, « From discourse to syntax : Grammar as a processing strategy », dans T. Givon, dir., *Discourse and syntax* [Syntax and Semantics, 12], New York, Academic Press, p. 81-112.
- HARRIS Alice & CAMPBELL Lyle, 1995, *Historical Syntax in cross linguistic perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HASPELMATH Martin, 1998, « Does grammaticalization need reanalysis ? », *Studies in Language*, 22, p. 315-351.

- JESPERSEN Otto, 1976 (= 1922), *Nature, évolution et origines du langage*, Paris, Payot.
- LANGACKER Ronald, 1977, « Syntactic Reanalysis », dans C. Li, dir., *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin, Univ. Texas Press, p. 57-139.
- LI Charles, dir., 1977, *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin, Univ. Texas Press.
- LEHMANN Christian, 2008, « Information structure and grammaticalization », dans E. Seoane & M. J. Lopez-Couso, dir., *Theoretical and Empirical Issues in Grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins, p. 207-229.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.
- MEILLET Antoine, 1975 (= 1912), « L'évolution des formes grammaticales », dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, p. 130-148.
- TIMBERLAKE Alan, 1977, « Reanalysis and Actualization in Syntactic Change », dans C. Li, dir., *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin, Univ. Texas Press, 1977, p. 141-177.
- TRAUGOTT Elizabeth C., 1982, « From propositional to textual and expressive meanings : some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization », dans W. P. Lehmann and Y. Malkiel (dir.), *Perspectives on Historical Linguistics*, Amsterdam, John Benjamins, p. 245-271.
- WACKERNAGEL Jakob, 1926, *Vorlesungen über Syntax*, Basle, E. Birkhäuser.

Le sujet dont on parle (notes sur les rôles accordés au pronom impersonnel)

Aurelio Principato

Università Roma Tre

Cet article profite de l'avantage de s'insérer moins dans un cadre théorique formalisé que dans un filon d'études naissant – bien qu'il se réclame de Saussure (Nyckees 2008) –, et de la notion relativement récente d'« activité épilinguistique » (Culioli, 1990, p. 41). C'est donc pour répondre aux fécondes sollicitations illustrées par Gilles Siouffi dans sa présentation, visant à rattacher l'usage de la parole à la « sensibilité linguistique » des locuteurs, que je me propose de traiter la question du Sujet pronominal et la façon implicite dont est perçue sa présence « obligatoire » dans la langue française, non seulement auprès des parlants mais aussi des descripteurs. La « conscience » qui s'y rapporte, tout en restant au niveau de l'implicite, sera donc abordée de deux côtés opposés, celui du discours métalinguistique et celui de la parole vivante.

Pour traiter cette matière, je devrai donc toucher à des aspects disparates, dont chacun a donné lieu à de nombreuses études, mais que j'essaierai de rassembler dans la nouvelle perspective du sentiment de la langue sans aucune finalité d'ordre théorique. Je m'attacherai d'abord aux difficultés que rencontre la description du Sujet, afin de mettre en évidence ce qui distingue l'interprétation linguistique des phénomènes et les classifications grammaticales. Je resterai là dans le domaine du « sentiment des grammairiens ».

Je m'arrêterai ensuite sur un cas particulier auquel s'est heurtée la codification de la langue au XVII^e siècle, par le fait d'ignorer le changement intervenu, en diachronie, dans le statut

du pronom *ce*. Comme ce changement concerne l'évolution spontanée de l'usage, on passera par là au « sentiment des parlants » et, plus précisément, à l'intention expressive que révèle l'emploi du pronom neutre dans les énoncés impersonnels du français parlé d'aujourd'hui.

Un Sujet privilégié

Même les analyses grammaticales ont « une âme ». C'est-à-dire, l'empreinte d'un réflexe d'ordre épilinguistique qui devance la rigueur scientifique. La question consiste, pour ce qui est argumenté ici, à accorder au sujet pronominal le statut de Sujet à plein titre.

En ce qui concerne notamment les constructions impersonnelles, le rôle attribué au Sujet « vide » qui caractérise les langues *non pro-drop* devient un rôle « plein » quand il s'agit d'établir les taxonomies grammaticales. La contrainte grammaticale influence la nomenclature des complétives. Ainsi deux propositions qui se ressemblent comme deux sœurs jumelles et qui ont exactement la même signification en italien et en français :

1. *mi sembra importante che tu gli parli*
2. *il me semble important que tu lui parles*

seront classées respectivement comme *subjective* et *terme complétif du Sujet*¹, car la taxonomie française réserve le nom de *complétive sujet* aux seules propositions qui occupent la tête :

3. *Que tu lui parles me semble important*

Il en va de même du syntagme nominal. Dans l'énoncé suivant :

4. *un inconvénient est survenu*

un inconvénient est le Sujet, mais dans :

5. *il est survenu un inconvénient*

ce terme nominal devient une sorte d'Objet, voire d'« objet mystérieux ». C'est pourquoi Gilbert Lazard, en raisonnant en

1. Pour la comparaison avec la nomenclature de l'italien, cf. Madonia et Principato (2011, p. 349-350). La même différence se produit en ce qui concerne l'allemand, où l'on parle de *Subjekt-Ergänzungssatz*.

termes de « séquence du verbe impersonnel » (2001, p. 219) l'a baptisé, de façon intentionnellement arbitraire, du nom d'« actant H », tout en déduisant qu'en français celui-ci se comporte plutôt comme complément de l'objet (2001, p. 226-240). Je continuerai de me référer souvent à cet éminent linguiste dont le volume récent, *La Quête des invariants interlangues. La linguistique est-elle une science ?* (2006), a corroboré mes modestes réflexions concernant le métalangage grammatical par les réponses qu'il donne à la question posée par son titre.

On voit donc le pouvoir que l'on a accordé à ce petit *il* atone, à savoir les mêmes prérogatives qui sont attribuées au Sujet nominal. Si la tête de la phrase est occupée par le Sujet grammatical et que le terme nominal suit le verbe, la plupart des linguistes n'acceptent pas de définir l'élément en question comme un *sujet*, bien qu'il soit commutable avec le pronom :

6. un inconvénient est survenu

En revanche, on postule l'intérêt de l'existence d'un « objet direct » dans la construction du passif impersonnel :

7. il a été demandé une participation aux frais²

Par ailleurs, les grammairiens essaient d'échapper à des dénominations telles que Sujet *réel* (la plus courante), ou Sujet *profond*, ou Sujet *logique*. La grammaire générative a effectivement associé cette dernière notion à celle d'Agent dans la forme passive de la structure superficielle. En fait, la tendance est toujours à se rapporter à l'énoncé primitif, à l'ordre SVO, et à un Sujet nominal : un reflet proche peut-être de ce que Zemb (2010) qualifie d'« obsession du Sujet-Substrat ».

Il ne saurait être question ici d'aborder l'épineux problème qui concerne la définition du Sujet. Je me bornerai à souligner que les propriétés de codage qui lui sont propres (*cf.* Lazard, 2006 : p. 172 *sq.*), sa position ou son autonomie (absence de préposition et, pour les pronoms personnels, le nominatif) ont perpétué dans les langues occidentales modernes l'idée que cette fonction a une importance supérieure à celle des autres membres de la

2. *Cf.* Rousseau (2010, p. 32).

phrase. On parle, à propos de la forme passive, de *promotion* de l'objet ou de l'oblique³. À l'égard du verbe, on dit que le Sujet *gouverne*, ou *régit*, ou *commande* le nombre et la personne. Il est curieux d'observer qu'en grec le mot *hypokeímenon*, dont SUBIECTUM est le calque, est un participe *passif* signifiant « sous-jacent », avec un préfixe excluant dès l'origine que le Sujet « gouverne » quoi que ce soit. Et que le langage commun fait de *sujet* un synonyme du mot *objet*, alors que ces deux mots s'opposent dans le métalangage grammatical : *Le sujet de son discours était.../L'objet de son discours était...*⁴. « Le Roi n'est pas un sujet », répondait le protagoniste du film *Ridicule* à Louis XVI, pour expliquer pourquoi celui-ci n'avait jamais inspiré ses mots d'esprit...

Or, il me semble évident que l'on pourrait concevoir des relations plus « démocratiques » entre les fonctions syntaxiques et leurs marques grammaticales. Déjà un linguiste aussi rigoureux qu'attentif à l'emploi du métalangage, tel que Raffaele Simone, a recours au verbe *activer*, beaucoup moins dirigiste, pour définir l'effet du Sujet sur le Verbe dans les langues flexionnelles (Simone, 2004, p. 351).

Quant au Sujet pronominal, sa fonction grammaticale n'apparaît que dans sa relation au Verbe. C'est le Verbe en effet qui, en latin comme en grec, en italien comme en espagnol, porte les marques qui permettent en principe de reconnaître à « qui » il faut rapporter l'action, le sentiment, la condition qu'il dénote et d'omettre éventuellement le Sujet pronominal. Il en va autrement des langues dont les paradigmes des formes verbales sont plus largement homomorphes, telles que l'anglais (seule la 3^e personne singulière est marquée au présent de l'indicatif, si l'on excepte *to be*) ou, à l'oral, le français. D'où la nécessité de nature référentielle d'exprimer un Sujet pronominal dans les constructions explicites, quand le terme nominal est absent.

3. Creissels, D. (2001) « Remarques sur la notion de passif et l'origine des constructions passives », *LINX* 45, p. 71-82, cité par Lazard (2006, p. 141).

4. Il va de soi que le choix entre ces deux termes comporte l'adoption d'une nuance sémantique différente, *sujet* étant ce dont on traite et *objet* ce qui dépend strictement de l'acte énonciatif qui le fait exister.

Vu dans cette perspective, le Sujet grammatical n'est finalement qu'une émanation du Verbe. Un argument supplémentaire en est offert par le langage « texto », où les marques de conjugaison sont souvent simplifiées ou supprimées tout court par apocopes, alors que la simple lettre initiale du clitique suffit à indiquer la personne :

8. jviens de qui t le cours [je viens de quitter le cours]⁵

On peut considérer que ce dernier phénomène va en sens inverse par rapport au processus qui a entraîné progressivement, en ancien français, la nécessité d'exprimer le sujet grammatical au moyen d'un pronom personnel, là où dans d'autres langues la marque de conjugaison est suffisante. Autrement dit, le point en discussion est de voir à quel point, à la suite d'un changement morphologique – autrefois la réduction des marques verbales dans le passage du latin à l'ancien français, aujourd'hui la suppression volontaire de ces marques dans les SMS – a pu influencer le sentiment des fonctions grammaticales et les modifier en quelque sorte chez les locuteurs. Et ce, dans le plus ancien de ces deux phénomènes, pour attribuer au pronom la même qualité substantielle que le nom, en éternisant la « présupposition de sujet nominal » (Béguelin, 2000, p. 29) ou, par le biais que l'on verra, pour arriver à déduire de la présence du pronom-Sujet la « promotion » du pronom-attribut. Alors que le phénomène plus récent nous invite à constater l'effet contraire de la réduction considérable de l'autonomie du Sujet par rapport au Verbe.

Pour mieux concevoir la partie particulière qui se joue ici entre le fonctionnement du code et le sentiment des locuteurs, il faut revenir aux données de la norme et de l'usage.

Du côté de la norme, la permanence du Sujet impersonnel doit être vue comme une contrainte entraînée par le système, qui attribue généralement au Sujet une valeur oppositive. Pour ce qui est phrases impersonnelles, la contrainte grammaticale comporte, dans les langues non pro-drop, l'expression d'une

5. Exemple tiré du corpus publié par Fairon *et al.* (2006).

« non-personne » (Benveniste, 1966, p. 228), c'est-à-dire d'un « indice actanciel qui ne représente aucun participant et qui, par conséquent ne peut aucunement être explicité par un actant nominal » (Lazard, 2001, p. 106). La langue reconnaît le pronom le « moins personnel » dans la 3^e personne du singulier et ce choix est d'ordre logique et non morphologique, c'est-à-dire qu'il est indépendant de l'absence de marques dans le paradigme verbal.

Du côté de l'usage toutefois, on trouvera facilement des exceptions. On les observera d'abord dans le registre familier, où l'on peut voir sans doute les reflets les plus immédiats de la variation linguistique et du sentiment qui l'accompagne. En ce qui nous concerne, le pronom impersonnel ayant perdu la fonction référentielle originelle, il peut aussi perdre sa valeur oppositive par rapport à d'autres pronoms. La conséquence en est que, par exemple, on fait volontiers économie de *il* devant un verbe qui ne saurait être qu'impersonnel, tel que *falloir* :

9. Faut finir demain

10. Faut pas !

D'ailleurs, le français garde la trace de locutions verbales sans Sujet, héritées de la phase ancienne au cours de laquelle celui-ci est devenu au fur et à mesure obligatoire : des locutions depuis lexicalisées (*peu me chaut, tant s'en faut*), dont certaines jouent un rôle grammatical plein (*peut-être, n'importe qui*).

C'est là la moindre des complications que comporte l'analyse des énoncés impersonnels. Françoise Daviet-Taylor et Didier Bottineau (2010, p. 11), dans leur récent état de la question, attribuent l'idée de « phrases sans sujet » à la tentative des logiciens du XIX^e siècle de rapporter les énoncés impersonnels à la prédication de « type complexe » Sujet-Verbe, et constatent l'inclination actuelle vers le nouveau critère de la « neutralité de la saillance Thème-Rhème ». Et pourtant, dans le volume collectif qu'ils introduisent, la question du Sujet impersonnel est débattue par maints linguistes, dont Michel Maillard (2010, p. 106-107), qui préfère accepter l'idée de construction *asubjectale* .

Je vais reprendre par un autre biais l'indication fournie par Daviet-Taylor et Bottineau. En comparant la phénoménologie de l'« actant H » dans différentes langues, Lazard exclut de ses résultats le « terme nominal postposé au verbe posant son existence : *il y a, es gibt, there is* », car celui-ci a le statut d'Objet (Lazard, 2001, p. 221). Malgré la résistance que les syntagmes figés opposent à l'analyse linguistique, il est de quelque importance pour mon propos d'observer la diversité à laquelle, à partir d'un noyau commun (le verbe désignant l'existence + un adverbe locatif), ont abouti ces présentatifs à vocation locative ou existentielle⁶.

En laissant de côté la présence/absence de l'adverbe locatif, on constate d'abord que le choix du verbe d'existence peut varier entre « être » et « avoir » : à côté de *il y a*, dans un registre supérieur, le français dispose de la tournure *il est* :

11. Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants
(Baudelaire)

dont on trouve encore la présence dans la formule d'*incipit* narratif :

12. Il était une fois un roi...

En élargissant l'inventaire à d'autres langues, on constate en italien la même coexistence entre *c'è, ci sono* (standard et qui correspond exactement à *there is, there are*) et *v'ha, v'hanno* (désuets) : la deuxième se rapproche de *il y a* à la différence près de l'absence de pronom impersonnel. Toujours en italien, les tournures *si dà, si danno* (formes réfléchies) utilisent le verbe « donner », comme *es gibt* en allemand.

Ce dernier verbe nous ramène tout près de la notion de *hypokeímenon*, « soumis » au sens de « donné », « posé ». Autrement dit, la dénomination alexandrine correspond plutôt à ce que les sciences du langage appellent aujourd'hui le *thème*. À partir du moment où les grammairiens se sont emparés de la catégorie de SUBIECTUM, celui-ci a commencé à être défini

6. Dans *il y a*, le « Verbe constructeur » à valeur locative ou existentielle se mue aussi en « Verbe de dispositif », comme dans l'énoncé Il n'y a qu'à lui que je pense (Béguelin, 2000, p. 36).

dans ses relations avec les autres membres de la phrase et, en première approximation, on a fait du *rhème* l'homologue du *prédicat*. Puisque ce dont on parle, normalement un syntagme nominal, se trouve en tête avec la fonction de Sujet dans l'énoncé « primitif », la partie de la superposition des niveaux discursifs et grammatical a été facile à jouer. Mais la construction impersonnelle poursuit l'effet contraire de faire glisser l'actant principal dans la position propre au prédicat, afin de relever son rôle rhématique⁷.

Un tel déplacement vers la queue n'élimine pas la nécessité d'un syntagme introductif, en principe complet, bien que son Sujet soit vidé de tout contenu sémantique. On serait tenté d'assimiler l'emploi des impersonnels isolés comme *Faut* au même phénomène qui consiste à reconstituer une tête de phrase au moyen non pas d'un Sujet mais d'un présentatif invariable introduisant ce qu'on conçoit spontanément comme l'« objet » du discours, ou plutôt le rhème. À l'instar d'autres recteurs faibles (tels que *je crois, il semble que*, etc.) introduisant de fausses complétives, que l'on distinguera pourtant des autres car ces derniers, au contraire, ont pour but de rattacher l'énoncé non pas à une condition objective mais de les ancrer dans la subjectivité de l'acte d'énonciation.

Dans les présentatifs que je viens de rappeler, ce n'est donc pas le Sujet qu'il faut chercher mais la « condition d'existence » qui est thématisée par le syntagme figé pris dans sa globalité. Car une stricte analyse de ces différentes tournures devrait nous conduire à des résultats divers. De par la nature transitive ou intransitive du verbe, il faudrait conclure qu'*il y a* est suivie par un complément d'objet et *il est* par un « sujet réel », ou «

7. Il n'est pas question d'aborder ici les conséquences que le choix du tour impersonnel dans la distribution des fonctions thématiques et rhématiques. Rappelons seulement que, là où les langues *pro-drop* peuvent avoir recours à l'inversion du Sujet, le français doit souvent chercher d'autres ressources. Par exemple, l'emploi du déterminant ou des structures de saillance. L'énoncé italien *mi servono le sedie* n'a pas la même valeur illocutoire que *le sedie mi servono* (Bonvino, 2005, p. 164) : le premier serait en gros traduisible, en français, par « il me faut *les* chaises » soit, selon le contexte, par « c'est de chaises que j'ai besoin », le second par « il me faut *ces* chaises » ou « de ces chaises, j'en ai besoin ».

logique », ou « profond », de quelque manière qu'on l'appelle. En revanche, dans le cas de *there is* comme de l'italien *c'è*, un véritable « Sujet renversé ». Le figement peut ainsi déterminer des « exceptions » à l'ordre Sujet (obligatoire)+Verbe dans une langue *non pro-drop* comme l'anglais.

Des Régents singuliers

C'est sur la nature du Sujet, en regard de ses réalisations grammaticales, que la discussion linguistique s'est surtout arrêtée. Confrontée aux difficultés que rencontre une définition d'ordre sémantique (le Sujet comme la personne ou la chose qui réalise ou subit l'action dénotée par le Verbe⁸), la linguistique opte aujourd'hui pour l'analyse actancielle, qui en fait le seul actant « obligatoire » (Lazard, 2006, p. 174). En grammaire, pourtant, le souci d'éviter la confusion entre le Sujet et l'Agent amène la nécessité de s'appuyer sur une définition d'ordre morpho-syntaxique, portant sur l'accord en nombre et personne avec le Verbe. Ainsi l'accord au singulier, encore plus que la position, décidera de la fonction grammaticale dans les énoncé du type :

13. il reste des questions ouvertes

Pourtant cette option ne saurait laisser tout à fait tranquille la conscience des grammairiens. Outre le fait que la définition du Sujet par l'accord avec le Verbe est bien loin de s'adapter à toutes les langues⁹, il existe en français aussi des cas où la condition nécessaire n'est pas remplie. C'est le cas, par exemple, des noms collectifs¹⁰ :

14. la plupart sont partis

8. On remarquera en passant que la terminologie métalinguistique, malgré la conscience de la variété sémantique rattachée aux verbes, reste prise au piège de l'énoncé élémentaire où « S fait X ». On nage ainsi entre *action*, *agent*, *actant*, *actif*, mots appartenant à la même racine, en rejetant dans l'implicite le fait que l'« action » peut dénoter un état ou un processus quelconque (Lazard, 2006, p. 208).

9. Il suffira à cet égard de renvoyer à Keenan, 1976. Simone (2004, p. 353 sq.) illustre les différents critères possibles pour conclure qu'aucun n'est nécessaire ni suffisant.

10. Simone (2004, p. 358) inclut l'accord *ad sensum* dans son argumentation, pour montrer qu'aucun critère n'est nécessaire et suffisant pour définir le Sujet.

D'autres cas concernent le Sujet pronominal : celui du désaccord, en français, entre l'auxiliaire et le participe dans le pluriel de majesté/modestie ou avec le *vous* de politesse :

15. vous êtes arrivé trop tôt

Il y a un cas encore plus général, quand l'accord est fait au pluriel, malgré la présence d'un Sujet pronominal qui porte les marques grammaticales du singulier :

16. on est arrivés trop tôt

L'indice référentiel est supporté par le participe ou l'attribut, non pas par le Sujet. Avec les temps simples du verbe la référence de *on* reste indéterminée, mais le français actuel l'interprète par défaut comme un *nous*. Il est possible d'objecter que, dans ces cas particuliers, la question de l'accord est d'ordre logique et que la réalisation grammaticale relève de l'arbitraire. Toujours est-il que, pour expliquer ces anomalies, la description grammaticale ne peut se passer de l'analyse sémantique du Sujet, tout en continuant à traiter le Sujet pronominal en pair du Sujet nominal.

À propos de ces accords incohérents, le moment est venu de revenir aux origines, c'est-à-dire à la codification du français moderne, et d'interroger le « sentiment » de Vaugelas à la date de 1647.

On s'arrêtera particulièrement sur deux remarques. La première traite du pluriel « régi » par *Une infinité*. Vaugelas, dans sa Préface (V/3), avait déjà classé l'exemple parmi les choses que l'usage fait « contre raison » (Vaugelas, 2009, p. 82) et, dans une remarque précédente, procuré l'explication sémantique pour *J'en ay veu une infinité qui meurent* :

[...] *meurent* se rapporte non pas au mot signifiant qui est *infinité*, et singulier, mais à la chose signifiée, qui est *quantité de personnes*, ou *d'animaux*, qui comme un terme collectif equipolle le pluriel, tellement qu'on n'a pas esgard au mot, mais à la chose (Vaugelas, 2009, p. 771).

Par contre, dans la remarque en question (p. 41 de 1647 = R 41), l'argument de Vaugelas est d'ordre morphosyntaxique et fondé sur la comparaison avec l'accord au singulier si

le syntagme est *une infinité de monde*. La construction *ad sensum* ne semble plus suffire ici à justifier le pluriel :

Cela ne se fait pas à cause que le mot d'*infinité* est collectif, et signifie beaucoup plus encore que la pluralité des personnes, mais parce que le genitif est pluriel, qui en cét endroit donne la loy au verbe contre la reigle ordinaire de la Grammaire, qui veut que ce soit le nominatif qui regisse le verbe (Vaugelas, 2009, p. 180-181).

On laissera à d'autres le soin d'argumenter à propos de cette explication d'un accord « gouverné » par le complément, de même qu'on se contentera de voir, dans le pluriel de majesté ou de modestie ainsi que dans le singulier *on*, autant de variantes alternatives des pronoms canoniques respectivement *je/tu* et *nous* (que *je* mélange exprès ici), pour s'arrêter sur un phénomène plus complexe d'exception apparente de la règle de la concordance de nombre : l'emploi contradictoire des structures *c'est* et *ce sont* devant un syntagme pronominal ou un pronom personnel au pluriel :

17. C'est un paysan

18. Ce sont des ouvriers

Ou encore :

19. C'est vous qui le dites

20. Ce sont eux qui le disent

Nathalie Fournier (1998, p. 31) attribue de façon nette aux grammairiens, et particulièrement à Vaugelas, la responsabilité de cet « arbitraire grammatical ».

Pour ce qui est de Vaugelas, la deuxième remarque que je prends ici en considération (« *Ce*, avec le pluriel du verbe substantif », *R* 305), présente l'exemple suivant : *les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, Cesar, Hannibal, etc.* Vaugelas condamne l'emploi éventuel de *ce fut*. Il est pourtant intéressant de relever que, dans le point principal en discussion est la reprise du Sujet par *ce*, question que le prince des remarqueurs avait abordée aux pages précédentes. Voilà en effet son commentaire : « Cette petite particule a une

merveilleuse grace en cet endroit, quoy qu'elle semble choquer la Grammaire »¹¹.

Ce passage est très significatif pour le sentiment de la langue chez Vaugelas. On le voit hésiter entre, d'un côté, l'impression que *ce* vienne s'introduire dans la phrase étant bien à sa place et, de l'autre, l'analyse grammaticale qui pourrait le qualifier de superflu, voire d'élément perturbateur de la logique de l'accord.

Dans un premier temps, Vaugelas s'en tire par un rappel de son credo fondamental : « Sur quoy il est à remarquer que toutes les façons de parler, que l'Usage a establies contre les reigles de la Grammaire, tant s'en faut qu'elles soient vicieuses ». Dans la suite de la remarque, toutefois, il croit nécessaire de prolonger la réflexion et de se réclamer à nouveau des langues antiques (l'accord vient d'être cité, en grec, du Sujet neutre pluriel avec le verbe au singulier) : il est effectivement étrange que le verbe soit au pluriel

quoy que le nom substantif qui precede *ce*, soit au singulier. Exemple, *l'affaire plus fascheuse que j'aye, ce sont les contes d'un tel*, et non pas, *c'est le conte*. En quoy il faut encore remarquer une plus grande irregularité que la premiere [...] que le verbe substantif qui selon l'ordre de la Grammaire et du sens commun sur qui la Grammaire est fondee, doit estre regi, comme il l'est ordinairement, par le nom substantif qui precede, neantmoins en cet exemple est regi par le nom substantif qui suit. Ces façons de parler des Latins : *domus antra fuerunt, omnia pontus erat*, reviennent à peu pres à celles que nous venons de dire.

Or, Vaugelas ne savait pas que l'emploi du pronom *ce* dans ces structures n'était pas né pour donner un Sujet à la phrase. En ancien français, où l'inversion était possible, un tel démonstratif avait la fonction d'un attribut¹². Et cet attribut, parce que tonique, était placé volontiers avant le verbe :

11. Un autre exemple de *ce + être* au pluriel où la remarque (R 88) porte sur un argument « à côté » est le suivant : *si c'estoient nous qui eussions fait cela*. Là aussi, ce dont il s'agit pour lui est de montrer que la 1^{re} personne *eussions* est correcte, parce que « les personnes du verbe doivent répondre par tout à celles des pronoms personnels » (Vaugelas, 2009, p. 261).

12. Je remercie Françoise Berlan de m'avoir indiqué cette piste.

21. Ha ! messires Lancelot, estes vos *ce* ?
Et il dit *ce* est il, etc.¹³

Ici, j'aimerais remarquer l'emphase par laquelle Foulet (1967, p. 331, § 486) qualifiait l'accentuation du pronom *ce*, et l'inversion (AVS) qui en est l'une des conséquences, comme « tout à fait contraire aux habitudes modernes ». En fait, la difficulté de concevoir un attribut en position proéminente relève manifestement d'un *sentiment*, touchant les prérogatives du Sujet, qui s'est affirmé depuis le Moyen Âge. Cela donne la mesure de la distance qui nous sépare de l'époque où l'ordre des mots n'était pas si contraignant qu'aujourd'hui ni la nécessité d'exprimer le sujet pronominal non plus.

Ce sont cette contrainte et cette nécessité qu'a consacrées la codification opérée par Vaugelas et par les autres remarqueurs. Mais l'existence d'un décalage par rapport à la situation ancienne nous permet aussi d'esquisser l'évolution (ou plutôt la « contre-révolution ») de la structure syntaxique en question, suivant cette fois le besoin expressif des locuteurs.

Dans un nombre très restreint de phrases figées, la possibilité d'un ordre Attribut+*être*+Sujet s'est conservée (*ce suis-je, ce sommes-nous* jusqu'au début du xvii^e siècle) malgré la perte de la déclinaison à deux cas et l'avènement de l'ordre SV. Du même coup, l'ancien attribut a été réinterprété comme Sujet¹⁴. Il n'est donc pas tout à fait justifié de considérer l'anomalie du pluriel du verbe *être* comme l'effet d'une décision artificielle. En revanche, on pourrait faire intervenir le critère de l'inertie des parlants. D'après les relevés de Zygmunt Marzys sur Frantext, en effet, l'accord au pluriel est présent au xvii^e siècle

13. Exemple cité, parmi d'autres, par Foulet (1967, p. 332).

14. N. Fournier (1998, p. 32, encadré) se réclame toutefois de quelques exemples qui montreraient que la construction *c'est N* où *ce* serait Sujet est également très ancienne. D'où sa conclusion que « L'exigence de pluriel provient de la collusion établie par les grammairiens normatifs entre deux constructions radicalement différentes ». Sans entrer dans le détail des attestations en ancien français convoquées par Fournier, je me bornerai à observer que cette collusion, si elle a eu lieu, s'est faite dans le sentiment des locuteurs, étant l'une des conséquences de l'affirmation de l'ordre SVA, avant qu'un remarqueur comme Vaugelas n'attribue au conflit entre l'usage et la raison grammaticale l'accord du verbe avec *ce* qui est désormais perçu comme l'attribut.

dans 92 % des occurrences antérieures aux *Remarques sur la langue française* (Vaugelas, 2009, p. 504n.). On peut tout au plus supposer, comme l'avait fait Ferdinand Brunot (1966, III, p. 534), que cet accord « eût sans doute disparu sans l'intervention des grammairiens ».

On pourrait ajouter que l'usage a imposé *c'est nous*, *c'est vous* de même que, dans le registre non soutenu d'aujourd'hui, on relève la tendance à utiliser *c'est* pour *ce sont*. Je serais tenté de rapporter cette simplification à la vocation plus générale de la langue, à savoir l'exclusion de l'accord avec l'élément situé à droite, que l'on peut constater non seulement dans la fameuse règle du participe passé mais, également, dans la conversion d'adjectifs (*la tête nue* et *nu-tête*, *Je vous envoie en pièce jointe ma demande...* et *Veillez trouver ci-joint ma demande...*, etc.). Le figement de *c'est* a aussi fondé sa transformation en dispositif syntaxique (Blanche-Benveniste, 2010, p. 108) appliqué aux constructions clivées. Confronté à la pression de l'analogie, le pluriel de la 3^e personne a pu néanmoins résister grâce aussi à son fréquent emploi, renforcé par les occurrences avec des Sujets nominaux.

Pour ne pas perdre la tête

Alors que l'ordre syntagmatique *ce* + formes conjuguées du verbe *être* s'est maintenu parce que ces dispositifs sont susceptibles de se passer de la norme grammaticale, le renversement des fonctions perçues a comporté des modifications phono-morphologiques importantes. Le pronom démonstratif, qui recevait autrefois l'accent¹⁵, est devenu clitique conformément autres pronoms personnels, alors que ceux qui suivent le verbe ont pris la forme tonique : *ce est il* s'est transformé en *c'est lui*, *ce sont ils* en *ce sont eux*.

De ce fait, *ce* est entré en concurrence avec *il* impersonnel. Comme celui-ci, il a perdu progressivement sa valeur anaphorique ou déictique et a été réduit au rang de marque auxiliaire du verbe.

15. La langue a conservé la trace de *ce* tonique dans *ce faisant*, *sur ce*, et on assiste aujourd'hui à la mode de le récupérer en liaison de phrase (*Et ce*, etc.).

Dans la langue écrite, les complétives construites sur *être*+adjectif demandent *il* ; dans la langue parlée, on utilise *ce*. Le pronom *il* a résisté à l'égard de la série des impersonnels canoniques, telle que l'expression du temps atmosphérique (*il pleut – il neige – il fait doux*). Une alternance plus complexe continue de régler l'expression chronologique :

- 22. il est tard
- 23. il est 15 heures
- 24. c'est lundi
- 25. on est le 14 avril – nous sommes le 14 avril
- 26. c'était le 14 avril

Pour exprimer une valeur déictique ou anaphorique plus nette, il a fallu alors choisir une nouvelle forme tonique dans les composés *ceci* et *cela*, d'abord en opposition, enfin – à l'oral – dans sa forme contractée *ça*. L'expansion du Sujet *ça* continue de caractériser le français parlé d'aujourd'hui. Elle a donné lieu à la prolifération d'expressions néologiques sérielles (*ça va* → *ça marche* et *ça va bien* vs. *Ça barde*, *Ça craint*, *Ça pourrait*, etc.). Elle favorise la création d'autres dispositifs qui régissent les fausses complétives :

- 27. Comment ça se fait que tu n'as jamais d'argent ?

Ou alors, elle engendre le déplacement du sujet impersonnel vers un usage défini personnel, désignant même des animés (*le garçon, ça arrive !?*), souvent pourvus de fonction anaphorique.

Cependant, le nouveau *pointeur* pronominal s'est spécialisé depuis longtemps pour exprimer une « référence indistincte » (Corblin, 1987 et 1991). Sa nature actancielle peut se révéler factice, comme le montre l'expression *ça craint*, où le Sujet et l'action se « découplent ». Car « les parlants se contentent d'actants vagues et de procès sans origine », comme c'est d'ailleurs le cas d'autres pronoms clitiques qui ne sont pas des Sujets : *on ne me la fait pas, t'en fais pas* (Béguelin, 2000, p. 31).

L'exemple de *n'empeche* ou de *suffit* montre bien le comportement de l'impersonnel. Prenons le deuxième. La norme fondée sur l'ancienne codification demande *il* pour l'emploi

absolu (*Il suffit !*) et l'oral le remplace par le pronom à référence indistincte (*Ça suffit !*). Mais avec une complétive, l'oral peut faire l'économie du sujet grammatical (*Suffit que tu lui parles*).

Des observations semblables pourraient s'appliquer aux contraintes syntaxiques que subissent les séquences construites sur le verbe *arriver* (Béguelin, 2000, p. 26) :

- 28. il arrive du monde
- 29. *il arrive de partout
- 30. ça arrive de partout
- 31. *ça arrive des gens de partout
- 32. il arrive des gens de partout

La construction impersonnelle varie selon la présence d'un actant réel explicite ou d'un supplément d'information (comme *de partout* en 30) qui empêche que le signifié du verbe passe du « mouvement » à l'« événement ». L'emploi de *il* dans l'énoncé évènementiel est encore possible avec valeur anaphorique :

- 33. Ils ne comprennent pas ce qu'il arrive

si l'on admet que cette tournure n'est pas la déformation de celle qui est obtenue par une proposition relative (*ce qui arrive*).

À côté de *il arrive* canonique introduisant une complétive, on peut aussi trouver *ça* dans la dislocation :

- 34. Ça m'arrive de perdre l'équilibre
- 35. Perdre l'équilibre, ça m'arrive

Mais ce qui est le plus important, c'est qu'au moyen du pronom sujet les deux sens du verbe peuvent s'opposer dans l'emploi isolé :

- 36. Il arrive (personnel + mouvement)
- 37. Ça arrive (déictique + mouvement / référence (in)distincte + évènement)

La fonction de ces pronoms, convoqués à différentes époques pour compenser la défaillance du Verbe, apparaît finalement avoir été double : d'un côté, celle d'un déictique qui s'accroche plus ou moins vaguement au contexte situationnel, donc d'un *support pragmatique* ; de l'autre, d'un *support phonétique* plus fort qu'un simple Sujet grammatical, qui conjure l'isolement du Verbe.

On peut conclure de là que la longue évolution de *ce* tonique à *ça* en tête de phrase reste liée à des raisons qui ne sont ni sémantiques ni syntaxiques. L'alternative que j'ai esquissée se situe du côté de la contrainte que l'aboutissement du français au statut de langue *non pro-drop* a pu déterminer dans le sentiment collectif des locuteurs. Afin de renforcer une telle hypothèse, qui reste difficile à démontrer, je suis parti, dans la première partie de cet article, des effets que cette contrainte a pu engendrer au niveau de la description métalinguistique, en suggérant que les grammairiens accordent un rôle exagéré au sujet pronominal. Cela peut choquer l'opinion acquise, mais c'est l'impression qui peut se former chez ceux qui parlent une langue où cet élément n'est pas obligatoire.

Références bibliographiques

- BÉGUELIN Marie-José, 2000, « Des clauses impersonnelles aux constituants phrastiques: quelques axes de grammaticalisation », dans Berrendonner, P. et Sériot, A. (dir.), *Le Paradoxe du sujet. Les propositions impersonnelles dans les langues slaves et romanes*, « Cahiers de l'ILSL », n. 12, Presses centrales de Lausanne, p. 25-37.
- BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Le Seuil.
- BERMAN Ruth, 1980, « The Case Of An (S)VO Language : Subjectless Constructions in Modern Hebrew », *Language*, n. 56, p. 759-776.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, 2010, *Approches de la langue parlée en français* [1997], Paris, Ophrys.
- BONVINO Elisabetta, 2005, *Le Sujet postverbal. Une étude sur l'italien parlé*, Paris, Ophrys.
- BRUNOT Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, [1909], Paris, Armand Colin, vol. III.
- CORBLIN Ferdinand, 1991, « Sujet impersonnel et sujet indistinct », dans Maillard M., *L'Impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Grenoble, Ceditel, p. 139-150.
- , 1987, « Ceci et cela comme formes à contenu indistinct », *Langue française*, 75, p. 84-88.
- CHOCKEYRAS Jacques et al., 1985, *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, ELLUG.
- DAVIET-TAYLOR Françoise et BOTTINEAU Didier, dir., 2010, *L'Impersonnel. La personne, le verbe, la voix : du partage des fonctions et de leur sémantisme dans les structures impersonnelles*, Rennes, PUR.
- FAIRON Cédric, KLEIN Jean-René et PAUMIER Sébastien, 2006, *Le Langage SMS*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.
- FOULET Lucien, 1967, *Petite Syntaxe de l'Ancien Français* [1919], Paris, Champion.
- FOURNIER Nathalie, 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.

- GREVISSE Maurice et GOOSSE André, 2007, *Le Bon Usage. Grammaire française*, 14^e édition, Paris-Louvain-la-Neuve, DeBoeck Université.
- KEENAN Edward, 1976, « Towards a universal definition of subject », dans Li, C. N. (dir.), *Subject and Topic*, New York Academy Press, p. 303-333.
- LAZARD Gilbert, 2006, *La Quête des invariants interlangues. La linguistique est-elle une science ?*, Paris, Champion.
- , 2001, *Études de linguistique générale. Typologie grammaticale*, Leuven-Paris, Peeters.
- LEHMANN Winfred, dir., 1978, *Syntactic Typology : Studies In The Phenomenology of Language*, Austin, University of Texas Press.
- MADONIA Francesco Paolo Alexandre et PRINCIPATO Aurelio, 2011, *Grammatica della lingua francese*, Roma, Carocci.
- MAILLARD Michel, 2010, « De la tendance interne des verbes moyens à l'impersonnalisation : perspective interlinguistique », dans Daviet-Taylor et Bottineau, *L'Impersonnel. La personne, le verbe, la voix...*, Rennes, PUR, p. 103-114.
- , 1991, *L'Impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Grenoble, Ceditel.
- NYCKEES Vincent, 2008, « Une linguistique sans langue ? Contributions à une réflexion sur les conditions d'émergence d'un sens commun », *Langages*, n° 170, p. 13-28.
- ROUSSEAU André, 2010, « L'énoncé impersonnel en typologie des langues et en philosophie du langage », dans Daviet-Taylor et Bottineau, *L'Impersonnel. La personne, le verbe, la voix...*, Rennes, PUR, p. 31-52.
- SIMONE Raffaele, 2004, *Fondamenti di linguistica* [1990], Bari Laterza.
- VAUGELAS Claude Favre de, 2009, *Remarques sur la Langue françoise* [1647], édition critique avec introduction et notes par Z. Marzys, Genève, Droz.
- ZEMB Jean-Marie, 2010, « Approche philosophique du découplage du Sujet et du Thème », dans Daviet-Taylor et Bottineau,

L'Impersonnel. La personne, le verbe, la voix..., Rennes, PUR,
p. 23-30.

« Plus d’amour, partant plus de joie »
(La Fontaine, *Fables*, VII, 1) : *Partant* à
l’épreuve du « raisonnement linguistique »
et du « sentiment de la langue »

Claire Badiou-Monferran

Université Paris-Sorbonne

EA 4509 « Sens, Texte, Informatique, Histoire »

Dans un ouvrage à paraître¹, je me suis intéressée à l’étrange fortune du connecteur *partant* dans l’histoire récente du français (XVI^e-XXI^e siècles). La chronique d’une mort annoncée, qui en passait, selon les observateurs de l’âge classique, par une phase intermédiaire de réduction des emplois du terme au seul “style de pratique” ne s’est pas réalisée. Nombreux sont aujourd’hui les locuteurs (tout du moins les scripteurs) qui, même en dehors du champ procédural, usent de ce marqueur pour exprimer un lien de conséquence². Pour expliquer la bonne résistance de ce mot, pourtant perçu dès le second tiers du XVII^e siècle comme obsolescent, j’ai privilégié des facteurs internes,

1. Voir C. Badiou-Monferran (à paraître).

2. Voir entre autres à ce sujet C. Badiou-Monferran (à paraître) et/ou les occurrences de Frantext, qui appartiennent à des domaines d’usage très variés :

- Parmi d’autres, les genres des essais (Hagège 1985, *L’Homme de paroles*) : « De même l’ont été, dans chaque biocénose vivante (communauté d’êtres interdépendants), les embryons d’organisations sociales qui se sont constituées, et, partant, les premières langues elles-mêmes ».

- Mémoires (Mendès-France 1985, *Œuvres complètes*) : « L’action gouvernementale sur le secteur nationalisé ne peut être efficace que si elle n’est pas dispersée et, partant, diluée à l’excès ».

- Roman (Mohr, 1988, *Vers l’ouest*) : « Plus d’argent, partant plus de joie ».

- Poésie (Char, 1983, *Le Bâton de Rosier*) : « Il n’ est de similitude
il n’ est que solitude
partant qu’ hurlement et loup ».

Toutes les citations non référencées de cet article sont des citations empruntées à Frantext.

notamment l'aptitude de *partant* à articuler un terme X à sa glose métadiscursive Y, ce que son quasi-synonyme *alors* ne permet pas³ :

s'il appelle ce pouvoir pouvoir prochain ; il sera thomiste, **et partant** catholique ; sinon, il sera janséniste, **et partant** hérétique (PASCAL Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657)

*s'il appelle ce pouvoir pouvoir prochain ; il sera thomiste, (??) **et alors** catholique ; sinon, il sera janséniste, (??) **et alors** hérétique⁴.

Cette caractéristique, conférant à *partant* un rôle spécifique dans l'expression de la relation consécutive, aurait contribué, sinon suffi – écrivais-je alors –, à garantir sa survie dans tous ses emplois (et à tous les niveaux de fonctionnement du tour : « méta » mais aussi « non méta »).

Sans préjuger de la validité de cette analyse, le présent numéro m'invite à reconsidérer avec plus de sérieux l'hypothèse, pour le coup proprement externe, relevant moins du « raisonnement linguistique » que du « sentiment de la langue »

-
3. À la différence de *alors*, les deux éléments *donc* et *par conséquent* sont susceptibles de commuter avec *partant* dans ce type de tour, mais contrairement à *alors*, ils ne sont pas à proprement parler quasi-synonymes de *partant*. Du coup, la valeur qu'ils confèrent à l'enchaînement métadiscursif considéré est différente de celle portée par *partant*. En effet, les couples *alors-partant* et *donc-par conséquent* se différencient en ce que :
- i) *alors* et *partant* sont des connecteurs anaphoriques – le repérage qu'ils impliquent par rapport au terme antécédent est un repérage par reprise –, tandis que *donc* et *par conséquent* sont des connecteurs non anaphoriques – le repérage qu'ils impliquent par rapport au terme antécédent est un repérage sans reprise ;
 - ii) *alors* et *partant* marquent un lien de causalité contingent, tandis que *donc* et *par conséquent* marquent un lien de causalité nécessaire (C. Badiou-Monferran, à paraître). Autrement dit, en tout type de configuration discursive, seuls sont comparables les fonctionnements de *alors* et *partant*.
4. Je souligne. Mon hypothèse est que dans les tours du type « X, marqueur consécutif, Y (glose métadiscursive de X) », la reformulation paraphrastique Y, certes sémantiquement disjonctive par rapport à X, renvoie, du point de vue référentiel, au même état de choses que l'état de choses présenté dans X ; que donc, la relation entre X et Y est une relation logique fondée sur la concomitance de X et Y, et non sur leur successivité temporellement ordonnée ; et qu'à ce titre, la consécution métalinguistique récuse peu ou prou d'être spécifiée par *alors*, dont le propre est de marquer une disjonction temporelle. C'est là que *partant*, connecteur de reprise disjonctive réputé obsolète, continue d'avoir un rôle à jouer. Dans cet emploi, incompatible avec le format d'*alors*, il se substitue à *alors*. Voir à ce sujet C. Badiou-Monferran (à paraître).

(aux sens de Gilles Siouffi, ici même), que Ferdinand Brunot invoque à plusieurs reprises dans l'ensemble de son œuvre. Pour le père fondateur de la linguistique historique, le cas de *partant* constitue en effet un cas d'école, repris de livre en livre, du *Précis de grammaire historique de la langue française* (1887) à *La Pensée et la langue* (1926), en passant par la magistrale *Histoire de la langue française*. Dans le tome IV de ce dernier ouvrage, consacré à « la langue classique », le cas de *partant* figure en très bonne place, au cœur de la courte – mais non moins célèbre – “ Préface ”, comme exemple-type de l'implication des locuteurs dans leurs usages :

Partout, des interventions individuelles ou groupales se mêlent à l'évolution normale, la précipitent et la favorisent, ou au contraire la retardent, la contrarient, la dévient, la redressent, en un mot, la faussent [...]. La chose se produit de cent façons [...]. Une autre fois, c'est un auteur dissident – je choisis exprès un cas bien différent – qui s'obstine à employer un mot rejeté, ainsi *partant*. La langue était en train de simplifier la double série : *partant, parquoi, par ce que ; pourtant, pourquoi, pour ce que*. ***Partant* risquait d'être éliminé, il l'était presque, comme *parquoi* et *pour ce que*. La Fontaine le met dans un vers charmant, que bientôt tous les Français cultivés sauront par cœur. Il le sauve. *Partant* ressuscite. Un fait particulier vient encore contrarier le fait général** (F. Brunot, 1966, [1913] *HLLF*, t. IV : p. IX-X. Je souligne).

La présente contribution entend refaire l'archéologie de ce scénario du sauvetage (externe), en en confrontant le cas échéant les données à celles du scénario d'une sauvegarde – pour le coup proprement interne – élaboré plus récemment par mes soins.

Des “usages” et des “discours sur l'usage” de *partant* avant Ferdinand Brunot

Partant dans et au moment des Remarques

Parue une dizaine d'années avant les *Remarques* de Vaugelas, *La Comédie des Académistes* (1638) constitue sans doute l'une des pièces – dans les deux sens – à porter au dossier de cette livraison. Elle met en scène des personnages soucieux

de rendre compte de leur « sentiment » de (et sur) la langue. L'extrait suivant porte, entre autres, sur l'emploi de *partant* :

GODEAU

Voicy **mon sentiment** : Je dis qu'« or » et « d'autant » sont sans délicatesse ; En ces mots je reprends leur très grande rudesse.

SILHON

Inepte sentiment, absurde vision! Je maintiens que ces mots font la conclusion ; L'un d'eux fait l'épilogue, ou bien la conséquence, L'autre sert à prouver dans le champ d'éloquence.

GODEAU

Le premier sent l'escole ; il suffit de « **partant** » ; Le second est trop vieux.

LA TROUPE

Nous en disons autant. (SAINT-ÉVREMOND ÉTELAN comte d', *La Comédie des académistes pour la Réformation de la Langue française*, 1638, V, 2. Je souligne).

Dans cette joute métalinguistique, Saint-Évremond *alias* Godeau défend *partant*, plus moderne et moins technique que certains de ses quasi synonymes. Dix ans plus tard, *partant* « a vieilli » à son tour, et dans le jeu des grammaires en compétition, il n'est plus favori. Particulièrement contrasté, le témoignage des *Remarques* et, dans sa foulée, des diverses "Observations" ou "Remarques" sur les *Remarques* est à cet égard édifiant. Dans son ouvrage fondateur, Vaugelas (1647) avance sur *partant* des jugements normatifs hésitants, dont Scipion Dupleix (1651) exhibera les revirements. Si Le Vayer (1647) et Ménage (1672) défendent, le premier à cor et à cri, le second plus timidement, l'emploi du morphème en question, Patru (s.d.) le dit hors d'usage – tout en l'utilisant lui-même, selon Ménage (1672).

Indirectement, ces sentiments mêlés, contradictoires, attestent tout à la fois la rémanence de *partant*, comme connecteur consécutif, et l'obsolescence, voire la disparition de ses autres usages :

- Obsolescence, notamment, de l'usage temporel (où *partant* est paraphrasable par « à ce moment-là »)

il vit une maison et chasteau parfaitement bastis, que le Docteur Fauste avoit fait par son enchantement. **Partant** il pria le comte et sa femme qu'ils voulussent s'accommoder là et manger avec luy dans ce chasteau pour cete matinée. (PALMA-CAYET Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598)⁵

- Disparition de l'usage comparatif (où *partant* est paraphrasable par « de la même façon »)

NICOT. Je pourrois pareillement amener en jeu l'autorité de Temistocle, lequel n'estima pas tant l'amitié de Symonide, qu'il voulut aucunement offenser la loy : car tout ainsi que le bon poëte ne doit jamais fallir à la mesure de son vers, semblablement le bon juge qui ayme son honneur, ne doit jamais decliner tant soit peu de la loy. **Partant** Demosthene l'appelloit l'ame de la cité. Le bon Roy Cyre estimoit ceux là injustes seulement, qui n'avoient aucunes loix. Pyndare appelloit la loy, la royne de toutes les choses mortelles et immortelles. Socrate ne permit jamais que le peuple prononçast sa sentence contre les loix [...]. Bref si l'autorité des hommes sages pouvoit quelque chose envers toy, je t'asseure que tu ne demeurerois pas guieres en ton opinion. (BRUÉS Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557)⁶.

- Obsolescence ou disparition des emplois causaux

- Disparition de l'emploi articulant un tour dans lequel Y justifie l'énonciation de X (*partant* étant alors paraphrasable par *car*) :

Nous oyons ce qu'a prononcé Esaie de la mansuetude de Jesus Christ, nous oyons ce que luy mesmes proteste de soy : « Apprenez de moy, car je suis debonnaire et humble de cueur ». **Partant**, comme dit saint Paul, combien qu'il fust en la forme de Dieu, il s'est aneanti, à fin que nous apprenions de luy d'estre petis et humbles. Puis que le Filz de Dieu est descendu jusques là du throne celeste de sa majesté, qu'estant vestu de nostre chair, il s'est abbaissé non seulement à condition servile, mais à l'opprobre de la croix, qui est-ce de nous qui n'aura honte

5. L'examen détaillé de toutes les occurrences de *partant* temporel dans Frantext montre que cet emploi ne subsiste, à partir du second tiers du xvii^e siècle, que de façon subsidiaire : on en trouve encore une occurrence chez Pascal (1662), une occurrence chez La Fontaine (1668), puis une occurrence chez Voltaire (1733).

6. Si mon relevé est correct, il s'agit de l'unique occurrence de ce type dans Frantext.

de lever les crestes pour vouloir estre reputé quelque chose ? (CALVIN Jean, *Des scandales*, 1550)⁷.

•• Obsolescence de l'emploi articulant un tour dans lequel Y donne la cause des faits contenus dans X (*partant* étant alors paraphrasable par « parce que ») :

je sçay bien que vous avez merité ces joyaux, et encore plus : aussi estes-vous bonnes filles ; mais encore il y a, et faut de la consideration en tout ; je veux sçavoir de vous qui est la plus entenduë, et pour cause, afin d'instruire les novices, pour bien entretenir l'ordre et anticque façon de vivre du couvent. **Et partant**, celle qui rencontrera le mieux à propos ce qui luy semble de l'action notable de delectation, et ce qu'elle a remarqué faisant la cause pour quoy, en faisant son service, jouxte le breviaire à l'usage de Reims, ceste-là aura non-seulement son present (c'estoient couteaux), mais aussi fera des autres à son plaizir (BÉROALDE DE VERVILLE François, *Le Moyen de parvenir*, 1610)⁸.

Et lorsque Vaugelas, affirme simultanément, dans ses *Remarques*, que :

POUR CE, pour à cause de cela, ou *partant*. Par ainsi.

Un de nos plus celebres Autheurs a escrit, le *vice gaigne toujours*, & pour ce, il le faut chasser avant qu'il soit tourné en habitude. Je dis, que ce *pour ce*, pour dire *partant*, ou à cause de cela, n'est pas bon, & qu'il ne doit jamais estre employé à cet usage. Il se disoit autrefois, mais il ne se dit plus. De mesme, par ainsi, dont M. Coeffeteau, & M. de Malherbe se servent si souvent en ce mesme sens, n'est presque plus en usage ; On dit simplement *ainsi*, sans *par* (VAUGELAS, 1647 : 82).

PARTANT

Ce mot, qui semble si necessaire dans le raisonnement, & qui est si commode en tant de rencontres, commence neanmoins à vieillir, & à n'estre plus gueres bien receu dans le beau stile. Je suis obligé de rendre ce tesmoignage à la verité, après avoir remarqué plusieurs fois que c'est le sentiment de nos plus purs

7. Là encore, il s'agit de l'unique occurrence de ce type relevée par mes soins dans Frantext.

8. Si mon relevé est correct, la dernière occurrence de ce type dans Frantext remonte à Mabillon 1691, et à partir du second tiers du XVII^e siècle, on n'en compte plus que quelques traces subsidiaires (trois occurrences chez Guez de Balzac, 1653, 1654 ; une occurrence chez Arnauld et Nicole, 1662).

& plus délicats Escrivains. C'est pourquoy je m'en voudrois abstenir, sans néanmoins condamner ceux qui en usent (VAUGELAS, 1647 : 225).

sans doute faut-il comprendre, du fait de la mise en série de *partant* avec *pour ce* et *à cause de cela*, que le *partant* « si nécessaire » et « si commode » dont il enregistre (tout en le déplorant) le vieillissement, n'est autre que le *partant* causal.

Tout au long de l'âge classique, l'emploi consécutif dudit morphème résiste bien en revanche, dans tous types de textes, notamment dans ceux que les remarqueurs apparentent aux textes de « beau stile »⁹. On en trouve entre autres de multiples attestations chez Coëffeteau (1646), Guez de Balzac (1652, 1654), Pascal (1655, 1657, 1662), Brébeuf (1656), l'abbé de Pure (1656), l'abbé d'Aubignac (1657), M^{me} de Sévigné (1680), Mabillon (1691), Boileau (1698), et bien entendu La Fontaine (1668-1678) – pour ne citer que des scripteurs contemporains des *Remarques*, et des observations sur les *Remarques*.

On comprend mieux alors que les écrits de Patru puissent tout à la fois être allégués par Ménage pour rendre compte de la productivité de *partant* (comme connecteur consécutif) :

MÉNAGE (1936 [1672] éd. J. Streicher : 444-45). M. de Vaugelas a remarqué que PARTANT commençoit à vieillir & à n'estre plus bien reçu dans le beau stile. Et j'ay esté de son avis au chapitre 186. de la première partie de ces Observations : après avoir remarqué néanmoins, que M. de Balzac s'en estoit servi dans le sixième de ses Entretiens [...] M. Patru [...] s'est aussi souvent servi de ce mot. Vous trouverez à la p. 720 de son Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias, *Tous ces trophées, tous ces glorieux exploits, tous ces triomphes, sont des fruits de nostre vertu, aussibien que de la conduite, & de l'incroyable hardiesse de Lucullus. Et partant ces divins esprits, qui en consacrent la mémoire dans leurs ouvrages, consacrent au mesme temps le nom, & l'incomparable valeur du Peuple Romain [...]*. Tout cela me fait croire présentement que *partant* peut encore aujourd'hui trouver sa place

9. Voir entre autres la citation de Vaugelas ci-dessus et celle de Ménage ci-dessous.

et affirmer eux-mêmes par ailleurs l'obsolescence dudit marqueur (comme connecteur causal cette fois) :

PATRU (STREICHER 1936 : 168). En marge de la remarque « *Pour ce pour à cause de cela ou partant* » de Vaugelas, Patru y souligne *partant* (p. 82, l. 17) et commente : « Il ne se dit plus du tout ».

Partant dans la tradition lexicographique française monolingue

Par contamination, le sentiment de vieillissement – corroboré dans les faits pour les usages temporel, comparatif et causal de *partant* – va s'étendre à l'emploi consécutif du connecteur. Thomas Corneille (1687) condamne ce dernier, hors registre « comique », et l'Académie (1698) le réserve au style argumentatif, préférant partout ailleurs *par conséquent* :

CORNEILLE (1936 [1687] éd. J. Streicher : 445). Monsieur de la Mothe le Vayer approuve *partant*. M. Chapelain trouve ce mot bon, & dit que c'est caprice de s'en abstenir tout à fait. Monsieur Ménage dit avec M. de Vaugelas, qu'il a vieilly, & qu'il n'est plus reçu dans le beau stile. Je suis de son sentiment & ne voudrois m'en servir que dans le comique.

ACADÉMIE (1936 [1698] éd. J. Streicher : 445). Ce mot *partant* peut estre encore employé avec quelque grace dans des discours de raisonnement. Hors de là on lui prefere *par consequent*.

Parallèlement, du *Richelet* (1680) au *Boiste* (1800), les premiers dictionnaires monolingues du français donnent *partant* consécutif comme obsolète, et en cantonnent l'emploi au « style de Pratique » :

RICHELET (1680). PARTANT. Sorte de *conjonction*, qui signifie *c'est pourquoi*, & que quelques-uns trouvent un peu vieille. Cependant, on la rencontre dans de fort bons Auteurs, il n'y aurait pas grand mal à être retenu à la condamner. [Et *partant* ces divins esprits, qui. Patru, *plaidoié* 9].

ACADÉMIE (1694). PARTANT. adv. **Par conséquent**. Il n'a guere d'usage qu'avec la conjonction *Et*, mise devant. *Et partant il est necessaire*.

ACADÉMIE (1762, 4^e éd.). PARTANT. adv. **Par conséquent**. *Vous avez signé au contrat, & partant vous êtes obligé. Reçu tant, payé tant, & partant quitte*, Ce mot est ordinairement plus en usage en style de Pratique.

FÉRAUD (1787-1788). PARTANT, adv. **Par conséquent. Il est suranné et hors d'usage.** Et *partant*, avouons que la force et le courage a été comme le manteau royal, qui l'a parée. *Masc.* Vous ne l'avez pas, dites-vous, la grâce, et *partant* vous ne le pouvez pas. *La Rue.* = *L'Acad.* se contente d'avertir que ce mot est ordinairement plus en usage en **st. de Pratique.** Il me semble que ce n'est pas assez dire; et qu'au Palais même, il n'est guère employé que par les vieux Procureurs. Du reste, il est entièrement banni du discours ordinaire; et l'on ne peut plus le dire qu'en plaisantant.

BOISTE (1835[1800]). PARTANT, adv. *Idèò. t. de prat. par conséquent,* en conséquence ; t. de poésie naïve et familière [La Fontaine].

L'usage dément ici les discours sur l'usage, tout du moins les discours lexicographiques sur l'usage¹⁰. Très nombreuses en effet sont les attestations dix-huitiémistes de *partant* consécutif, que Frantext – entre autres – donne à lire hors du champ de la chicane. Dans cette base textuelle, on recense ainsi des occurrences du quasi-synonyme de *par conséquent* dans des écrits assurément non procéduraux, comme ceux de Saint-Évremond (1703), Vauban (1707) La Motte (1719), Boulainvilliers (1727), Meslier (1729), Dubos (1734), Varenne (1740), Duclos (1745), Marivaux (1750), Mirabeau (1750), Montesquieu (1755), Voltaire (1755, 1764, 1778), Marmontel (1763), Holbach (1768), Rétif de la Bretonne (1776, 1784), Bernadin de Saint-Pierre (1784), Florian (1792), ou encore Chateaubriand (1803)¹¹.

Dans le cas de *partant*, le déphasage de l'usage et du discours lexicographique sur l'usage est frappant. Sans doute s'origine-t-il dans un double malentendu, qui d'une part assimile le vieillissement de *partant* causal – repéré (et regretté) en son temps par Vaugelas – à un vieillissement généralisé, valant pour

10. Au même moment, les grammaires scolaires de Pierre Restaut (1730, p. 195-196) et de Noël François de Wailly (1826 [1754], p. 108-109) mentionnent *partant* au titre des « conjonctions conclusives » disponibles en langue, sans en restreindre le domaine d'emploi au champ judiciaire. La grammaire de Restaut ne donne pas d'exemple pour ce connecteur. Celle de Wailly en forge un qui ne relève pas particulièrement du style procédural, comme en témoigne l'énonciation personnelle mettant en scène un "je" et un "tu" : « Vous m'avez gagné deux parties, je vous en ai gagné deux autres ; *partant* nous sommes quittes » (Wailly, 1826 [1754], p. 109).

11. Voir C. Badiou-Monferran (à paraître).

tous les emplois du morphème, notamment l'emploi consécutif, et qui d'autre part, prend pour un fait avéré les prescriptions diaphasiques, personnelles et subjectives, d'un Thomas Corneille ou de l'Académie :

CORNEILLE (1936 [1687] éd. J. Streicher : 445) : Monsieur de la Mothe le Vayer approuve *partant*. M. Chapelain trouve ce mot bon, & dit que c'est caprice de s'en abstenir tout à fait. Monsieur Ménage dit avec M. de Vaugelas, qu'il a vieilly, & qu'il n'est plus receu dans le beau stile. **Je suis de son sentiment & ne voudrois m'en servir que dans le comique.**

ACADÉMIE (1936 [1698] éd. J. Streicher : 445). Ce mot *partant* peut estre encore employé avec quelque grace dans des discours de raisonnement. Hors de là **on lui prefere par consequent** (je souligne).

et postule *de facto*, pour *partant* consécutif, une restriction de plus en plus sévère des domaines d'emploi jusqu'au domaine le plus conservateur : celui de la « Pratique ».

Le XIX^e siècle hérite ainsi d'un imaginaire lexicographique en déport avec la réalité de l'usage, tout du moins des usages de l'écrit. Dans le champ des pratiques scripturales, *partant* résiste, persiste, en dépit de sa mort annoncée par la dictionnaire. Son « sauvetage » – sa « résurrection », s'il en est – est purement métalexographique.

Or, dans cet ordre, les *Fables* de La Fontaine vont jouer un rôle de premier plan. Les deux vers des « Animaux malades de la peste » :

Les Tourterelles se fuyaient ;

Plus d'amour, **partant** plus de joie (LA FONTAINE Jean De, *Fables : Livres 7 et 8*, 1678, VII, 1).

vont retenir en effet l'attention de la nouvelle génération de lexicologues et de lexicographes. Charles Nodier, à qui l'on doit, en 1835, l'édition revue et augmentée du *Dictionnaire universel* de Pierre Claude Victoire Boiste, s'en prend, dès 1820, dans ses *Mélanges de littérature et de critique*, aux restrictions

diastratiques de l'article PARTANT dans le dictionnaire qu'il réédite :

« *Partant*, adverbe employé dans la pratique », n'est pas une définition de poète. Dans ce vers de La Fontaine : "Plus d'amour, *partant* plus de joie", ce terme appartient, si je ne me trompe, à un autre dictionnaire qu'à celui de la chicane (Nodier, 1820, t. 1, p. 149).

Réitérée (par le même) en 1828 dans l'*Examen des dictionnaires de langue française*¹², cette critique, qui a vocation à faire état de l'usage de *partant* (consécutif) dans tous les genres de discours, notamment dans ceux relevant de la langue littéraire, est relayée par le lexicologue Charles Marty-Laveaux dans son « Essai sur la langue de La Fontaine » de 1854 :

Charles Nodier a eu pleinement raison de reprocher à Boiste de n'avoir admis *partant* que comme terme de pratique, bien que La Fontaine ait dit : "plus d'amour, partant, plus de joie" (Marty-Laveaux, 1854 : p. 63).

Elle sera reprise par Émile Littré dans son *Dictionnaire de la langue française* (1872-1877) :

PARTANT. 2 (*par-tant*) adv. Par conséquent.

LA FONT., *Fabl. I, 17*: Il avait du comptant, Et partant De quoi choisir... — LA FONT., *ib. VII, 1* : **Les tourterelles se fuyaient ; Plus d'amour, partant plus de joie** — VOLT., *Zadig, 4* : Le plus sot des Chaldéens et partant le plus fanatique — VOLT., *Ép. III* : Peu courtisan, partant homme de foi. Il s'emploie en style de pratique et de comptabilité. Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Sur quoi payé tant, partant reste... — Partant quitte, c'est-à-dire tous les comptes balancés, les deux parties sont quittes l'une envers l'autre. **REMARQUE** Ce mot partant peut être encore employé avec quelque grâce dans les discours de raisonnement ; hors de là, on lui préfère par conséquent, Acad. **Observ. sur Vaugelas, p. 247, dans POUGENS.** Cette remarque de l'Académie n'est pas juste, comme le prouvent les exemples (je souligne).

12. C. Nodier (1828, p. 300) : « PARTANT. C'est un terme de pratique, selon M. Boiste. Dans ce vers : " Plus d'amour, *partant* plus de joie ", ce n'est pas un terme de pratique, ou je me trompe fort ».

Désormais, c'est aux deux vers de La Fontaine qu'il est donné d'illustrer l'étendue des emplois de *partant*, par-delà le seul champ de la chicane. Les récritures de l'exemple proposé, à l'entrée PARTANT, dans les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie* en administrent la preuve :

ACADÉMIE (1798, 5^e éd.). PARTANT. adv. Par conséquent. ***Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Reçu tant, payé tant, et partant quitte.*** Ce mot est ordinairement plus en usage en style de Pratique.

ACADÉMIE (1835, 6^e éd.). PARTANT. adv. Par conséquent. ***Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Reçu tant, payé tant, et partant quitte. Partant redoit la somme de... Sur quoi payé tant, partant reste...*** Ce mot est particulièrement d'usage en style de Pratique et de Comptabilité.

Il s'emploie aussi quelquefois dans le style familier. Il n'avait plus de fortune, partant plus d'amis.

ACADÉMIE (1932-1935, 8^e éd.). PARTANT. adv. Par conséquent, par suite. ***Plus d'argent, partant plus d'amis*** (je souligne).

Comme tous les exemples du dictionnaire en question, ceux de l'article considéré constituent des exemples forgés. Or, si les exemples de la 5^e édition sont tous empruntés au « style de Pratique », celui de la 8^e édition reformate un exemple de la 6^e édition relevant pour sa part du « style familier », sur un patron rythmique – l'octosyllabe réparti en trois temps + *partant* + trois temps – et syntaxique – la phrase nominale complexe corrélatrice négative en [*plus de...plus de*] – inspirés de toute évidence du vers des « Animaux malade de la Peste ». Les parentés sonores entre « argent/joie » et « amis/amour » accusent le lien des deux énoncés et présentent l'exemple du dictionnaire comme une récriture plus ou moins cynique du joli vers de La Fontaine.

Pour leur part, désormais, de Louis Nicolas Bescherelle à Marc Wilmet, les grammairiens soucieux d'exemplifier sur pièce le fonctionnement du connecteur consécutif en cause feront régulièrement appel aux deux vers des « Animaux malades de la peste » :

Bescherelle, *Grammaire nationale* (1835-1836, p. 599) :
« conjonctions ou expressions conjonctives qui se placent
toujours au second membre de la période » :

Les tourterelles se fuyaient ;

Plus d’amour, *partant* plus de joie (La Fontaine)

Wilmet (2009 : 9) : « Conjonctions de coordination ». L’ancienne
litanie *et, ou, ni, mais, car, or, donc* a donné lieu à une comptine
mnémotechnique : *Mais où est donc Ornica* ? [...]. Prenez garde
que la liste n’est ni homogène [...] ni surtout complète. Faut-il
en exclure *avec* [...] ou *partant* = “donc” (La Fontaine toujours :
les tourterelles se fuyaient : / Plus d’amour, *partant* plus de
joie ») ?

Ainsi, dans le corpus « méta », la fortune de « plus d’amour,
partant plus de joie » est considérable. On lui doit le « sauvetage »
dudit connecteur, entendons, la reconnaissance de la possibilité
et de l’effectivité de son emploi dans tous les domaines, même
les moins chicaniers, comme celui de la langue poétique.

Quid, en retour, de l’implication de ce vers, et du nouveau
discours de reconnaissance afférent, dans les usages du français
moderne ? Autrement dit, dans quelle mesure est-il possible
de « sauver », à notre tour, tout ou partie de l’hypothèse
brunotienne ?

Partant et ses mises en récit par Ferdinand Brunot

Ferdinand Brunot revient sur le cas de *Partant* (consécutif)
dans au moins trois ouvrages importants. La réflexion conduite
dans *l’HLLF* (voir l’introduction de cet article) est en effet
encadrée – chronologiquement – par les deux propos reproduits
ci-dessous, appartenant respectivement au *Précis de Grammaire
historique* et à *La Pensée et la langue* :

À être ainsi gueux et délicats, comme disait Balzac, les
puristes ont privé le français d’une foule de termes souvent
nécessaires, au moins utiles [...]. On ne voit pas pourquoi ils
avaient condamné : *partant* [...] (Brunot 1899 [1887], *Précis de
Grammaire historique* : p. 39)

PARTANT, POURTANT. De *par* et *pour* pris en ce sens, sont nés *partant*
et *pourtant*. **Partant a failli mourir au XVII^e s. ; il paraissait vieux.**

Il est probable que c'est La Fontaine qui l'a sauvé, avec son délicieux vers : *Plus d'amour, partant plus de joie* (Fab., IX, 2) ; – *Le but du philosophe du dix-huitième siècle semble plus personnel, partant moins sérieux et moins utile* (G. Sand, *Histoire de ma vie*, I, 23).

Pourtant n'a jamais été abandonné, mais il ne peut plus introduire une conséquence. Il marque [l'] opposition, comme nous le verrons par la suite ; *il n'avoit la veue tant bonne comme de coustume...Pourtant ne cognoissoit il tant distinctement les poincts des dez* (Rab., II, 186, M.-L.). (BRUNOT, 1965 [1926], *La Pensée et la langue*, p. 831-832. Je souligne).

Dans le dernier de ces textes, le scénario du « sauvetage » en langue de *partant* par l'énoncé « *plus d'amour partant plus de joie* » réapparaît. Or, même si la grâce du vers en question été glosée très tôt, notamment par Marmontel :

Qu' à ces vers charmans de Lafontaine, « les tourterelles se fuyoient ; /Plus d' amour, partant plus de joie », qu' à mille traits pareils semés dans ses écrits on ajoute, on change quelque chose ; ce n'est plus la même naïveté (MARMONTEL Jean-François, *Poétique française*, 1763, chap. 4).

on l'a vu, La Fontaine n'a pas eu à – et n'a pu – « sauver » le connecteur, car la productivité de ce dernier, à l'âge classique, du moins pour l'emploi consécutif, était parfaitement avérée. Tout en se donnant pour un récit factuel, le récit élaboré par Brunot est donc une chimère, alimentée à la source du « sentiment » des tous derniers remarqueurs et du « métadiscours » des premiers lexicographes. Dans quelle mesure, toutefois, la reconstruction magistralement orchestrée par l'œuvre de Ferdinand Brunot a-t-elle pu peser sur les usages linguistiques des xx^e et xxi^e siècles ?

Revitalisation de l'hypertexte La Fontainien

Si, avant F. Brunot, La Fontaine n'a pas “sauvé” *partant*, après F. Brunot, tout du moins après la nouvelle génération de lexicographes et lexicologues que F. Brunot a relayée dans son œuvre, *partant* et La Fontaine sont devenus deux alliés substantiels. Se développe ainsi, dans l'écrit cultivé du xx^e et du xxi^e siècle, tout un jeu de récritures dont « *plus d'amour partant plus de joie* » constitue l'hypertexte, et dont Frantext ne donne

précisément aucune attestation pour les périodes antérieures au XIX^e siècle. On citera, parmi d'autres :

point de garantie sociale, partant point de solidarité (PROUDHON Pierre-Joseph, *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère* : t. 1, 1846).

point de haine amère, partant, point de peur ; (DESBORDES-VALMORE Marceline, *Élégies (1833-1859)*, 1859).

[Il n'a] plus de vices de caste, -partant, plus de vertus de corps (GONCOURT Edmond De GONCOURT Jules De, *Journal : mémoires de la vie littéraire* : t. 1 : 1851-1863, 1863).

[Il n'est] point de parents, de foyer, de clefs prises : partant, point de baisers, point de douces surprises ! (RIMBAUD Arthur, *Poésies (1869-1871)*, 1871).

[il n'y aura] pas de banquet, partant pas d'émeute, partant pas de révolution. (HUGO Victor, *Choses vues*, 1885).

plus de tsé-tsé ; partant, plus de typanosomiase (GIDE André, *Le Retour du Tchad*, 1928).

[il n'y a] point d'amour durable, partant point de bonheur (AYMÉ Marcel, *La Jument verte*, 1933, chap. 15)

point de curiosité, partant point de science (FEBVRE Lucien, *Combats pour l'histoire*, 1952).

pas de jour, pas de nuit pour toi, partant pas de saisons (BERGER Yves, *Le Sud*, 1962).

Plus d'argent, partant plus de joie (MOHRT Michel, *Vers l'Ouest*, 1988).

Plus de Projet de Poésie, partant, plus de haibun (ROUBAUD Jacques, *La Bibliothèque de Warburg : version mixte*, 2002).

plus de garçons, partant, plus d'amour (GROULT Benoîte, *Mon évasion*, 2008).

Élaboré tout au long du XIX^e siècle et parachevé par l'œuvre de F. Brunot, le scénario imaginaire du sauvetage de *partant* par "plus d'amour partant plus de joie" fait désormais partie de la mémoire collective des Français cultivés. Dans l'écrit littéraire, sinon soutenu, le vers de La Fontaine prête désormais volontiers aux relations consécutives articulées par *partant* sa structure corrélatrice, voire sa syntaxe nominale, sa facture octosyllabique, sa thématique (Aymé, 1933 ; Mohr, 1988 et Groult, 2008). En

déphasage pendant tout le XVIII^e siècle avec l'usage, le discours sur l'usage (le métadiscours ? le "sentiment de la langue" ?) revu et corrigé par la nouvelle génération de lexicographes et de grammairiens finit, au XX^e siècle, par avoir des implications sur l'usage : il inscrit le vers La Fontainien au cœur de l'interdiscours du français cultivé, le constituant soit en hypertexte assumé, soit en référence inconsciente.

Revitalisation d'une étymologie populaire

La mise en récit de l'histoire de *partant* effectuée par Brunot a une autre incidence : celle de revitaliser, indirectement, l'étymologie populaire à laquelle le locuteur – non lettré cette fois – sera tenté de rattacher *partant*.

Ferdinand Brunot n'ignore assurément que *partant* est un morphème de formation française, obtenu par l'agglutination de *par* – préposition issue de *per* – et de *tant* – adverbe issu de l'intensif comparatif *tantum*. Sans entrer dans tous les détails de ce parcours, le texte de *La pensée et la langue* en reprend bien l'idée générale :

PARTANT, POURTANT. De *par* et *pour* pris en ce sens, sont nés *partant* et *pourtant*.

Toutefois, lorsque Brunot enchaîne, dans la foulée de cette information savante, sur le scénario du sauvetage de *partant*, il rapporte « plus d'amour, partant plus de joie » non pas aux « Animaux malades de la peste » (VII, 1), mais à la fable des « Deux pigeons » (IX, 2). Soit, à une fable racontant l'histoire d'un départ :

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre.

L'un d'eux s'ennuyant au logis

Fut assez fou pour entreprendre

Un voyage en pays lointain [...]

S'agit-il d'une simple coquille ? Ou d'un retour du refoulé épilinguistique, opposant au savoir rationalisé de l'étymologie avérée (*partant*, de *par* et *tant*) la force vive d'une étymologie populaire (*partant* : de *partir*) ? Après tout, si, comme l'affirme

Marmontel, il n'y a pas un mot à changer dans le vers « Plus d'amour, partant plus de joie », pas même le connecteur, sans doute est-ce parce que ce dernier relaye, par homonymie, la fuite des tourterelles évoquée dans le cotexte gauche (« les tourterelles se fuyaient »). En langue, nombreux sont, au demeurant, avant, pendant et après La Fontaine, les énoncés amphibies dans lesquels *partant* s'interprète tout aussi bien comme un connecteur ou comme une forme verbale :

On luy vint rapporter que le Guysart estoit mort. Cella faisait doubter Sa Majesté. Partant, il souslève la tapisserie dont l'on avoit couvert le corps palpitant et tout sanglant ; après ce, il sort (LUCINGE René De, *Dialogue du François et du Savoyisien*, 1593).

Pour récompense, Ésope lui demanda la liberté. Xantus la lui refusa, et dit que le temps de l'affranchir n'était pas encore venu : si toutefois les dieux l'ordonnaient ainsi, il y consentait ; partant, qu'il prît garde au premier présage qu'il aurait étant sorti du logis : s'il était heureux, et que, par exemple, deux corneilles se présentassent à sa vue, la liberté lui serait donnée ; s'il n'en voyait qu'une, qu'il ne se lassât point d'être esclave. Ésope sortit aussitôt (LA FONTAINE Jean De, *Fables : Livres 1 à 6*, 1668, *LA VIE D'ÉSOPE LE PHRYGIEN*).

J'avais trouvé ma voie, oui, la porte ouverte vers l'avenir. Elle me permit aussi, très vite, de quitter ma ville natale et, partant, d'échapper à tous les souvenirs qui s'y attachaient (DUPEREY Annie, *Le voile noir*, 1992).

À rattacher abusivement le *partant* de « plus d'amour partant plus de joie » à une fable qui n'est pas la bonne, et qui illustre les dangers du voyage, Brunot fait communiquer exemplairement « savoir linguistique » et « sentiment de la langue ». Si le *Précis d'histoire de la langue* déplore – certes indûment, on l'a vu – la proscription classique de *partant* consécutif, terme jugé « nécessaire » par Brunot et en effet « utile », dans la mesure où le potentiel anaphorique que lui confère son origine effective (*partant*, issu de *par* et de *tant*) en fait un bon pendant de l'anaphorique *alors* susceptible de figurer, en vertu de ses qualités intrinsèques, dans des structures qu'*alors* n'est pas en mesure d'articuler (notamment les structures de glose métadiscursive présentées dans l'introduction) ; si le *Précis*, donc, privilégie,

même de façon allusive, un savoir linguistique enté sur une étymologie avérée, la *Pensée et la langue*, par le biais d'une citation mal référencée, ouvre le raisonnement linguistique et la science positive à l'« épilinguistique », à l'étymologie populaire, aux remotivations ; bref, à tout un métadiscours souterrain que l'historien de la langue ne saurait négliger : qui pourra affirmer en effet, que la fausse étymologie de *partant*, la réanalyse¹³ – discursivement féconde – du connecteur en participe présent recatégorisé n'a pas agi, dans l'étrange fortune de ce terme, comme un puissant facteur de conservation, accessible non pas seulement aux « Français cultivés » (Brunot, *HLLF*) mais à tous les locuteurs natifs ? Ce sont assurément ces passages, assumés (*HLLF*) ou non (*La Pensée et la langue*) entre raisonnement linguistique, sentiment de la langue et sensibilité épilinguistique qui rendent l'œuvre de Ferdinand Brunot aussi fascinante.

Conclusion. Raisonnement linguistique, sentiment de la langue, sensibilité épilinguistique : défis, emprunts, hybridation de la « diachronie »

Contrairement aux mots lexicaux, les mots grammaticaux sont supposés échapper aux influences de l'histoire externe. Les théories de la grammaticalisation en proposent une modélisation qui identifie très largement la diachronie à un processus de développement interne. Seul, le schéma quadriphasé de B. Heine (2002) repris et amendé par C. Marchello-Nizia (2006), intègre la notion – sociolinguistique – de « variation » dans la phase 2 de son modèle (celle dite « contexte de transition »). Pour autant, cette linguistique cognitive se focalise sur l'évolution des usages, sans tenir compte des évaluations des usages, ni, *a fortiori*, de l'implication de ces évaluations dans l'évolution des usages. Tout au mieux

13. Au sens de C. Marchello-Nizia (2006, p. 78 et suiv.) : « Une forme ou une construction produite par un locuteur est interprétée et donc analysée différemment par l'auditeur [... Cette *réanalyse*] est souvent suivie d'une *re-catégorisation* de l'unité réanalysée ». En l'occurrence, l'adverbe *partant* fait l'objet d'une double recatégorisation : il est interprété comme un participe présent (recatégorisation 1) assurant, en discours, un rôle de connecteur (recatégorisation 2). Sur la notion de « réanalyse », voir ici même l'article de B. Combettes.

ne convoque-t-elle les jugements métadiscursifs sur les faits de discours étudiés que comme un témoignage renseignant, non pas sur le phénomène considéré, mais sur la réception dudit phénomène. L'histoire du changement linguistique qu'elle promeut est une histoire stratifiée, discrète, distinguant changement effectif et changement représenté. Dans cette vision de la diachronie « en feuilleté », les couches du « raisonnement linguistique » – se soutenant de l'examen des usages et de leur évolution effective –, du « sentiment de la langue » – compris comme la forme de réception, adéquate ou erronée mais dans tous les cas conscientisée de ces usages – et la sensibilité épilinguistique – s'apparentant au niveau de réception inconscient desdits usages – sont parfaitement étanches. Les deux dernières appartiennent à un « imaginaire de la langue », dont le diachronicien n'est pas censé tenir compte.

L'étrange fortune de *partant* nous invite à reconsidérer les liens de l'histoire de la langue et de l'histoire des représentations de la langue sur un mode moins scindé, moins clivé que celui dont nous héritons aujourd'hui *via* les travaux de linguistique cognitive ; autrement dit, elle nous invite à revenir à cette forme de « transversalité » (Gilles Siouffi, *ici même*) que les ouvrages de Brunot appellent de leur vœux et illustrent ; bref, à envisager les relations du raisonnement linguistique, du sentiment de la langue et de la sensibilité épilinguistique non en termes de conflit d'intérêts, de lutte pour la représentation de la diachronie, mais en termes de défis, d'emprunts, d'hybridation réciproques.

Défis

Dans le cas de *partant*, l'enquête ici présentée, montrant la bonne résistance du connecteur à l'âge classique, contraint les historiens des représentations à relire le discours des remarqueurs autrement, *i.e.*, à interpréter leur jugement d'obsolescence comme un jugement portant moins sur l'usage en soi du marqueur, que sur certains de ses emplois : en l'occurrence, les emplois causaux, comparatifs et temporels.

Réciproquement, la promotion, dans le corpus des historiens des représentations, de l'énoncé « Les tourterelles se fuyaient / Plus d'amour, *partant* plus de joie », présenté, à partir du XIX^e siècle, comme l'illustration par excellence du fonctionnement consécutif de *partant*, invite les historiens de la langue à intégrer les étymologies populaires à leurs descriptions : si les vers de La Fontaine exemplifient désormais les enchaînements consécutifs en *partant*, sans doute est-ce (aussi) parce qu'ils réactivent, en s'en jouant, *via* la fuite des tourterelles, l'homonymie de *partant* marqueur de conséquence et *partant* participe présent.

Emprunts

Ils s'effectuent là encore dans les deux sens.

À partir du XIX^e siècle, les historiens des représentations empruntent ainsi à l'histoire de la langue littéraire l'énoncé versifié que l'on sait, exhaussé par Marmontel – et d'autres – au rang de « charmante » trouvaille poétique, pour construire leur propre scénario du « sauvetage » de *partant*. Réciproquement, la langue littéraire des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles intègre ce scénario et le rejoue en conférant aux vers de La Fontaine un statut inédit : celui d'un hypertexte, sinon d'un élément de l'interdiscours, que mobilisera désormais volontiers l'écrit soutenu et cultivé.

Hybridation de la diachronie

Les enquêtes diachroniques doivent s'ouvrir au format de la scission incluse. Soit : mobiliser une forme de « raisonnement linguistique » intégrant métadiscours, sentiment de la langue, territoire de l'épilinguistique, même – et surtout – quand ceux-ci et celui-là ne s'accordent pas. C'est dans la prise en considération de ces frottements, de ces contradictions, de ces lignes de passage et de leur brisure, que s'élaborera la « diachronie des relations entre les usages et les sujets parlants » (G. Siouffi, *ici même*) que la présente livraison appelle de ses vœux.

Références bibliographiques

- ACADÉMIE, 1694, *Dictionnaire de l'Académie française* [...], Paris, Vve de Jean-Baptiste Coignard.
- 1762, 4^e édition. En ligne sur le site de l'ARTFL.
 - 1798, 5^e édition. En ligne sur le site de l'ARTFL.
 - 1835, 6^e édition. En ligne sur le site de l'ARTFL.
 - 1932-35, 8^e édition. En ligne sur le site de l'ARTFL.
- ACADÉMIE, 1936 [1698], *Remarques et décisions de l'Académie française recueillies par M. L. T.* [abbé Paul Tallemant], Paris, J.-B. Coignard. Cité par STREICHER (1936).
- BADIOU-MONFERRAN Claire, à paraître, *Les Marqueurs d'inférence en français moderne (xvi^e-xxi^e siècles)*. Donc, Alors, Partant, Par conséquent et quelques autres, Paris, Champion.
- BESCHERELLE LOUIS NICOLAS, 1835-1836, *Grammaire nationale*, Paris, L. Bourgeois Maze.
- BOISTE Pierre Claude Victoire, 1835 [1800] éd. revue par Ch. Nodier, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies*, Bruxelles, J.-P. Meline.
- BRUNOT Ferdinand, 1966 [1913], *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, t. IV (*La langue classique 1660-1715*).
- , 1965 [1926] 3^e éd, *La Pensée et la langue. Méthode, principe et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson et C^{ie}.
 - , 1899 [1887], *Précis de grammaire historique de la langue française avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*, Paris, Masson.
- CORNEILLE Thomas, 1936 [1687], *Remarques sur la langue française de Monsieur de Vaugelas utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire. Nouvelle Edition revue & corrigée. Avec des notes de T. Corneille*, Paris, T. Girard. Cité via STREICHER (1936).
- DUPLEIX Scipion, 1936 [1651], *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, D. Bechet. Cité via STREICHER (1936).

- FÉRAUD Jean François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Mossy. En ligne sur le site de l'ARTFL.
- FURETIÈRE Antoine, 1694 [1690], *Dictionnaire universel [...]*, La Haye & Rotterdam, Arnout & Reinier Leers.
- HEINE Bernard, 2002, « On the Role of Context in Gramaticalization », dans I. Wischer & G. Diewald (dir.), *New Refections on Grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins.
- LA MOTHE LE VAYER François de, 1936 [1647], *Des nouvelles remarques sur la langue française*, Paris, N. & J. de la Coste. Cité via STREICHER (1936).
- LITTRÉ Émile, 1967 [1872], *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Gallimard-Hachette. En ligne sur le site de l'ARTFL.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Bœck.
- MARTY-LAVEAUX Charles, 1854, « Essai sur la langue de La Fontaine », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 15, p. 58-82.
- MÉNAGE Gilles, 1936 [1672; 1676], *Observations sur la langue française*, t. I (1672) in 12°; t. II (1676), in 12°, Paris, Barbin. Cité via STREICHER (1936).
- NODIER Charles, 1828, *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, Paris, Delangle frères.
- , 1820, *Mélanges de littérature et de critique*, t. 1, Paris, Raymond.
- PATRU Olivier, 1936 [16 ???], *C. Favre de Vaugelas. Remarques sur la langue française*. Exemplaire personnel avec corrections manuscrites autographes. Cité via STREICHER (1936).
- RESTAUT Pierre, 1730, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris, J. Desaint.
- RICHELET Pierre, 1994 [reprint de l'édition de 1680], *Dictionnaire françois*, Genève, Slatkine Reprints.
- STREICHER Jeanne, éd., 1936, *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas par La Mothe Le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie française*, t. 1 et 2, Paris, Droz.

- , éd., 1934, *C. Favre de Vaugelas. Remarques sur la langue française. Fac simile de l'édition originale*, Paris, Droz.
- VAUGELAS Claude Favre de, 1934 [1647], *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat & P. Le Petit. Cité via STREICHER (1934).
- WAILLY Noël-François de, 1825 [1754], *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, P. Maumus et Cie.
- WILMET Marc, 2009, « “les mots, bien ou mal nés, vivaient parqués en caste...” (V. Hugo, *Contemplations*, I, 7). Réflexion sur les classes grammaticales », Communication du 14 février 2009. En ligne : www.arllfb.be/ebibliotheque/communications/*wilmet*140209.pdf.

Résumés

Bruno COURBON, « Quelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire ? Points de vue de deux linguistes du début du xx^e siècle »

Résumé

La place qu'accordent les linguistes à la subjectivité dans l'objet qu'ils étudient varie selon le point de vue théorique qu'ils adoptent. Bien que la figure du locuteur soit généralement mentionnée – voire expressément convoquée –, la question de l'implication subjective dans la formation de la langue n'est pas toujours traitée de façon satisfaisante. Elle l'est d'autant moins que la dimension évolutive intervient dans le champ de réflexion. Ainsi, l'implication des usagers dans la production de leur langue est généralement considérée d'abord comme individuelle et ponctuelle, relative à un acte d'énonciation particulier. Comment alors concilier le sujet – trop rapidement réduit à l'immédiat d'un locuteur – et l'évolution de la langue – qui dépasse l'individu tout en l'intégrant ? Afin de mettre cette question en perspective, nous étudions dans cet article la façon dont deux linguistes du début du xx^e siècle, Ferdinand de Saussure et Antoine Meillet, concevaient la participation active du sujet parlant à sa langue. L'examen porte sur les liens établis entre le sujet sensible, son sentiment de la langue et l'évolution de celle-ci. Les conceptions exprimées par Saussure et Meillet sont replacées dans le contexte scientifique de l'époque.

Abstract

Depending on their theoretical orientation, linguists do not all view the subjective aspects of language similarly. Although the speakers are usually taken into account, the effects of their subjective involvement in language formation are seldom discussed. This is especially true when language change is involved. The speakers' linguistic productions are often considered as being primarily individual and punctual, always relative to a particular speech act. How, then, is it possible to reconcile the subject (which is too often reduced to an actual speaker) with the evolution of language (which goes beyond, yet integrates, the subject)? In order to discuss this question, we will examine the way in which two early twentieth-century linguists, Ferdinand de Saussure and Antoine Meillet, viewed the subjects' active contribution to their language. The present article pertains to the relationship between perceptible subjects, their sense of language, and linguistic evolution. Saussure and Meillet's outlook is presented through the scientific context of their time.

Michelle LECOLLE, « Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et 'air du temps' »

Résumé

L'étude est centrée sur l'expression du sentiment linguistique « profane » (i.e. exprimé dans un cadre, et, surtout, à visée non scientifique) à propos de l'évolution, du changement, ou de la nouveauté dans le lexique et la phraséologie. Les corpus choisis sont composés de textes de presse contemporains non centrés *a priori* sur la langue elle-même. Ils sont sélectionnés dans une base textuelle francophone sur la base de la présence de formes supposées renvoyer au changement ou à la nouveauté, qui émerge ou qui s'installe : *on dit maintenant/aujourd'hui/désormais* ; *néologie* et sa famille morphologique ; *novlangue* ;

glissement/changement de sens/sémantique sont certains de ces marqueurs. Ces formes, employées plus ou moins incidemment dans les textes, y sélectionnent des zones où la langue et le discours sont discutés pour eux-mêmes.

Si les observations métalinguistiques des scripteurs invoquent un changement, on ne considère pas pour autant qu'il s'agit d'un changement avéré, tel que pourrait l'établir une étude scientifique. Partant, les marqueurs ne sont pas considérés directement comme des *indices* de changement linguistique.

À partir de ce point de vue, l'étude se centre sur ce que l'expression du changement linguistique donne néanmoins à voir. Dans ces corpus médiatiques, composés principalement d'articles d'analyse, de chroniques, de commentaires de l'actualité (majoritairement politique, géopolitique et économique, mais aussi littéraire et artistique), le sentiment de la langue et ici, également, le sentiment du discours révèlent une attention particulière à l'utilisation du lexique et de la phraséologie dans leur mise en rapport au politique, à la société, à « l'air du temps ». Ainsi, à partir de l'expression du sentiment linguistique, se dessine la perception d'une intrication étroite entre une évolution des comportements et des pratiques publiques, d'une part, et une évolution du langage par les acteurs sociaux représentés dans les discours publics de l'autre.

Globalement, le repérage par les scripteurs de l'évolution du lexique et de l'installation de « manières de dire », met en œuvre des faits qu'on peut rapporter à la fonction poétique du langage (les mots et expressions émergents, appréciés pour eux-mêmes), et surtout à la référence (non théorisée) à sa fonction pragmatique : le langage comme acte, fût-il acte de nomination. Quoi qu'il en soit, c'est un rapport non trivial du locuteur à la langue et au discours qui se donne à voir, non réductible à l'expression d'une supposée transparence du signe dans sa relation au réel, ni à celle d'un pur « reflet » du monde dans les mots.

Abstract

This paper deals with metalinguistic expression, focusing on changes in lexicon and phraseology. The corpora, mainly texts from contemporary media, have been collected on the basis of the presence of certain markers of change or newness – “*on dit maintenant/aujourd’hui/désormais; néologie; novlangue; glissement/changement de sens/sémantique*” – and the study takes into account both the words around the markers and the text itself. Whereas the observations of non-linguist speakers (journalists) display some linguistic changes, such remarks are not considered as real proofs of actual change or newness. Nevertheless, the language awareness of non-linguist speakers does express something else, which may be considered regular. Indeed, the collection of metalinguistic remarks may be described as evidence showing the perception by the speakers of a close connection between public practice and behavior on the one hand, and the evolution of language in public discourse on the other. These remarks exhibit a form of attention to the poetic function of language as well as an acute perception of its performative value.

Agnès STEUCKARDT, « Néologie et sentiment de la langue française au xviii^e siècle »

Résumé

Un début de siècle entravé par l'idée que la langue française a atteint son point de perfection, une fin de siècle dynamisée par la croyance au progrès dans et par la langue : à l'égard des mots nouveaux, le xviii^e siècle semble passer d'un extrême à l'autre. Il faut cependant nuancer cette description : pour qualifier la langue française, le mot de *perfection* est récurrent au début du siècle, mais celui d'*indigence* se rencontre aussi, chez les philosophes, les traducteurs, les poètes ; et à la fin du siècle, la protestation contre les néologismes n'est pas l'apanage des contre-révolutionnaires. Si, au cours du siècle, la fabrique des mots nouveaux a levé ses quotas, elle reste sous le contrôle

de ce qu'on appelle alors l'« analogie de la langue » : on ne crée rien qui ne soit conforme à des patrons existants. Ces patrons, l'activité néologique du XVIII^e siècle a appris à mieux les identifier : au début du XIX^e siècle, ils font l'objet de premières descriptions systématiques ; mais elle a accoutumé aussi à les percevoir par un chemin moins strictement rationnel, que l'on commence à appeler le « sentiment de la langue ».

Abstract

A beginning of century hampered by the idea that the French language reached its point of perfection, an end of century energized by the belief in progress in and by the language: with regard to the new words, the 18th century seems to pass from an extreme to the other. However, this description should be moderated: to qualify the French language, the word of *perfection* is recurring at the beginning of the century, but poverty is also found, in the philosophers, the translators, the poets; and at the end of the century, the protest against the neologisms is not the prerogative of the counter-revolutionaries. If, during the century, the factory of the new words removed its quotas, it remains under the control of what is called the “analogy of the language”: nothing is created that is not in conformity with existing patterns. These patterns, the neological activity of the 18th century taught to better recognize them: at the beginning of the 19th century, they are the subject of the first systematic descriptions; but it accustomed also to perceive them by a way less strictly rational, that is beginning to be called the “feeling of the language”.

Odile LECLERCQ, « Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au XVII^e siècle »

Résumé

La question du vieillissement des mots, très présente dans les discours sur le lexique au XVII^e siècle, fait écho à la décision qui est prise par l'Académie française, dès ses débuts, de régler

la langue dans la contemporanéité de ses usages. Ce choix de la synchronie, qui caractérise le *Dictionnaire de l'Académie*, justifie que l'on s'en remette, pour juger des mots et des phrases, aux « sentiments » de la Compagnie (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694, préface). Le recours au sentiment est notamment lisible dans les formules métalinguistiques utilisées par le dictionnaire pour représenter la variation diachronique. Les marques telles « vieux », « vieillit » ou « commence à vieillir », qui attestent paradoxalement que les mots qui n'appartiennent pas à l'usage présent peuvent avoir leur place dans la nomenclature, expriment la perception d'un changement en train de se produire. À quoi peuvent correspondre ces trois notations subjectives ? Cet article vise à proposer quelques éléments de réponse en mettant en rapport leur emploi, d'une part, avec l'évolution de la fréquence, dans le corpus Frantext, des mots qu'elles stigmatisent, d'autre part, avec les autres types de jugements normatifs qui affectent ces mots au cours du siècle. Il interroge également, sur la base du constat qu'une partie des mots auxquels l'Académie applique un indice de vieillissement « disparaissent », puis « ressurgissent » dans Frantext à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'influence de la norme lexicale sur un certain type de langue écrite.

Abstract

The issue of words ageing, very present in the speeches on lexicon in the seventeenth century, echoes the decision made by the French Academy since its inception, to regulate language in the contemporaneity of its usages. This choice of synchrony, characteristic of the *Dictionnaire de l'Académie*, is an argument which authorizes to judge words and phrases according to the “feelings” of the *Compagnie* (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694, preface). The appeal to such feeling is readable, in particular, in metalinguistic terms used by the dictionary to represent the diachronic variation. The expressions such as “vieux”, “vieillit”, “commence à vieillir”, paradoxically demonstrating that words which doesn't belong to present usage can be taken into account in the nomenclature, express the perception of a

change in progress. What correspond to these three subjective expressions? This article aims to put forward some answers by studying, on the one hand, the change in frequency, in Frantext corpus, of the words which are stigmatized by the dictionary and, on the other hand, the other normative judgments passed on these words over the course of the century. It also addresses the issue of an influence of lexical norm on a certain type of written language, observing that some words, which are seen as ageing words by the Academy, “disappear” and “reappear” in Frantext from the eighteenth century.

Bernard COMBETTES, « Réanalyse et discursivité »

Résumé

Le but de cet article est d'essayer d'élargir l'application de la notion de réanalyse au domaine discursif. Pour cela, on observe tout d'abord la question de l'évolution de l'ordre des constituants en français, en mettant en relation les constructions syntaxiques et la structure informationnelle. On étudie ensuite la formation des prédications secondes, utilisées comme constructions détachées, la réanalyse concernant les valeurs discursives de certaines régularités syntaxiques. On montre qu'il est possible de retrouver, dans les deux cas, les principales caractéristiques de la réanalyse ; on souligne par ailleurs l'importance de l'analogie et des schémas d'évolution tracés par les grandes tendances du changement.

Abstract

The purpose of this article is to try to widen the application of the notion of linguistic reanalysis in the discursive domain. For that purpose, we observe first of all the question of the evolution of the order of syntactical units in French, putting in relation syntactical constructions and informative structure. We study then the formation of secondary predicates, used as detached constructions, the reanalysis concerning the discursive values of some syntactical regularities. We show that it is possible to

find, in both cases, the main characteristics of the reanalysis; we underline besides the importance of analogy and the frames of evolution drawn by the big tendencies of the change.

Aurelio PRINCIPATO, « Le sujet dont on parle »

Résumé

L'article porte sur différentes manières de percevoir le pronom impersonnel dans le sentiment des grammairiens et des locuteurs. Les grammaires françaises attribuent traditionnellement un rôle considérable au Sujet pronominal, malgré quelques problèmes dans l'analyse des énoncés, ainsi que le montre la comparaison avec le classement d'énoncés équivalents dans une langue *pro-drop* comme l'italien. On peut revenir dans cette optique sur le cas de la séquence *ce sont*, où l'on observe normalement le désaccord en nombre des deux éléments. Il faut rappeler d'abord l'évolution du pronom démonstratif *ce* : comme en ancien français il était tonique, il pouvait se trouver en tête de phrase même si employé comme attribut. Après l'avènement de l'ordre syntaxique SVA, la séquence *ce+V+S* a pu survivre mais à la condition de réinterpréter l'ancien attribut comme un Sujet. Les grammairiens du 17^e siècle ont pu ainsi approuver la séquence *ce sont* et Vaugelas s'en servir d'exemple pour argumenter en faveur de l'usage, même quand il s'oppose à la logique grammaticale. Plus récemment, l'expansion de *ça* comme Sujet passepartout se justifie moins par des besoins d'ordre référentiel ou grammatical que par la nécessité d'un nouveau pronom tonique qui remplace l'ancien pour des raisons expressives ou pragmatiques.

Abstract

This paper addresses the various ways French speakers and grammarians perceive the impersonal pronoun and its use in a non *pro-drop* language such as French. Traditionally, French grammars assign considerable weight to the pronominal Subject, which causes problems in the analysis of clauses

containing this Subject, as highlighted by comparison with the analysis of equivalent clauses, for instance, in Italian. On the basis of this consideration, it is also possible to profitably review the evolution of the demonstrative pronoun *ce sont*, where the lack of number concordance between two elements is generally observed. For this, the evolution of the demonstrative pronoun *ce* must be recalled: since in Old French this form was tonic, it was employed as a predicate and often placed as sentence head. After the advent of the modern syntactic order SVP, the sequence *ce* + V + S could survive only by reinterpreting the ancient predicate as Subject, and this is the way by which 17th-century grammarians could approve the sequence *ce sont* and Vaugelas's *Remarks* adduced it as an example of the argument for preferring use over reason. More recently, the expansion of *ça* as *passé-partout* Subject has been determined not as much by reference or grammatical requirements, but rather by the need for a new tonic pronoun to replace the old one for expressive or pragmatic purposes.

Claire BADIOU-MONFERRAN, « “Plus d’amour, partant plus de joie” (La Fontaine, *Fables*, VII,1) : *Partant* à l’épreuve du “raisonnement linguistique” et du “sentiment de la langue” »

Résumé

L’histoire récente (xvi^e-xxi^e siècles) du connecteur consécutif *partant* s’apparente à l’histoire d’un conflit entre l’usage du morphème en question (rémanent) et le discours sur son usage (qui depuis l’âge classique perçoit *partant* comme résiduel et obsoléscent). Pour autant, cette histoire illustre la fécondité d’une approche hybride de la diachronie, qui considère que les catégories de l’histoire “interne” et de l’histoire “externe” ne sont pas étanches, et qui interroge les liens entre les usages et les discours sur l’usage en termes de défis, d’implication et d’emprunts.

Abstract

Recent history (xvi-xxi centuries) of the French consecutive connector *partant* is similar to the story of a conflict between the use of the morpheme in question (persistent) and the discourse on this use (which since the Early Modern Period gives the marker in question as obsolete). However, this story shows the fertility of an hybrid approach to diachrony, which says that the categories of “internal” history and “external” history are not waterproof, and which questions the links between uses and discourse on the use in terms of challenges, involvement and borrowings.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne),
Directeur de la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne),
Secrétaire de rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation Gilles Siouffi	7
Quelle place accorder au sujet dans la langue et dans son histoire? Points de vue de deux linguistes du début du xx ^e siècle Bruno Courbon	27
Sentiment de la langue, sentiment du discours : changement du lexique, phraséologie émergente et « air du temps » Michelle Lecolle	59
Néologie et sentiment de la langue française au xviii ^e siècle Agnès Steuckardt	81
Lexicographie et sentiment du vieillissement des mots au xvii ^e siècle Odile Leclercq	107
Réanalyse et discursivité Bernard Combettes	131
Le sujet dont on parle (notes sur les rôles accordés au pronom impersonnel) Aurelio Principato	153
« Plus d’amour, partant plus de joie » (La Fontaine, <i>Fables</i> , VII, 1) : <i>Partant</i> à l’épreuve du « raisonnement linguistique » et du « sentiment de la langue » Claire Badiou-Monferran	173
Résumés	197

